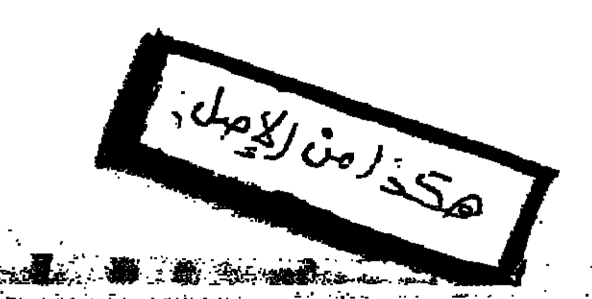


Radio-Télévision : Sherlock Holmes à New-York

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14742 – 6 F

DIMANCHE 21 - LUNDI 22 JUIN 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Une initiative de Bruxelles après le « oui » irlandais au traité de Maastricht

L'Europe continue

LES Irlandais auront bien mérité de l'Europe. Non seulement ils ont échappé au virus danois, mais ils ont offert au traité de Maastricht un « oui » franc et massif. Leur verdict électoral exprime la victoire d'une Irlande moderne, confiante en l'avenir et résolument amarrée à la Communauté. A l'heure du vote, ce petit pays a fait prévaloir son intérêt bien compris sur les peurs et les doutes attisés par un « cartel des non » pour le moins hybride.

L'Irlande – il est vrai – ne pouvait s'offrir le luxe du quant à soi. Bouder Maastricht lui eût coûté bien plus qu'au Danemark, tant elle tire avantage de son appartenance à l'Europe des Douze. Elle en est la première bénéficiaire, recevant six fois plus d'argent de la Communauté qu'elle n'en donne. La classe politique, presque tout entière acquise au « oui », le patronat, les syndicats et les dirigeants paysans ont donc eu beau jeu de mettre en garde contre le désastre économique qu'aurait entraîné un succès du « non », dans un pays où un adulte sur cinq est chômeur.

MAIS si chacun avait les yeux fixés sur Dublin, c'est parce que l'enjeu du scrutin irlandais était d'évidence encore plus considérable. Venant après le refus danois, un second rejet du traité de Maastricht lui aurait, en effet, sans doute été fatal, et freiné sévèrement l'élan européen. L'Irlande a heureusement démenti avec éclat ces prévisions de Cassandre, suscitant la satisfaction et le soulagement chez ses partenaires.

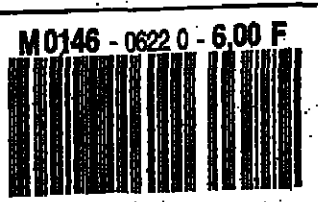
C'est une mauvaise nouvelle pour les « eurosceptiques » de tout poil, qui attendaient d'Irlande – quoique sans trop d'illusions – une nouvelle « divine surprise » qui leur eût permis de porter le coup de grâce à Maastricht. L'acte de foi irlandais, salué comme il se doit par M. Jacques Delors, va permettre au conseil européen de Lisbonne de se tenir, les 26 et 27 juin, dans une ambiance plus sereine. Rien ne devrait y empêcher désormais la reconduction pour deux ans du mandat de M. Delors à la tête de la Commission.

MAIS le « oui » irlandais n'efface pas le « non » danois. Les Douze vont devoir trouver, comme ils l'ont promis à Oslo, les mécanismes juridiques pour « sauver » Maastricht et inciter le Danemark à rentrer au bercail européen. A cet égard, la balle sera bientôt dans le camp britannique, Londres assurant la présidence de la Communauté à partir du 1er juillet. En bon pragmatique, M. John Major tentera d'obtenir des Douze qu'ils clarifient la fameuse notion de « subsidiarité », autrement dit qu'ils définissent plus nettement les niveaux de compétence entre les organes communautaires et les Etats.

Le syndrome danois – autant que l'encouragement irlandais – facilitera cette quête salutaire, M. Delors y étant ouvertement favorable, même s'il n'adhère pas à toutes les idées britanniques. Grâce à l'Irlande et en attendant l'étape décisive du référendum français, le refus danois pourrait n'avoir été qu'un incident de parcours réparable. Pendant les travaux de ratification, l'Europe continue.

Lire nos informations page 6

M 0146 - 0622 0 - 6,00 F



Les Douze sont invités à des réformes en vue de l'élargissement de la CEE

Les partenaires européens de l'Irlande ont accueilli très favorablement le succès massif du « oui » au référendum organisé dans ce pays. Les douze ministres des affaires étrangères, réunis samedi 20 juin à Luxembourg, devaient examiner le projet de rapport fait par la Commission sur l'élargissement de la Communauté. M. Delors recommande de préparer sans tarder, dans la perspective de l'adhésion de nouveaux membres, la réforme des institutions communautaires. En France, le Parlement est convoqué le 23 juin pour approuver la révision de la Constitution.

Nouveau modèle

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Encouragés par les résultats du référendum irlandais, les ministres des affaires étrangères des Douze reprenaient, samedi 20 juin à Luxembourg, la préparation du *Conseil européen qui se tiendra* les 26 et 27 juin à Lisbonne. S'agissant de l'élargissement, MM. Jacques Delors et Frans Andriessen, le président de la Commission européenne et le vice-président chargé des relations extérieures, devaient faire part aux Douze des *premières réflexions* de la Commission et ils rédigeront, à la lumière de leurs réactions, un rapport pour le Conseil européen de Lisbonne.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire la suite et nos informations page 7

Lire aussi page 17 :
Le durcissement du litige commercial entre les Etats-Unis et l'Europe



Accord sur un processus de partition

La Tchécoslovaquie va se scinder en deux Etats distincts

A l'issue de leur quatrième rencontre depuis les élections législatives du 5 juin, le dirigeant tchèque M. Klaus et son homologue slovaque M. Meciar sont parvenus à un accord, dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 juin, sur un processus de partition de la Tchécoslovaquie. Les gouvernements tchèque et slovaque doivent négocier les modalités de la partition d'ici au 30 septembre. La liste d'un gouvernement fédéral restreint de transition sera soumise la semaine prochaine au président Havel, dont on se demande s'il sera toujours candidat à l'élection présidentielle du 3 juillet.

Chacun pour soi en Europe centrale

Lorsque, pendant l'hiver 1989-1990, le communisme s'est effondré, l'Occident, où l'on aime les classifications nettes et simples, a rapidement distingué deux groupes de pays dans ce que l'on avait pris coutume d'appeler « l'Europe de l'Est » : ceux dont les chances de rejoindre rapidement l'Europe « civilisée » étaient assez bonnes – Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie – et ceux qui, en revanche, auraient beaucoup plus de mal à se débarrasser de l'héritage du totalitarisme, doublé du handicap balkanique – Bulgarie, Roumanie, Albanie.

Cette répartition des rôles devait évidemment être quelque peu malmenée par l'effondrement de l'Union soviétique, puis par la guerre en Yougoslavie. Aujourd'hui, l'éclatement de la Tchécoslovaquie achève de bouleverser les données en Europe centrale. Il sonne aussi le glas des initiatives existantes de coopération régionale.

L'une des tentatives régionales, fortement encouragées par les Occidentaux dans l'espoir de préserver la stabilité dans la région, fut le « triangle de Visegrad », scellé en février 1991 par une réunion hautement symbolique des trois nouveaux dirigeants démocratiques d'Europe centrale : le Tchécoslovaque Vaclav Havel, le Polonais Lech Walesa et le Hongrois Jozsef Antall. C'était aussi, espéraient les dirigeants ouest-européens, le moyen de faire patienter ces trois pays désireux d'intégrer au plus vite la CEE et de leur faire, en quelque sorte, s'exercer à l'intégration à trois avant d'en envisager une à quinze ou vingt.

Mais l'Europe centrale est aujourd'hui bien mal en point. Deux des trois pays les plus prometteurs, la Pologne et la Tchécoslovaquie, sont sans gouvernement depuis deux semaines.

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite et nos informations page 3

Lire aussi

Le cauchemar yougoslave (II) : un autre Saddam ?
par ANDRÉ FONTAINE
page 4

« Manifeste » à Beaubourg

Pour fêter son quinzième anniversaire, le Centre Pompidou expose le meilleur de ses collections

« Manifeste » ? Drôle de nom pour une exposition. C'est celui qu'a choisi la nouvelle équipe dirigeante du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, à Paris, pour mieux se connaître elle-même et se faire mieux connaître.

Pour fêter dignement le quinzième anniversaire du Centre Pompidou – « Beaubourg » comme l'on dit familièrement, – il fallait un événement de première grandeur ; façon de retrouver un peu du lustre des premiers temps, ceux de Pontus Hulten et des grands rendez-vous annuels, façon de faire oublier, aussi, des années de crise au sommet d'une institution bâtie sur les illusions rassembleuses de mai 1968. Impossible de ne pas déceler, dans cette « manifestation » qui met en jeu toutes les disciplines artistiques et en scène tous les espaces et toutes les collections du Centre pendant l'été, une sorte de conjuration : Beaubourg n'est qu'une parmi les institutions de l'Etat saisies par le syndrome du Millénaire : la santé, la justice, l'éducation, la culture aussi aujourd'hui, voudraient avoir assez de force, d'énergie, de projets pour aborder l'horizon 2000. La tâche est effrayante pour beaucoup, passionnante pour certains. Dans cette affaire, les artistes ont leur mot à dire.

Lire pages 14 et 15 les articles de GENEVIÈVE BREERETTE, FRÉDÉRIC EDELMANN, PHILIPPE DAGEN et LAURENCE BENAÏM

Israël : un scrutin sans vrai débat

Privilégiant les problèmes de sécurité, pour se disputer un même électorat, les travaillistes et le Likoud ont éludé les questions essentielles

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Sauf retournement d'opinion ou coup de théâtre de dernière heure – à ne jamais exclure dans un pays officiellement en guerre avec quatre de ses voisins immédiats, Palestiniens compris – le parti travailliste conduit par M. Itzhak Rabin, pourrait redevenir, au lendemain des élections générales du 23 juin, la première force politique d'Israël. C'est, en tout cas, ce que prédisent tous les sondages.

Pourtant, le système électoral israélien étant ce qu'il est, mis à part un improbable raz-de-marée majoritaire qui réglerait la question mais qui serait sans précédent dans l'histoire politique de l'Etat juif, il faudra sans doute des semaines de marchandage entre les divers partis pour déterminer si la prochaine coalition gouvernementale sera de droite ou de gauche, voire d'« unité nationale ». En fait, même s'il obtient moins de sièges à la Knesset que son grand rival travailliste, le Likoud de M. Itzhak Shamir peut très bien, avec ses alliés d'extrême droite et quelques partis religieux, conserver les rênes du pouvoir.

Qui donc, de M. Shamir, tenant du pouvoir, ou de son pugnace *challenger*, aura l'insigne honneur de prononcer cet été un grand discours inaugural sur la pelouse de la Maison Blanche ? Lequel de ces deux septuagénaires deviendra, encore une fois (M. Rabin a déjà été premier ministre), le « nouveau » chef de cette jeune nation – que M. George Bush a promis de récompenser par une invitation dans sa résidence d'été, et ce, *« quel qu'il soit »* ?

Si abusifs ou cyniquement chargés les termes de l'équation puissent-ils paraître, c'est bien ainsi, en définitive, que de nombreux Israéliens, recrus de difficultés économiques et fatigués de l'interminable conflit avec les Arabes, perçoivent le problème soumis à leurs suffrages.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 5

M. Jean-Louis Bianco au « Grand Jury RTL - le Monde »

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, des transports et du logement, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 21 juin, de 18 h 30 à 19 h 30.

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux.

page 21

Le sommaire complet se trouve page 22

HEURES LOCALES

Chemins verts dans Paris

Les habitants du 13e arrondissement ont de la chance : leur maire va leur offrir un itinéraire de promenade à travers parcs municipaux et jardins privés. Entre la Manufacture des Gobelins et la Butte-aux-Cailles, les piétons pourront parcourir 2 kilomètres à l'abri des nuisances urbaines.

Lire page 13 l'article de MARC AMBROISE-RENDU

DATES

Il y a cent vingt-cinq ans : Les Etats-Unis achètent l'Alaska à la Russie.

Lire page 2 l'article de DOMINIQUE DHOMBRES

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

REDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ; cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.



Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	460 F	572 F	790 F
6 mois ...	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin *accompagné* de votre règlement à l'adresse ci-dessus *ou par* MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cent vingt-cinq ans

Les Etats-Unis achètent l'Alaska à la Russie

« *SA MAJESTÉ l'empereur de toutes les Russies s'engage par cette convention à céder aux Etats-Unis tout le territoire actuellement possédé par Sa Majesté sur le continent d'Amérique ainsi que les îles contiguës. En considération de ladite cession, les Etats-Unis s'engagent à payer, dans un délai de dix mois, 7,2 millions de dollars en or au représentant diplomatique de Sa Majesté.* » Paraphé le 30 mars 1867 aux petites heures du matin, le traité était ratifié par les deux gouvernements le 20 juin à Washington. Le versement de la somme elle-même posera quelques problèmes, comme on va le voir...

Ainsi se terminait l'aventure américaine de la Russie commencée sur l'ordre de Pierre le Grand. Agonisant, l'empereur avait reçu à Saint-Pétersbourg, en janvier 1725, le capitaine de marine de première classe Vitus Bering. Ce dernier appartenait au groupe d'officiers danois et norvégiens qui constituait l'ossature de la marine créée par l'empereur. Il avait pour mission, en naviguant à partir du Kamchatka, d'« *établir où commence la côte américaine* ». La traversée de la Sibérie était déjà toute une aventure. Bering partit avec des charpentiers et des forgerons et fit construire en trois mois, à Kamchatka-Ostrog, un navire, le *Saint-Gabriel*, sur lequel, avec quatre officiers, un médecin et trente-neuf hommes d'équipage, il allait reconnaître le détroit séparant l'Asie de l'Amérique auquel on donnera son nom. Lors d'une expédition ultérieure, en 1741, il effectuait un relevé des côtes américaines. C'est là qu'il mourut du scorbut, le 8 décembre 1741. Sur sa tombe fut placée une croix de bois qui portait l'inscription suivante : « *Nous avons édifié ceci en souvenir de notre capitaine et en signe de notre prise de possession de cette terre pour l'Empire russe* » (1).



JEAN VIGNE

Novo Arkangelsk à la fin du siècle dernier. Dessin de Frederyck Whymper.

Le commerce des peaux

Les Russes ne se hâtèrent pas de donner un sens concret à cette « prise de possession ». Une base permanente ne fut installée qu'en 1784, à Kodiak. L'Alaska (un nom inuit signifiant « le continent ») était seulement effleuré par des chasseurs de peaux de loutres marines qui ne venaient à terre que l'espace d'une saison. Catherine II accorda en 1789 une charte à la Compagnie américaine des marchands-aventuriers Chelekhov et Golligov en leur donnant le monopole de chasse et de commerce sur toutes les régions de la côte américaine qui entreraient effectivement sous leur contrôle.

La Compagnie avait pour but principal le versement de dividendes à ses actionnaires, dont de nombreux membres de la famille impériale. Les bureaux se trouvaient à Irkoutsk, en Sibérie, et le conseil d'administration à Saint-Pétersbourg. En 1845, il fallait cinq mois à un courrier rapide pour atteindre la capitale impériale. La même année, on recensait 38 000 personnes sur l'ensemble du territoire de la Compagnie, dont une écrasante majorité d'Indiens. Les Russes n'étaient que 640, dont 482 à Novo-Arkangelsk. Il y avait aussi 1 500 « créoles », nés de mariages entre Russes et femmes indiennes, une pratique vivement encouragée par les autorités pour maintenir la tranquillité dans la colonie par le mélange des races.

L'administration impériale s'efforça aussi de faire venir des « citoyens-colons » qui, en échange d'un engagement à demeurer sur place à vie, recevaient un lopin de terre. Il n'y avait pas foule de candidats, puisque, lors de la vente de l'Alaska, en 1867, ils n'étaient que 94 dans ce cas...

La colonie vivait du commerce des peaux, des pêcheries, de l'huile de baleine et du commerce du thé venu de Chine. Elle employait surtout les habitants des îles, les Aléoutes, du moins ceux dont les parents n'avaient pas été décimés au siècle précédent par les premières expéditions russes, particulièrement brutales. Ceux-ci dépensaient l'hiver au jeu et en boissons alcoolisées l'argent qu'ils avaient gagné pendant la campagne d'été de chasse au phoque et à la loutre marine. Un témoin les décrit ainsi dans leur campement d'hiver : « *Plusieurs familles vivent ensemble. Ils s'étendent un peu partout dans la pièce dans toutes les poses imaginables, joyeux, bavards, entièrement nus et indifférents de l'être. La fumée des lampes à huile et des fourneaux, la viande crue qui sèche, les corps nus enduits de graisse et parfumés d'onguents primitifs créent une atmosphère indescriptible...* »

Cette colonie était rentable, même si elle l'était devenue un peu moins au fil des ans en raison de la concurrence des fourrures canadiennes, de meilleure qualité, vendues sur la place de Londres. De 1797 à 1859, la Compagnie a versé chaque année à ses actionnaires un dividende qui a varié entre 13 et 20 roubles pour chaque action d'une valeur nominale de 150 roubles. Pourquoi donc vendre l'Alaska ?

La réponse est simple : pour ne pas subir l'humiliation de devoir un jour céder cette colonie de force, et sans compensation financière. La faiblesse de l'armée russe avait été criante lors de la guerre de Crimée (1854-1855) avec la Grande-Bretagne et la France. Le grand duc Constantin, frère du tsar Alexandre II, écrit ainsi au ministre des affaires étrangères Gorchakov, dans une lettre datée de Nice, le 3 avril 1857 : « *Dans l'éventualité d'une guerre avec une puissance maritime, nous ne sommes pas en mesure de défendre nos colonies... Les Etats-Unis d'Amérique devraient, dans le cours naturel des évènements, se montrer désireux de conquérir tout le continent nord-américain et se heurteront inévitablement avec nous tôt ou tard. Il n'y a pas le moindre doute qu'ils saisiraient alors la colonie sans grand effort et que nous ne serions jamais en position de la reprendre... Il serait donc profitable de résoudre de manière amicale, profitable pour nous, un problème qui autrement se trouvera résolu d'une façon désavantageuse pour nous et de surcroît par conquête...* »

La ruée sur l'or en Californie, en 1849, avait bouleversé l'équilibre démographique sur la côte pacifique. Le gouvernement russe jugeait plus important l'annexion du bassin de l'Amour, à la frontière chinoise, que le maintien de sa colonie américaine, militairement indéfendable. Il était enfin plaisant de jouer un mauvais tour aux Britanniques, vainqueurs de la guerre de Crimée, en cédant aux Américains un territoire qui prenait en tenaille les possessions de Sa Gracieuse Majesté sur le Pacifique.

Mouraviev, gouverneur de la Sibérie orientale, plaidait dans le même sens dès 1853 dans un rapport à l'empereur. Il faisait remarquer que, vingt ans plus tôt, la Compagnie avait proposé l'annexion de la Californie « *qui à cette époque n'appartenait pratiquement à personne* ». Or celle-ci, après la ruée vers l'or, était devenue un Etat de l'Union et il était évident, avec le recul, que l'annexion aurait été irréalisable. L'avancée des Etats-Unis, « *maintenant plus que jamais avec le développement des chemins de fer* » était irrésistible.

Le tsar Alexandre II convaincu, des pourparlers secrets ont lieu en 1858 et 1859. L'ambassadeur de Russie à Washington a pour mission « *de suggérer avec prudence et sans se commettre l'idée qu'il pourrait être possible d'amener la Russie à céder ses colonies sur des bases favorables* ». Mais la guerre de Sécession interrompt le processus.

Des tractations nocturnes arrosées de punch

Celui-ci reprend dès la défaite des Sudistes. Le tsar ayant échappé à un attentat le 4 avril 1866, le Congrès lui adresse ses félicitations et un envoyé spécial est chargé de se rendre à Saint-Pétersbourg pour les transmettre au souverain. L'atmosphère est donc propice aux négociations. Le ministère russe des finances se livre à une évaluation de la Compagnie, fondée sur ses revenus annuels sur une période de vingt-cinq ans, auxquels il convient d'ajouter les sommes investies par le gouvernement. Le total est de 7 442 800 roubles, soit un peu moins de 5 millions de dollars.

L'ambassadeur de Russie, le baron de Stoeckl, commence cependant par demander 10 millions de dollars au secrétaire d'Etat William Seward. Ce dernier fait une contre-proposition de 5 millions, puis de 5,5 millions. Le 22 mars 1867, il consent à aller jusqu'à 7,2 millions de dollars. L'ambassadeur reçoit l'accord de l'empereur le 29 au soir pour ce montant et se rend aussitôt chez le secrétaire d'Etat. C'était la première fois dans l'histoire qu'une autorisation de signer un traité était ainsi donnée par télégramme.

A cette heure tardive, le secrétaire d'Etat jouait au whist en famille dans son salon. L'ambassadeur russe lui propose de revenir le lendemain. Mais William Seward se dit prêt à rédiger le traité le soir même. C'est donc aux petites heures de l'aube du 30 mars, et après quelques verres de punch, que le document fut finalement rédigé et paraphé.

William Seward avait été fortement influencé dans sa décision par Robert Walker, ancien secrétaire au Trésor, ardent propagandiste de l'expansionnisme américain. Ce dernier affirme avoir milité pour l'acquisition de l'Alaska dès 1845. Il va jouer un grand rôle dans l'épisode étrange qui suit la signature du traité : le difficile vote de la Chambre des représentants pour l'allocation des 7,2 millions de dollars (2).

Le traité est en effet ratifié le 9 avril au Sénat par 37 voix contre 2. Mais il reste la Chambre (car il faut un vote de celle-ci pour toute attribution budgétaire), où de nombreuses voix s'élèvent qui affirment que l'Alaska, un territoire glacé et parfaitement inutile, ne vaut pas cette somme. Les représentants sont en outre blessés que le Sénat ait procédé avant eux. Il y a enfin une certaine Mme Perkins, qui a des amis influents à la Chambre et demande qu'on retire à son profit du montant qui sera versé à la Russie quelque 500 000 dollars que lui doit, selon elle l'« autocrate russe ». Le tsar n'aurait pas acquitté la facture des armes que son mari, décédé depuis, lui aurait expédiées pendant la guerre de Crimée...

Personne ne se soucia du sort des Indiens

Robert Walker se met au travail. La veuve Perkins est bientôt neutralisée, car ses prétentions sont peu fondées. Walker rédige et fait publier un long article en faveur de l'acquisition de l'Alaska dans le *Daily Morning News* de Washington. L'Alaska y est décrit comme un pays de cocagne, au climat « *charmant* », où l'on trouve de l'or « *à la pelle* » et où les bateaux ont du mal à aborder en raison de l'abondance du saumon dans les estuaires des fleuves... La Chambre vote finalement le 14 juillet 1868 l'allocation des 7,2 millions de dollars.

Une partie de cette somme n'ira jamais en Russie mais va servir à indemniser, en remerciement de leurs efforts, Robert Walker et quelques autres. Une commission de la Chambre est chargée d'enquêter sur ces paiements, révélés par la presse. Il apparaîtra plus tard que lui-même a touché au moins 26 000 dollars « *pour services rendus en aidant à promouvoir le vote sur l'acquisition de l'Alaska* », et que le baron de Stoeckl a distribué des « enveloppes » considérables à des journalistes et à des membres du Congrès pour emporter la décision.

La passation des pouvoirs eut lieu le 18 octobre 1867 à Sitka, où deux cents soldats américains avaient débarqué. Le pavillon impérial fut solennellement amené. En Russie, la cession fut très défavorablement accueillie par l'opinion, au point que la censure interdit au journal *Golos*, qui avait critiqué cette mesure, d'écrire à nouveau sur l'événement...

Les soldats américains se conduisirent très mal, violant des femmes russes, au point que la plupart des Russes décidèrent de quitter l'Alaska, bien que le traité leur laissât la possibilité de rester et d'acquérir la citoyenneté américaine. Personne ne se soucia beaucoup du sort des Indiens, pourtant de loin les plus nombreux. Le traité stipulait seulement que « *les tribus sauvages seront assujetties aux lois et règlements que les Etats-Unis pourront adopter de temps à autre à l'égard des tribus aborigènes du pays* ».

L'événement que le gouvernement impérial redoutait, une ruée vers l'or, eut finalement lieu en 1896. Dawson City, qui n'était formée que de quelques cabanes de bûcherons en 1896, comptait 5 000 habitants l'année suivante et 30 000 en 1897, attirés par le métal jaune. L'autre grand tournant fut celui de la guerre froide, lorsque l'Alaska s'est couvert de bases militaires et de stations de radar. L'ancienne colonie russe est enfin devenue, en 1959, le 49e Etat de l'Union.

DOMINIQUE DHOMBRES

(1) Voir l'*Histoire de la Russie d'Amérique et de l'Alaska*, de Michel Poniatowski, Horizons de France, Paris, 1958, d'où sont tirées la plupart des informations contenues dans cet article.

(2) *Alaska and its History*, de Morgan B. Sherwood, University of Washington Press, 1967.

ÉTRANGER

M. Klaus et M. Meciar ont annoncé ensemble un accord sur la partition de la Tchécoslovaquie

Au bout de quatorze heures de discussions, le dirigeant tchèque Vaclav Klaus et son homologue slovaque Vladimir Meciar ont émergé de leur quatrième rencontre, commencée vendredi après-midi 19 juin à Bratislava, pour annoncer un accord sur la partition de la Tchécoslovaquie, *née en 1918*. C'est M. Meciar qui a lu le texte de l'accord *(voir ci-dessous)* devant la presse, au milieu de la nuit.

Puis les deux *hommes, nous rapporte de Pra*gue notre correspondante Catherine Monroy, ont répondu à quelques questions. *« Nous avons fait le maximum que nous ayons pu faire,* a déclaré M. Klaus. *Il n'était pas possible de parvenir à un accord plus large. Cet accord est juste. Sur le plan personnel, je vous rappelle que je suis le seul politicien tchèque, et l'ODS le seul parti, à avoir fait campagne en Slovaquie pour une fédération raisonnable. En tant qu'homme politique, j'ai agi en mon âme et conscience ».*

M. Meciar, lui, a demandé à ses supporters de se montrer *« tolérants ». « Nous ne nous battrons pas, nous ne nous disputerons pas. Nous essaierons de nous comprendre. Il y avait un grand risque de ne pas s'entendre et, que cela mène à la destruction. Nous nous sommes rapprochés. Nous sommes satisfaits d'y être parvenus au moyen de pourparlers ».* Sur le plan pratique, le dirigeant slovaque a précisé que les soldats serviraient dans leur propre République et que les forces armées seraient séparées.

Les partis de MM. Klaus et Meciar se sont par ailleurs mis d'accord sur la formation d'un gouvernement fédéral restreint qui assurera la continuité de l'Etat tchécoslovaque jusqu'à la scission du pays en deux Républiques indépendantes. Le cabinet fédéral comportera un premier ministre, quatre vice-premiers ministres et cinq ministres *pour les portefeuilles des affaires étrangères,* de l'intérieur, de la défense, des finances et de l'économie. La composition devrait en être annoncée la *semaine prochaine. Cette structure correspond en* fait à l'idée que le mouvement de M. Meciar se faisait d'une confédération, et certains observateurs à Prague n'excluent pas que les Slovaques tentent de pérenniser ce gouvernement que les Tchèques voient comme un gouvernement de liquidation. La manière dont le président Havel voit son avenir dans ce contexte restait, samedi, incertaine.

M. Havel a toujours dit qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat, le 3 juillet prochain, si la Fédération éclatait. Or il a, cette semaine encore, alors que la situation s'assombrissait de plus en plus, confirmé sa candidature, tout en soulignant que *l'organisation d'un référendum sur le sort du pays* était à ses yeux essentielle. A ce sujet, M. Klaus a estimé qu'un référendum *« n'est pas impossible mais pas obligatoire non plus ».*

Le président qui, selon son entourage, avait prévu de se rendre vendredi soir à Bratislava rencontrer MM. Klaus et Meciar *« si tout se passait bien »* n'y est finalement pas allé et s'est contenté de se tenir informé des discussions par téléphone. Il devrait recevoir les deux hommes la semaine prochaine.

Chacun pour soi en Europe centrale

Suite de la première page

Première à avoir lancé, en 1989, une audacieuse transition vers l'économie de marché, la Pologne marque le pas depuis plusieurs mois, paralysée par la confusion politique qui règne à Varsovie. Même sa politique étrangère fait l'objet de polémiques internes entre atlantistes et partisans de relations étroites avec l'Est. La Tchécoslovaquie n'existera sans doute plus dans quelques mois ou, dans le meilleur des cas, se débattra dans des procédures de délimitation de la souveraineté et de partage des compétences entre les deux républiques. La Hongrie paraît encore couler des jours relativement tranquilles, mais sa santé politique est, dans une bonne mesure, liée à celle du premier ministre Antall – qui est très mauvaise, – et l'éparpillement de minorités hongroises hors de ses frontières rend ce pays plus vulnérable que les deux autres aux tensions ethniques qui embrasent la région. Ces incertitudes s'ajoutent à l'absence de structures collectives de sécurité dans la région depuis la mort du pacte de Varsovie en février 1991.

« La Russie, pourquoi la Russie ? »

« Si la Tchécoslovaquie se scinde, la situation en Europe centrale va se trouver dramatiquement modifiée », souligne le ministre polonais de la défense, M. Janusz Onyszkiewicz. *« Nos trois pays avaient en commun des objectifs politiques – l'adhésion à la CEE – mais aussi la situation géographique, puisque nous étions tous trois limitrophes de l'Union soviétique et pris en sandwich entre l'Est et l'Ouest. »* Or la partition de la Tchécoslovaquie aboutirait en effet *a priori* à rapprocher la partie tchèque de l'Europe de l'Ouest et à rejeter la Slovaquie, frontalière de l'Ukraine, vers l'Est.

Les Polonais craignent par ailleurs que l'une ou l'autre des parties tente de les impliquer dans les inévitables tensions que ne manquera pas de provoquer le « divorce » tchécoslovaque. Déjà avant les élections tchécoslovaques du 5 juin, indique-t-on de source polonaise, les Slovaques avaient tenté d'établir des liens bilatéraux avec Varsovie, qui avait décliné l'offre pour ne pas avoir l'air d'encourager la partition. Les choses sont désormais un peu plus claires, mais qui sera le partenaire privilégié de Varsovie : Prague ou Bratislava ?

Un autre facteur à prendre en considération est le changement politique intervenu à Prague avec la victoire électorale de M. Vaclav Klaus, le chef de file de la droite tchèque, dont les positions diplomatiques sont beaucoup moins nuancées que celles du président Havel et de son ami Jiri Dienstbier, qui a dirigé la diplomatie tchécoslovaque depuis la « révolution de velours ».

Fasciné par le monde anglo-saxon, M. Klaus ne perd jamais une occasion de souligner que la Pologne et la Hongrie sont « à la traîne » et, de toute évidence, n'a pas l'intention de s'embarrasser d'un « triangle de Visegrad » pour *faire antichambre. Débarrassé du* fardeau slovaque, il va se sentir les mains plus libres pour rejoindre l'Occident. *« M. Klaus et ses conseillers n'ont jamais compris l'intérêt que l'on pouvait avoir à mener une diplomatie vers l'est »*, relève un analyste tchèque. *« La Russie ? Pourquoi la Russie ? C'est ce qu'ils se disent. »* Le risque, estiment certains critiques de M. Klaus, est qu'avant de tomber dans l'orbite occidentale, la Bohême-Moravie sans le contrepoids slovaque va surtout tomber dans l'orbite allemande – l'Allemagne est déjà de loin le premier investisseur étranger en République tchèque.

Quant à la Hongrie, elle se retrouve face à la Slovaquie (qui lui a appartenu pendant près de mille ans) où vit une minorité *magyare de 560 000 personnes.* Plus diplomate qu'il n'en a l'air, le dirigeant nationaliste slovaque Vladimir Meciar a pris soin de multiplier les contacts, ces dernières semaines, avec le consul général hongrois à Bratislava, devant lequel il a voulu, selon une source diplomatique hongroise, se montrer rassurant, notamment à propos du barrage de Gabcikovo-Nagymaros, devenu à présent un différend slovaco-hongrois. Depuis les élections tchécoslovaques Budapest a, d'ailleurs, gardé un profil bas à propos de la minorité hongroise de Slovaquie.

Les relations avec la CEE se trouvent également bouleversées. *La république tchèque va-t-elle* seule hériter du traité d'association avec Bruxelles, ou les Slovaques, moins avancés économiquement, y *auront-ils droit aussi ? Plus que* jamais, Tchèques et Hongrois vont tenter de faire valoir leurs propres cartes. Désormais en Europe centrale, c'est chacun pour soi.

SYLVIE KAUFFMANN

□ **BULGARIE : condamnation de l'ancien chef des services de renseignements de Sofia.** – Le général Vladimir Todorov, a été condamné, vendredi 19 juin, par la section militaire de la Cour suprême de Bulgarie à quatorze mois de prison pour avoir détruit une partie du dossier concernant l'affaire Markov. L'écrivain Gueorgui Markov a été assassiné en 1978 à Londres à l'aide d'une arme mystérieuse surnommée « le parapluie bulgare ». Selon le verdict, le crime a été perpétré avec la complicité de l'ancien vice-ministre de l'intérieur, M. Stoïan Savov, qui s'est suicidé la veille de l'ouverture du procès, en janvier dernier. Au moment de sa mort, en septembre 1978, Gueorgui Markov travaillait à la section bulgare de la radio BBC. – *(AFP)*

□ **GÉORGIE : M. Chevardnadze accuse Moscou d'agression.** – Le dirigeant géorgien, Edouard Chevardnadze, a accusé, vendredi 19 juin, la Russie de soutenir ouvertement les séparatistes d'Ossétie du Sud, située en *Géorgie, qui cherchent* à s'unir avec leurs voisins d'Ossétie du Nord, rattachée à la Russie, rapporte l'agence Itar-Tass. Dans un communiqué, *il affirme que des hélicoptères* arborant les couleurs de l'armée de l'air russe ont attaqué jeudi des positions de la garde nationale géorgienne en *Ossétie du Sud, tuant* et blessant plusieurs personnes. – *(AFP, Reuter.)*

□ **LITUANIE : élections législatives le 25 octobre.** – Des élections législatives se dérouleront en Lituanie le 25 octobre, a-t-on annoncé officiellement vendredi 19 juin à Vilnius. Soixante et onze des cent quarante et un députés seront élus au scrutin majoritaire, les soixante-dix autres à la proportionnelle, selon un système retenu au terme de négociations entre les réformateurs favorables au premier système et l'opposition. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : deux cent quarante morts dans le sud-est anatolien en quarante jours, selon un bilan officiel.** – Selon un bilan fourni mercredi 17 juin par le super-préfet de Diyarbakir, la principale ville du sud-est anatolien à majorité kurde, soixante membres des forces de l'ordre turques et cent quatre-vingt membres de la guérilla kurde, menée essentiellement par les séparatistes du Parti des travailleurs du *Kurdistan* (PKK), ont été tués en quarante jours dans différents accrochages. Selon ce bilan, cinquante-sept personnes ont été arrêtées depuis le 6 mai et plusieurs centaines d'armes individuelles, dont vingt lance-roquettes, ont été saisies. – *(AFP.)*

HAUT-KARABAKH

Les Arméniens affirment avoir stoppé les Azéris

Le ministère arménien de la défense a assuré, vendredi 19 juin, que l'offensive azérie de ces derniers jours dans le Haut-Karabakh avait *été* arrêtée. Mais les deux camps, qui ont fait appel à des renforts, semblaient se préparer à une épreuve de force pour le contrôle d'une entrée stratégique de l'enclave montagneuse. Des milliers de réfugiés ont continué à fuir les zones de combats. Dans la ville frontalière arménienne de Goris, *des officiers ont précisé* que les deux camps étaient en train de renforcer leurs positions près du corridor menant à Choucha. L'Azerbaïdjan a accusé l'Arménie d'utiliser ce corridor pour acheminer des armes aux combattants arméniens à l'intérieur de l'enclave, où les autorités locales *ont décrété cette semaine* l'état d'urgence pour un mois.

Environ deux mille personnes ont été tuées ces quatre dernières années dans les affrontements liés au Haut-Karabakh, peuplé majoritairement par des Arméniens mais placé sous l'administration de Bakou depuis 1923. – *(Reuter.)*

Le texte de la déclaration

Voici le texte intégral de la déclaration politique sur la procédure de séparation de la Tchécoslovaquie en deux Etats indépendants, signée samedi 20 juin, à Bratislava, par MM. Klaus et Meciar :

L'HZDS (Mouvement pour une Slovaquie *démocratique* de M. Meciar) et l'ODS (Parti démocratique civique de M. Klaus) sont conscients de leur haute responsabilité historique devant la situation issue des élections de 1992 en République tchèque et en République slovaque, et ils ont décidé de la résoudre ensemble par la voie constitutionnelle.

Afin d'assurer la continuité de tous les organes constitutionnels de la Fédération et de tous les processus entamés après novembre 1989, ils se sont mis d'accord sur la formation du gouvernement fédéral et sur son programme, qui fait partie de leur accord politique.

Ils constatent les divergences de leurs programmes électoraux et de leurs objectifs politiques concernant la structure de l'Etat. L'ODS voit pour les Républiques tchèque et slovaque, comme seule forme raisonnable et fonctionnelle de l'Etat commun, une Fédération constituant un seul sujet de droit international. Pour l'HZDS, c'est une confédération des deux Républiques, chacune étant sujet de droit international. L'ODS ne considère pas la confédération de deux sujets de droit international comme un Etat commun, mais comme une Union de deux Etats indépendants. L'ODS *préfère à la confédération* deux Etats indépendants, c'est-à-dire la séparation constitutionnelle de l'Etat actuel.

Ils considèrent dans cette situation que leur rôle commun est d'initier par tous les moyens légaux le processus qui mènera avant le 30 septembre 1992, à un accord des deux Conseils nationaux pour redéfinir la structure de l'Etat. Si deux Etats sujets de droit international sont créés, l'ODS et l'HZDS considèrent qu'il faudra, dans l'intérêt de leurs relations d'amitié et de bon voisinage, chercher des formes de cohabitation et un cadre de coopération en harmonie avec leurs traditions et leurs besoins actuels et futurs.

Ils proposent que dans le cas de la disparition de la fédération, les deux Conseils nationaux adoptent les lois *pour intégrer en leur sein* les députés élus au Parlement fédéral. Les principes du programme du gouvernement fédéral lient les deux sujets, qui, régulièrement, s'informeront et se consulteront au niveau du Parlement fédéral, leurs directions se rencontrant en fonction de l'évolution de la situation.

Cet accord ne concerne pas les relations que l'ODS et le HZDS ont avec d'autres partis politiques.

L'ODS et le HZDS s'engagent à conclure un accord sur les autres organes centraux de l'Etat avant le 31 juillet 1992.

Le cauchemar yougoslave

II. – *Un autre Saddam ?*

Dans un premier article (*le Monde* du 20 juin), André Fontaine a analysé tout ce qui différencie, malgré une assimilation de plus en plus répandue, le cas de la Bosnie-Herzégovine de celui du Koweït. Il montre aujourd'hui qu'en revanche le comportement du président serbe Milosevic présente bien des points communs avec celui de M. Saddam Hussein, et s'interroge sur les moyens de mettre fin au cauchemar yougoslave.

par André Fontaine

Si le cas de la Bosnie n'a que de lointains rapports avec celui du Koweït, beaucoup de traits apparentent en revanche le comportement de M. Slobodan Milosevic à celui de M. Saddam Hussein. La presse occidentale n'est pas seule à faire le parallèle : les nombreux opposants que le président serbe compte dans son propre pays, comme en témoignent notamment la fronde des étudiants et la réprobation affichée du patriarcat orthodoxe de Belgrade, l'ont surnommé «Slobo-Saddam».

Les deux hommes n'ont pas seulement en commun d'être des appelatchiks dont l'ambition a étouffé le scrupule : ce que peut contribuer à expliquer chez le président serbe, au regard toujours douloureux, la double épreuve du suicide de ses parents, et d'une grave maladie chronique. Ils ne croient l'un et l'autre qu'en la force et la ruse. Ils se comportent en chefs de peuple qui se soucient comme d'une guigne du malheur des autres, ceux-ci fussent-ils majoritaires là où ils vivent, comme c'est le cas pour les Kurdes d'Irak ou les Albanais du Kosovo. Enfin et surtout ils n'hésitent pas, pour asseoir leur pouvoir, à encourager l'esprit de revanche engendré chez beaucoup de leurs compatriotes par des siècles d'oppression.

Ce n'est pas par hasard que le «raïs» irakien, qui est né dans le même village que Saladin, s'est voulu la réincarnation de celui qui reprit, il y a huit cents ans, Jérusalem aux croisés : il avait beau être kurde, il reste, pour le peuple arabe, qui n'a jamais pardonné à la chrétienté le «viol» des croisades, le dernier des siens à l'avoir défaite. De même M. Milosevic a-t-il moins bâti sa popularité sur ses attaques contre la bureaucratie que sur la force avec laquelle il a promis à ses supporters, en 1988, au cours d'immenses meetings, de *«gagner, cette fois, la bataille du Kosovo»*.

La bataille du Kosovo

Qu'est-ce à dire ? La bataille de Kosovo Polje, du «Champ des merles», remonte, elle ausi, à la nuit des temps, puisqu'elle n'est postérieure que de deux siècles à la reconquête de Jérusalem. Il y a belle lurette que les Serbes ont récupéré leur patrie sur les Turcs qui, au prix de pertes écrasantes, l'avaient alors purement et simplement annexée.



Mais voilà : ce Kosovo, qui fut non seulement le berceau du premier royaume serbe, mais le lieu sacré où l'Eglise orthodoxe a permis, à l'ombre de ses vénérables coupoles, toujours visibles aujourd'hui à Pec, à Visegrad ou à Devcani, la survie de l'identité, et donc de l'espoir, serbe, ce Kosovo qui est aux Serbes ce que la Judée et la Samarie sont aux juifs, voilà qu'il est peuplé à plus de 90 %, aujourd'hui, d'Albanais.

L'explication est simple : beaucoup de Serbes ont quitté jadis leur pays occupé pour gagner soit la Bosnie, certes elle aussi, à l'époque, aux mains du sultan, mais où l'on vivait sensiblement mieux, soit la région dite des «confins militaires» (1) où ils aidaient les Autrichiens, sans leur être assujettis, à contenir les Turcs, soit la province hongroise de Voïvodine, récupérée sur les mêmes Turcs après l'échec, en 1683, du deuxième siège de Vienne.

Au fur et à mesure que s'en allaient les Serbes, d'autres prenaient leur place. Des Turcs, bien sûr, dont les descendants constituent une partie, difficile à évaluer, de ces Musulmans avec un M majuscule, de Bosnie-Herzégovine et d'ailleurs, dont on a parlé hier. Mais aussi des Albanais, qui, après la disparition à la fin du quinzième siècle de leur héros national, Skanderbeg, s'étaient laissé convertir à l'islam et mis au service du sultan. Beaucoup d'entre eux occupèrent des postes très importants, conquis souvent l'épée à la main, comme ce fut le cas pour le khédive Mehmet Ali, fondateur de l'Egypte moderne, que sa famille gouverna jusqu'à l'abdication, en 1952, du roi Farouk.

Autant dire qu'aux yeux des Serbes, les Albanais du Kosovo descendent de gens qui ont pris leur place, de collaborateurs de ces mêmes Turcs contre lesquels ils n'ont eu de cesse, dès le début du dix-neuvième siècle, de rassembler tous les Slaves du Sud (ce que signifie le mot yougoslave). Il fallait dans ces conditions la férule et l'esprit de décision de Tito pour imposer aux Serbes, à la Libération, la création d'une province autonome du Kosovo, où les Albanais se gouvernaient en fait eux-mêmes.

Son idée, qui devait fortement contribuer à sa brouille avec Staline, était de faciliter ainsi l'entrée dans la Fédération yougoslave, non seulement, par le biais de la Macédoine, de la Bulgarie, slave du sud par définition, mais de la toute jeune République populaire d'Albanie. Le fondateur de celle-ci, Enver Hodja, devait d'ailleurs vivre jusqu'à sa mort, en 1985, dans la hantise d'une tentative d'absorption par Belgrade. C'est en grande partie parce qu'il craignait de faire les frais de la réconciliation soviéto-yougoslave qu'il alla se jeter, un temps, dans les bras de Mao.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, si la coexistence albano-serbe au Kosovo a été constamment marquée d'incidents graves, et si la prise en main du pouvoir par les Albanais, après l'élimination pour *«dogmatisme»*, en 1966, du ministre fédéral – serbe – de l'intérieur, Rankovic, a entraîné un exode serbe. Résultat : les Albanais constituent aujourd'hui plus de 90 % de la population, ce qui n'empêche pas les Serbes de les considérer comme des intrus. Aussi bien l'une des premières décisions de la République serbe, lorsque le pouvoir fédéral a commencé à se déliter, a-t-elle été de faire approuver par référendum, en 1990, à une écrasante majorité, une nouvelle Constitution dont l'originalité principale est de remettre en cause le statut des deux régions autonomes – la Voïvodine, où vit une importante minorité hongroise, et le Kosovo, où la population albanaise se voit imposer une administration de type colonial.

La loi de la vendetta

C'est là peut-être que le bât blesse le plus dans l'attitude de M. Milosevic. Il faut que la main droite ignore totalement ce que fait la main gauche pour refuser aussi effrontément à des Albanais qui constituent l'immense majorité de la population du Kosovo le droit d'autodétermination que l'on revendique avec autant d'insistance pour les minorités serbes de Croatie et de Bosnie. D'autant plus qu'outre sa promesse de *«gagner cette fois la bataille du Kosovo»*, certaine phrase de «Slobo-Saddam» sur la *«pureté ethnique»* fait craindre un retour massif des Serbes sur la terre de leurs ancêtres, dont on imagine sans peine de quel prix de souffrance il serait payé par les actuels habitants de la région autonome. La loi de la vendetta qui caractérise depuis si longtemps les rapports des deux peuples ne connaîtrait plus alors de limites.

Beaucoup redoutent en tout cas que la mise au pas du Kosovo ne soit d'ores et déjà programmée par un homme dont il est clair qu'il n'entend pas attaquer tous ses objectifs à la fois. L'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Turquie, et même l'Arabie saoudite ont déjà montré de diverses manières que l'évolution de la situation dans ces régions les préoccupait au plus haut point. Budapest ne resterait pas plus indifférente à des actions contre la minorité de Voïvodine que ne l'ont fait Vienne et Bonn lors de l'offensive fédérale contre la Slovénie et la Croatie. D'une manière plus générale, il tombe sous le sens qu'une remise en cause par la force des frontières d'Etats membres des Nations unies ne saurait être entérinée sans que l'on coure le risque de voir d'autres Etats, y compris le cas échéant l'Allemagne, en faire autant.

Une succession de bêtises

L'Europe et les Etats-Unis ne pouvaient malheureusement commettre, face à cette tragédie, davantage de bêtises :

a) Obsédés, et on les comprend, par le risque de voir s'atomiser, non seulement la Fédération yougoslave, mais la soviétique, la plupart des Occidentaux ont longtemps cru devoir écarter, avec plus ou moins de netteté, toute éventualité de reconnaissance de Républiques qui proclameraient leur indépendance. L'armée fédérale en a tiré la conclusion qu'elle pouvait impunément attaquer la Slovénie et la Croatie, alors qu'elles n'ont fait qu'exercer le droit de sécession reconnu par la Constitution titiste de 1974.

b) La France, qui ne perdait pas une occasion au même moment de proclamer sa solidarité avec elle, s'est opposée avec vivacité à l'Allemagne lorsque celle-ci a pris position en faveur de la reconnaissance des deux Républiques sécessionnistes. Or, Belgrade, en retirant ses troupes de Slovénie, avait déjà accepté, pour ce pays au moins, le fait accompli. Le souvenir des deux guerres mondiales, de la fraternité d'armes franco-serbe pendant la première, des atrocités des Oustachis durant la seconde, la crainte, après la réunification, d'un retour au *Drang nach Osten*, à la poussée des Germains vers l'est, ont évidemment pesé. Mais un membre du gouvernement au moins, M. Bernard Kouchner, avait compris de longue date, pour s'être souvent rendu sur place, qu'il y avait tout de même dans l'affaire un agresseur et des agressés, et qu'il faudrait bien tôt ou tard le dire, ce qui impliquait pour commencer que l'on reconnaisse l'existence des agressés.

c) Les Douze n'ont pas cru, *«faute de temps» (sic)*, devoir prendre position sur cette question lors de leur sommet de Maastricht en décembre. Ils ont donné ainsi le sentiment qu'ils s'en désintéressaient.

d) Bonn, du coup, a fait cavalier seul, étalant ainsi au grand jour les divisions et l'impuissance de l'Europe communautaire au moment précis où celle-ci prétendait se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune.

e) Les autres reconnaissances sont intervenues, dans ces conditions, au moment où elles ne servaient plus à rien.

f) Tout en différant, pour ne pas déplaire à la Grèce, la reconnaissance de la Macédoine, on s'est empressé d'ouvrir les portes des Nations unies à une Bosnie-Herzégovine dont la population serbe est très nombreuse, tandis que la musulmane n'atteint pas la moitié de l'ensemble. Avec cette conséquence que l'identité nationale de la République, à la différence de celle de la Serbie, de la Croatie, et de la Slovénie, est rien moins que démontrée.

g) Les observateurs les plus qualifiés mettaient en garde contre le risque de voir la Bosnie à feu et à sang dès la reconnaissance de son indépendance. Envoyer des «casques bleus» à titre préventif aurait peut-être permis de le conjurer. Personne n'a voulu en entendre parler. Est-ce parce que la facture des opérations d'interposition est de plus en plus lourde, et que les Américains, entre autres, traînent lourdement les pieds pour acquitter leur quote-part ?

L'héritage laissé par Tito

Loin d'être toutes rattrapables, les erreurs ont tendance à s'additionner. Celles que l'on vient d'énumérer ne sont que peccadilles à côté de celles qui ont été commises en 1918 par des négociateurs trop ignorants de l'Histoire et qui se sont souvent comportés comme si le principal adversaire était, non pas l'Empire des Hohenzollern, mais cette Autriche-Hongrie au sein de laquelle bien des nationalités avaient réussi à cohabiter pendant des siècles et dont beaucoup de gens ont d'ailleurs aujourd'hui la nostalgie.

On peut aussi se demander si Churchill a été bien inspiré, pendant la seconde guerre mondiale, de parier sur Tito, qu'il jugeait le plus à même de tuer des Allemands alors que le Kremlin était tout prêt à patronner – comme à la même époque en Chine – une cohabitation des résistants de toutes couleurs.

De son côté, Tito, auquel son courage indomptable face à Hitler puis à Staline avait donné un formidable prestige, a trop délaissé les problèmes internes de son pays pour se consacrer à la grande entreprise du non-alignement. Il a trop laissé s'opposer, afin de mieux étayer son propre pouvoir, les diverses Républiques. Il n'a pas su passer la main de son vivant, et a cru qu'après sa disparition, une direction collégiale et tournante, au sein de laquelle chaque République disposerait d'un droit de veto, serait en mesure d'arbitrer les inévitables conflits entre les hommes, les entreprises, et par-dessus tout les nationalités.

Ce que l'on peut faire, aujourd'hui, devant un tel gâchis, ne saute pas aux yeux. Reste tout de même, semble-t-il, quelques évidences :

a) L'un des aspects les plus consternants de l'actuel conflit est la tranquillité d'âme avec laquelle Croates et Serbes se traitent mutuellement de Tchetniks et d'Oustachis, comme si l'on était toujours en pleine guerre mondiale. La vérité est que chaque camp se sent si sûr de l'infamie de l'adversaire et de son propre bon droit que les jugements moralisateurs de l'extérieur relèvent à ses yeux de la plus complète hypocrisie. On l'a déjà vu, notamment sous Franco ou Nasser, les plus nobles condamnations ont souvent pour effet de rassembler les masses autour de leurs chefs attaqués.

b) Il n'est pas prouvé cependant *a priori* que ce soit le cas pour les Serbes. Ils étaient suffisamment entrés dans l'univers de la consommation, avant le déclenchement du drame, pour vivre mal les restrictions de toutes sortes que la guerre, et maintenant les sanctions leur ont imposées. Le réveil de l'opposition auquel on assiste actuellement en est certainement un signe.

c) Raison de plus pour que l'action extérieure ne cherche pas tant à punir, par des mesures vexatoires, des gens dont la grande masse sont convaincus de leur innocence – ce à quoi conduisent par exemple les sanctions dites «sportives» – qu'à convaincre M. Milosevic et les siens qui ont montré, comme M. Saddam Hussein, qu'ils savent reculer quand il le faut, qu'on ne les laissera pas gagner la guerre qu'ils ont imposée à la Bosnie. Compte tenu de la précarité de la situation économique du pays, l'embargo décrété par les Nations unies pourrait être plus efficace que dans d'autres conflits. Encore faut-il qu'à la différence de ce qui se passe à la frontière irako-jordanienne il soit respecté. On ne saurait tout à fait écarter dans ce but l'hypothèse d'actions ponctuelles. Et peut-être sera-t-il nécessaire pour mettre fin au siège de Sarajevo de recourir au raid réclamé par le président Izetbegovitch. Mais aller plus loin serait prendre un gros risque : la densité de la population, le relief, rendent totalement impossible une répétition de l'opération «Tempête du désert», et elle déboucherait presque fatalement, dans ces régions où tout homme dort avec un fusil, à des années de sanglante guérilla.

d) En revanche, la multiplication des actions humanitaires ne contribue pas seulement à diminuer le malheur des victimes : elle fait comprendre aux populations et, qui sait, à leurs dirigeants, qu'on cherche sérieusement à leur venir en aide. Elle facilite ainsi l'ouverture de l'indispensable dialogue.

e) On aide à engager ce dialogue et à sortir de la guerre en imaginant ce que pourrait être la paix. On retrouve ici deux problèmes principaux :

– La nature des relations entre les diverses Républiques ex-fédérées. Un lecteur du *Monde*, *«metteur en scène d'origine yougoslave»*, M. Vuko Tripkovic, préconise l'organisation dans chacune, sous contrôle international, d'un référendum sur la question : *«Voulez-vous vivre dans l'union* (ou confédération ou association, terme à déterminer) *des Etats souverains yougoslaves avec les mêmes droits pour tous ?»*, étant entendu que la majorité dans chaque Etat devrait seule être retenue pour la création de cette union. Pourquoi pas ?

– Le sort des minorités vivant sur le territoire de la plupart des Républiques, qui accepteront difficilement la souveraineté d'une autre nation que la leur.

Protéger les droits des minorités

L'importance de ces deux chapitres met en lumière la nécessité de préciser le plus vite et le plus nettement possible les contours de ce que devrait être l'ordre européen de demain, où les droits des minorités bénéficieraient d'une garantie extérieure incontournable et où l'on serait d'autant moins tenté de remettre en cause les frontières par la force qu'elles auraient perdu petit à petit de leur étanchéité, et de leur signification.

Dans un tel contexte, l'âpre débat suscité par le traité de Maastricht, texte confus, interminable, souvent mal rédigé, dont la lecture attentive devrait d'abord enseigner à un esprit non prévenu qu'il ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité, ne pouvait plus mal tomber. S'il devait conduire à cette conclusion que l'Europe, décidément, est impossible, comment convaincre les belligérants yougoslaves de s'entendre ? La première urgence est donc bien de remettre le train européen sur les rails. A défaut, il ne resterait bientôt plus qu'à recopier la phrase terrible écrite par le diplomate britannique Harold Nicholson dans le savoureux ouvrage *Peacemaking*, dans lequel il raconte et commente la négociation, à laquelle il avait participé, du traité de Versailles : *«Nous voulions européaniser les Balkans, et nous avons balkanisé l'Europe...»*

(1) Confins se dit en serbo-croate *Krajina* : les Serbes qui vivent dans la «République autonome de Krajina» proclamée l'an dernier, descendent de ces émigrés-là.

FIN

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : après la rencontre entre M. Arafat et les délégués des territoires occupés

Tempête pour un baiser palestinien

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Mme Hanane Achraoui, porte-parole de la délégation palestinienne aux négociations de paix, posant tendrement sa joue sur l'épaule gauche de M. Yasser Arafat après avoir reçu un chaste baiser sur le front, devant les caméras de la télévision... La scène a été montrée cent fois depuis jeudi soir et fixée à des millions d'exemplaires, vendredi 19 juin, dans toute la presse d'Israël.

« Il s'agit d'une violation délibérée de la loi israélienne ! » s'est exclamé le ministre de la police M. Ronnie Milo. *Dès que ces gens rentreront en Israël, ils seront arrêtés et nous leur appliquerons toutes les rigueurs de la législation en vigueur. »* Filmée à Amman en compagnie du chef de l'OLP, *« organisation terroriste »* avec laquelle tout contact est en principe interdit par la loi, Mme Achraoui n'est pas la seule visée par les foudres du ministre. Aussi bien M. Hayder Abdel Chaffi, chef de la délégation palestinienne à Madrid, que M. Fayçal Husseini, leader influent dans les territoires occupés, ont été vus en compagnie de l'homme-au-keffieh.

« Cette rencontre, a déclaré le premier ministre, M. Itzhak Shamir, *est contraire aux engagements pris par les Palestiniens et aux accords passés avec les coparrains du processus de paix. » « Des mesures légales seront prises »,* a-t-il promis aux politiciens d'extrême droite.

En fait, ce n'est pas la première fois, loin de là, que ces Palestiniens consultent directement celui à qui ils n'ont cessé de proclamer leur allégeance (*le Monde* du 20 juin). Jusqu'ici, *« faute de preuve »*, les autorités israéliennes avaient toujours fermé les yeux. La différence, cette fois, est que non seulement il existe une preuve filmée du délit mais que les intéressés le reconnaissent.

Interrogée de Jordanie sur sa prochaine arrestation, Mme Achraoui a déclaré que ce serait *« stupide et sans fondement »*. La loi israélienne, a-t-elle poursuivi, *« ne nous concerne pas, nous sommes des Palestiniens. Nous n'avons commis aucun crime. Personne ne nous empêchera de rencontrer notre direction politique »*. Reste que les Américains eux-mêmes, semblent furieux de l'opération, et ils ont fait part vendredi soir, par la voix d'un porte-parole du département d'Etat de leur *« irritation »*, l'OLP ne faisant *« pas partie » officiellement* du processus de paix en cours.

Pourquoi cette provocation surprise de la part des Palestiniens ? *« Il nous fallait renforcer l'image de notre délégation car celle-ci s'est détériorée »*, a affirmé un proche de M. Husseini à la télévision israélienne. Et comme pour confirmer ses dires, un groupe de Palestiniens manifestait au même moment, vendredi soir, devant sa résidence à Jérusalem-Est. Autre explication fournie par M. Ehud Yaari, l'un des meilleurs analystes israéliens des affaires arabes : *« Ils ont sans doute pensé que la veille de nos élections constituait le meilleur moment pour essayer d'imposer, au vu et au su de tous, le rôle de l'OLP dans les négociations en cours. »*

P. C.

Un scrutin sans vrai débat

Suite de la première page

Chacun le sait, une victoire travailliste aurait l'avantage d'accélérer la mise en œuvre de l'autonomie limitée promise en 1978 aux *Palestiniens – mais à l'époque, ils* n'étaient pas preneurs – et elle améliorerait du même coup les chances d'obtenir de Washington les milliards de dollars dont le pays *a un urgent besoin pour intégrer* les centaines de milliers d'immigrants qui s'impatientent actuellement dans des *« centres d'absorption »* surpeuplés.

Dans une campagne électorale digne de ce nom, l'essentiel du débat aurait pu tourner autour des conséquences de ces deux facteurs. *Que sera l'avenir d'Israël ?* Et le – difficile – développement de son économie, sa place au Proche-Orient, ses relations avec 1,8 million de Palestiniens des territoires occupés, ses rapports avec le monde arabe ? La crise de confiance avec l'unique super puissance qui reste sur la planète peut-elle être surmontée ? La religion doit-elle être davantage séparée de l'Etat ? Doit-on continuer de consacrer un tiers du budget national à la défense, c'est-à-dire trois fois plus que pour l'éducation nationale, qui est en pleine crise ?

Presque tous les éditorialistes de la presse locale, de droite comme de gauche, l'ont écrit et répété : *« Les vrais problèmes d'Israël n'auront jamais été aussi cruellement absents d'un débat pré-électoral. »* De l'avis général, cette longue campagne aura été la plus terne que l'Etat hébreu ait jamais vécu. Rébarbatifs jusqu'au bâillement, les candidats dits sérieux se sont souvent fait comme un devoir de dissimuler leurs divergences – minimes pourtant, sur bien des points –, voire de s'abriter derrière les grands fantômes du Panthéon national : Menahem Begin, Golda Meïr, Moshe Dayan, Ben Gourion... Comme si les vivants n'avaient pas la taille requise pour occuper dignement la scène centrale de la vie nationale.

Dissimulations travaillistes

Dans le dernier numéro du *Jerusalem Report*, un bimensuel politique de qualité, M. Zeev Chafets, rédacteur en chef, résumait ainsi brutalement un sentiment très répandu : *« Jamais pareille collection de médiocrités, de charlatans, de cinglés et d'escrocs n'auront été en concurrence pour obtenir nos voix »*. Dans leurs *spots* télévisés notamment, les politiciens d'Israël n'ont reculé, poursuit-il, *« devant aucun mensonge, ni aucune absurdité »*. Cette dégradation du débat politique – certains parlent irrévérencieusement de son *« américanisation »* – expliquerait, selon lui, *« la dimension irréelle »* de la consultation. C'est un peu comme si elle n'avait pas lieu en Israël mais *« ailleurs, dans un autre pays et à une autre époque »*.

Incertain de son pouvoir de séduction personnel, M. Shamir qui, il est vrai, a dû annuler de nombreux meetings faute d'auditeurs, s'est montré le moins possible et il a même refusé un second *faux duel télévisé que lui* proposaient les travaillistes au nom de M. Rabin. Dans le même temps, fatigué des longues années de purgatoire où son ancien chef de file – M. Shimon Pérès – semblait l'avoir embourbé, le vieux parti de Ben Gourion a donné l'impression de tout faire pour dissimuler et son programme et ses jeunes « colombes » les plus fourmillantes d'idées.

MM. Abraham Burg ou Nissim Zvilli, des gens de talent, ont été à peine vus à la télévision. Centrée autour de la personnalité du candidat, ancien chef d'état-major, ancien ministre de la défense, ancien chef du gouvernement (1974-1977), ancien héros de la guerre des six jours, ancien ambassadeur, ancien *« casseur »* de l'Intifada palestinienne, la campagne travailliste a d'abord porté sur la sécurité. Si l'on a assez peu montré les civils parmi les dix-sept nouveaux venus de la liste de quarante-cinq candidats choisis lors des *primaires*, les six généraux qui y figurent ont été en revanche présentés comme une sorte de garantie contre les dérapages gauchisants.

Le malaise des Sépharades

Objectif tactique : obtenir le soutien d'une partie des 30 à 40 % d'électeurs traditionnels du Likoud qui, à en croire les sondages, se déclaraient encore indécis trois jours avant la consultation. Un phénomène sans précédent qui illustrerait le désarroi ambiant. A tort ou à raison, les stratèges des deux camps ont estimé que c'est là, dans ce vivier de petites gens souvent déçus par la politique économique du pouvoir en place et en même temps attachés à l'idéologie « shamirienne » du « Grand Israël » (territoires occupés inclus), que réside la victoire.

Les travaillistes ont perdu le pouvoir il y a quinze ans parce que Menahem Begin avait su séduire les couches défavorisées de Sépharades, ces juifs orientaux venus du Maghreb et des pays arabes. Or, même s'ils sont loin de former un bloc unitaire, les Sépharades qui représentent quand même 55 % de la population et plus des deux tiers de l'électorat traditionnel du parti au pouvoir, ont aujourd'hui le sentiment d'avoir été floués, sacrifiés au profit des nouveaux immigrants ashkénazes, les « Russes ».

Au-delà de la manœuvre politicienne, la grave crise interne, déclenchée il y a quelques semaines au sein du Likoud par l'idole des foules juives orientales, M. David Lévy, chef de la diplomatie, a illustré, mieux que les sondages, la crise de confiance qui a cru ces dernières années entre les sans-grade de la société israélienne et le pouvoir en place. Les travaillistes ont estimé que c'était là leur chance et ils ont tout mis en œuvre pour ne pas la laisser passer. Quitte à emprunter à la droite un discours plus musclé, quitte à y perdre un peu de leur âme...

PATRICE CLAUDE

□ **IRAK : près de 60 kilos d'uranium soustraits à la surveillance internationale.** – Selon les conclusions de la douzième mission d'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (*AIEA*) en Irak, du 26 mai au 4 juin 1992, les autorités irakiennes ont soustrait à la surveillance de cet organisme près de *soixante kilos d'uranium* naturel. Le directeur de l'Agence a précisé, vendredi 19 juin, que 36 kg d'uranium enrichi se trouvant *dans* des réacteurs de recherche doivent encore être évacués d'Irak. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : après le massacre dans une cité noire

Le Congrès national africain condamne le gouvernement

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le président de la République sud-africaine, M. Frederik De Klerk, devait se rendre, samedi 20 juin, dans le ghetto noir de Boipatong, au sud de Johannesburg, où trente-neuf personnes ont été massacrées dans la nuit de mercredi à jeudi (*le Monde* du 20 juin). Jeudi, il avait exprimé son indignation et présenté des condoléances aux familles des victimes.

Vendredi, l'archevêque anglican du Cap, Mgr Desmond Tutu, et le révérend Frank Chikane, président du Conseil sud-africain des Eglises, se sont rendus à Boipatong, où ils ont prié avec les résidents de la cité. *« Le gouvernement doit assumer la responsabilité de ce qui s'est passé. S'il ne le fait pas, il n'est pas digne de gouverner ce pays »*, a déclaré M. Chikane. *« Ce ne sont pas des animaux, ce sont des êtres humains. Ils ont été tués comme des mouches »*, a lancé Mgr Tutu, prix Nobel de la paix.

Le secrétaire général du Congrès national africain (ANC), M. Cyril Ramaphosa, a condamné le gouvernement, au cours d'une conférence de presse. Il a cité les propos tenus par M. De Klerk, lors de sa dernière visite officielle à Tokyo, confiant à des hommes d'affaires que son gouvernement avait *« un plan pour contrer les actions de masses »*, telles celles annoncées mardi par l'ANC. *« Le masssacre d'innocentes victimes par des hordes sorties de véhicules de police semble bien être la seconde phase de ce plan »*, a estimé M. Ramaphosa. M. Hernus Kriel, le ministre de l'intérieur, a pour sa part exigé que l'ANC présente des excuses publiques au gouvernement si la collusion de la police et des assaillants n'était pas prouvée. *« Notre gouvernement n'a jamais tué qui que ce soit »*, a-t-il affirmé.

Vendredi, la situation était très tendue dans la cité noire. Plusieurs centaines de policiers patrouillaient *et retenaient les occupants du foyer* pour travailleurs migrants – sous contrôle de l'Inkhata, le mouvement conservateur à dominante zouloue, – d'où a été lancée l'attaque. Derrière les grilles du foyer, plusieurs centaines de Zoulous ont passé leur journée à danser, chanter et lancer des cris de guerre, en brandissant des armes traditionnelles.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **ALGÉRIE : les islamistes prédisent une « explosion » lors du prochain procès de leurs dirigeants.** – Apparus, vendredi 19 juin, sur les murs des mosquées d'Alger, des tracts du Front islamique du salut (FIS) ont mis en garde le gouvernement contre le procès des dirigeants du mouvement dissous, dont MM. Abassi Madani et Ali Belhadj, prévu le 27 juin devant le tribunal militaire de Blida. *« Le procès est le début d'une explosion dans le pays. La junte signe sa propre mort. Nous riposterons avec force »*, menace l'organisation clandestine. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CONGO : les élections législatives reportées de trois jours.** – Le premier ministre André Milongo a annoncé vendredi 19 juin le report à mercredi, pour des raisons *« logistiques »*, du premier tour des élections législatives qui devait avoir lieu dimanche 21 juin. M. Milongo a indiqué que des *« anomalies »* avaient été relevées dans le recensement des électeurs. Il a d'autre part laissé entendre que de nouvelles arrestations auraient lieu parmi les anciens dignitaires impliqués dans des scandales financiers, citant notamment l'ancien ministre des travaux publics, le colonel Benoît Moundélé Ngollo. – *(AFP.)*

□ **RWANDA : la France se déclare « préoccupée ».** – La France suit avec *« préoccupation »* l'évolution de la *situation au Rwanda et souhaite* que le dialogue engagé entre le gouvernement et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) *« se traduise sur le terrain »*, a déclaré vendredi 19 juin à Paris le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay. *« La France a deux compagnies sur place dont la mission exclusive est d'assurer la sécurité et la protection de nos ressortissants et des communautés étrangères »*, a-t-il précisé. Jeudi, une source officielle à Kigali avait affirmé que de violents combats, qui ont commencé le 5 juin, se poursuivaient. – *(AFP.)*

□ **SOUDAN : les groupes rebelles sudistes annoncent leur réunification.** – Les deux factions rebelles au Sud-Soudan ont annoncé, vendredi 19 juin, à Nairobi, leur prochaine réunification, après dix mois de séparation au cours desquels l'armée de Khartoum a remporté une série de victoires à leurs dépens. Des responsables des deux branches de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) ont ajouté, au cours d'une conférence de presse, qu'ils s'étaient mis d'accord sur une possible sécession du sud du pays à la suite de l'échec des négociations avec le gouvernement, le mois dernier au Nigéria. – *(AFP, Reuter.)*

□ **MAROC : les élections prévues après un référendum sur la réforme de la Constitution.** – Selon un haut-responsable gouvernemental qui s'exprimait, vendredi 19 juin, dans l'anonymat, les élections communales, professionnelles et législatives devraient être organisées, y compris au Sahara occidental, à partir du mois de septembre. Ces trois scrutins seront précédés d'un référendum portant sur la réforme de la Constitution. Les amendements envisageraient un renforcement des pouvoirs du Parlement. – *(AFP, Reuter).*

ASIE

LOIN DES CAPITALES



Les statuettes mutilées de Wutai Shan

WUTAI SHAN

de notre envoyé spécial

APRÈS plusieurs minutes de négociations, le moine accepte d'ouvrir la salle de l'un des temples de la montagne sacrée, qui renferme son paradis bouddhique, une composition statuaire de plusieurs dizaines de mètres de long recouvrant tout un pan de mur et le plafond. Dès le premier coup d'œil, on comprend pourquoi le religieux était réticent à montrer cette partie de l'édifice à des étrangers.

Chacune des centaines de statuettes porte les stigmates d'une mutilation sacrilège : yeux crevés, doigts coupés, plus rarement bras tronçonné, tête arrachée. L'un des bouddhas a perdu son nez. Les personnages ont beau être d'argile, la violence maniaque qui émane de cette scène muette est comparable à celle d'un charnier.

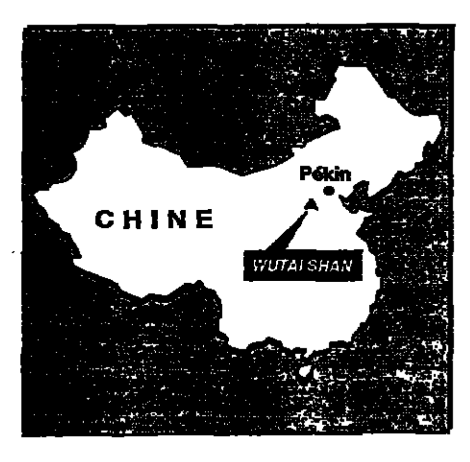
« C'était la révolution culturelle », dit simplement le moine. Les gardes rouges de Mao Zedong, qui se croyaient lancés à l'assaut de la culture ancienne, se livrèrent à une profanation systématique. Mais, en même temps, la manière dont les statuettes ont été défigurées montre à quel point cette destruction fanatique était prisonnière de l'ordre culturel contre lequel elle se voulait dirigée : *elles ont été symboliquement mutilées, mais* non détruites. Une terreur secrète retint le bras des gardes rouges.

Partout en Chine, on peut constater cette caractéristique du cataclysme culturel que provoqua Mao. Si des temples et des monuments historiques furent rasés, ils furent plus souvent saccagés. Il n'est pas rare, par exemple, de découvrir un pan de centaines de bouddhas dont pas un, si petit soit-il, n'a conservé sa tête. Cette terrifiante minutie ne s'explique que par le rapport extrêmement ambigu que la Chine, toute communiste *qu'elle se prétende,* entretient avec son passé.

Le phénomène, en ce haut lieu du bouddhisme chinois, perdu dans des montagnes culminant à trois mille mètres, à une journée de voiture au sud-ouest de Pékin, n'est pas nouveau. Wutai Shan, les Monts-aux-Cinq-Terrasses, fut un de ces sites où l'éternel rapport conflictuel entre le pouvoir et les apports culturels étrangers tourna jadis au drame. C'était un centre monastique de premier plan dès la dynastie des Wei du Nord, « barbares » sinisés qui régnèrent pendant *presque deux siècles, à partir de l'an* 386 de notre ère, sur une partie de la Chine septentrionale.

Un nid d'aigle religieux

En 844, l'un des derniers empereurs Tang ordonna une persécution contre le bouddhisme, venu de l'Inde, qui allait provoquer la destruction de dizaines de milliers de monastères à travers le pays, dont ceux de Wutai Shan. Tous les moines, sauf les plus vieux, furent réduits à l'état laïc.



Trois ans plus tard, les temples furent reconstruits. *L'empereur Wuzong, qui avait* voulu éradiquer le bouddhisme, venait de mourir. En agissant comme ils l'ont fait, onze siècles plus tard, les gardes rouges ont renoué, somme toute timidement, avec une des réactions de rejet de la Chine des Han face aux intrusions culturelles allogènes. Une donnée récurrente de la culture chinoise que l'historiographie de l'empire du Milieu s'est toujours refusé à analyser.

De ce choc de civilisations qui allait en précéder tant d'autres aux confins chinois, que reste-t-il à Wutai Shan ? Un lieu mal connu des Chinois, nid d'aigle religieux dans un paysage montagneux désolé, où le printemps est de plusieurs semaines en retard sur les environs. Et, pour l'industrie touristique, un espoir. Le village a été reconstruit en style traditionnel, plusieurs hôtels s'y sont installés. Les ministères y envoient leurs cadres méritants, leurs employés d'élite. Des groupes de Chinois d'outre-mer et de Japonais commencent à y venir en pèlerinage.

Même la police y met du sien : l'endroit reste théoriquement fermé aux étrangers, *mais ceux-ci sont les bienvenus, du moment qu'ils s'enregistrent* au commissariat. Rien à voir, décidément, avec Pékin, où les autorités continuent d'interdire – du moins sur le papier – aux résidents étrangers de se rendre en province en voiture.

La sérénité des grands sites bouddhiques qui règne ici ferait presque oublier l'existence, lointaine, du gouvernement central, ce régime communiste dont l'un des héros historiques, *le maréchal Nie Rongzhen, tenait les monts* Wutai Shan durant la guerre civile. Nie vient de s'éteindre à Pékin, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. La route qui remonte vers Pékin témoigne du décalage croissant entre le gouvernement et le pays profond. *Parcourue par* un intense trafic de camions, elle fait penser aux routes des pays d'Asie du Sud-Est au moment de leur décollage économique, voilà une quinzaine d'années, avec ses alignements de gargotes et même – miracle qui dit tout en pays socialiste – d'innombrables stations d'essence ouvertes la nuit. Longtemps victime des horaires administratifs communistes, qui ferment *toutes les pompes en fin d'après-midi*, le secteur des carburants semble revivre dans une semi-privatisation mal définie, mais salutaire pour les transports.

Revenir, après cette expérience, en fin de soirée, dans Pékin fait l'effet d'un retour à l'ère glaciaire du communisme. La ville semble morte. Ses faubourgs, tristes alignements de tours de béton peu éclairées au pied desquelles serpentent des périphériques déserts, contrastent avec le grouillement du pays qui l'entoure. Lentement mais sûrement, la Chine réelle se met à l'heure de l'*ouverture*, abandonne les vieux réflexes totalitaires ou bureaucratiques. Seuls, à Pékin, les cercles les plus conservateurs du régime qui font obstacle aux réformes ne s'en sont pas aperçu.

FRANCIS DERON

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

Après la victoire massive du « oui » en Irlande au traité de Maastricht

Le vote massif des Irlandais, jeudi 18 juin,* en faveur de la ratification du traité de Maastricht (68,7 % des voix) a été salué par le président de la Commission de Bruxelles, M. Jacques Delors, comme la victoire de *«l'intégration»* sur *«l'isolement».* Pour M. Delors, cette ratification *«était vitale»* pour l'Irlande. *Le ministre des affaires* étrangères portugais, M. Joachim de Deus Pinheiro, dont le pays préside actuellement la CEE, a *exprimé le souhait que ce «oui» soit «le premier d'une série». Au Danemark, ce résultat a suscité* des réactions limitées et, dans l'ensemble, plutôt contradictoires nous signale notre correspondante à *Copenhague, Camille Olsen.

Le premier ministre, M. Schlüter (conservateur), a refusé catégoriquement de faire le moindre commentaire à ce sujet, tandis que son ministre des affaires étrangères (libéral), M. Ellemann-Jensen, félicitait son homologue de Dublin et lui souhaitait bonne chance, en estimant que son succès *ne pouvait être que positif pour le* Danemark, sans toutefois expliquer en quoi. Du côté britannique, c'est le soulagement qui domine, rapporte notre *correspondant à Londres, Laurent Zecchini : un* «non» irlandais aurait eu pour effet de porter un coup probablement fatal à un traité européen que les Britanniques *considèrent comme le meilleur* compromis possible pour la Grande-Bretagne. Ce vote de l'Irlande renforce la position du gouvernement face à *une opinion et à des partis politiques* qui ont fait preuve de peu d'enthousiasme européen depuis le rejet danois. Le premier ministre, M. John Major, a donc *immédiatement* saisi l'occasion que constitue le vote irlandais en faveur de la ratification du traité de Maastricht pour porter le fer dans son propre camp contre *le clan des «eurosceptiques»,* dont l'un des porte-parole, Sir Teddy Taylor, a réaffirmé, vendredi 19 juin, que le traité était *«nul et non avenu»* depuis le vote du Danemark.

Fierté et soulagement à Dublin

Un sentiment de fierté et de soulagement plane sur l'Irlande depuis que les résultats officiels du référendum sur Maastricht sont connus. Fierté, pour ce petit pays de 3,6 millions d'habitants, d'avoir sorti l'Europe du mauvais pas dans lequel le «non» danois l'avait plongé. Soulagement pour les quatre formations principales, qui avaient appelé à ratifier Maastricht de constater que leur crédit n'était pas entamé, contrairement à ce que l'on peut constater dans d'autres pays européens où les partis traditionnels enregistrent des votes de défiance.

Soulagement également de voir la manne européenne ne pas s'éloigner d'une île qui connaît un taux de chômage de près de 20 % et qui a grandement bénéficié, contrairement à la Grèce, de son entrée dans l'Europe en 1972 (la contribution des fonds structurels européens représentent, à elle seule un demi-point du taux de croissance de 4 %).

Comme l'avait souhaité le premier ministre, M. Albert Reynolds (Fianna Fail, *droite nationaliste*), lors de sa dernière intervention *avant le scrutin, c'est donc* un «oui» massif (68,7 %) que les *Irlandais ont apporté à Maastricht* et à l'Europe, dépassant ainsi de *vingt points les prévisions des* sondages les plus optimistes réalisés *quelques heures avant le scrutin.* Les résultats affinés montrent que *la culture européenne a solidement* pris pied dans certaines régions. *Les agriculteurs,* malgré une vigoureuse campagne des groupes «pro-life» hostiles à l'avortement, n'ont pas laissé la fibre conservatrice l'emporter sur *le dynamisme insufflé* par la politique agricole commune. Ils ont fortement apporté leurs voix au «oui». Le fait que le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, se soit exprimé, dans les derniers jours, avec beaucoup d'enthousiasme en faveur du Fonds de cohésion destiné aux pays membres de la Communauté les moins privilégiés, a compensé les doutes émis quant à la réalité des fameux 6 milliards de livres que l'Irlande est supposée devoir recevoir ces prochaines années.

Faible participation

La conclusion récente des négociations sur la réforme de la politique agricole commune, avec des bénéfices considérables pour l'Irlande, a également influencé les agriculteurs.

Dans la majorité des circonscriptions, on compte deux fois plus de *«oui» que de «non», et dans certaines* on enregistre une majorité *de 75 % pour le «oui», contre* 25 % pour le «non» (dans les comtés de Clare, de Mayo (ouest du pays) et de Waterford (sud-est). *Même dans les circonscriptions de* la capitale où le taux de chômage atteint parfois 70 %, les «oui» l'ont emporté partout

« Une nouvelle espérance de vie »

La faible participation jette toutefois une ombre au tableau en soulignant le fait qu'une bonne partie de la population ne s'est pas sentie concernée par un débat qui était devenu ésotérique par bien des aspects, mêlant les questions de l'avortement et de la neutralité aux aspects économiques et monétaires complexes du traité lui-même.

Pour le premier ministre, l'Irlande a *«sauvé»* l'Europe et *«insufflé une nouvelle espérance de vie à tout le traité de Maastricht». «C'est une victoire extraordinaire pour l'Irlande»,* a affirmé, triomphant, le responsable de la diplomatie irlandaise, M. David Andrews, qui peut désormais prendre *son billet pour Lisbonne* l'âme en paix. Les quatre partis de la majorité et de l'opposition, soudés par le «oui» l'espace d'un référendum – ce qui représente un consensus sans précédent dans la *vie politique irlandaise, – ont* applaudi ce résultat qui valide leur démarche.

Cela dit, la campagne menée dans les circonscriptions par les représentants de la formation principale du pays, le Fianna Fail, a été, de l'avis général, très médiocre, contrastant avec la ferveur manifestée par leurs partenaires au gouvernement (*le Monde* du 18 juin). Les démocrates progressistes, membres de la coalition gouvernementale, ont fait campagne de façon méthodique, sur les ondes *de la radio, à la télévision, au sein* des circonscriptions – et ce en *dépit de ressources très limitées. Le* responsable de la campagne de ce parti, *M. Pat Cox, ne cachait* pas, avant le scrutin, son irritation de voir le premier ministre et le Fianna Fail mener une campagne tristounette et sans aucun souffle en se contentant de mettre en avant les livres qui pourraient tomber dans l'escarcelle de l'Irlande.

Le résultat du référendum a marqué également une cuisante défaite pour la coalition hétéroclite des anti-Maastricht, au premier rang desquels figuraient les groupes *«pro-life» emmenés par* le sénateur Des Hanafin (exclu du groupe *du Fianna Fail). Ces mouvements,* inspirés de ceux qui existent aux *Etats-Unis,* ont bénéficié du soutien de nombreux membres du *clergé qui, dans leurs sermons,* ont inséré de façon subtile le message anti-Maastricht. L'épiscopat, pour sa part, a refusé, dans sa déclaration sur le référendum, de se prononcer pour le «oui» ou pour le «non».

Ce vote, comme le souhaitait *M. Reynolds,* donne une indication intéressante pour le prochain référendum de novembre sur l'avortement. *Il pourrait traduire* le souhait des Irlandais de voir assouplie la législation actuelle sur l'avortement (autorisation de «voyager» et information). Mais cette prochaine bataille, au cœur de la très catholique Irlande, devrait être particulièrement passionnée.

PIERRE SERVENT

(*avec notre correspondant* à Dublin Joe Mulholland)

Les résultats officiels

Nombre d'électeurs : 2 542 840

Oui : 1 001 076 (68,7 %)

Non : 448 645 (31,3 %)

Taux de participation : 57,3.

Les réactions en France

Le ministre de la justice, M. Michel Vauzelle, s'est félicité, vendredi 19 juin, à Grasse, d'apprendre *«une bonne nouvelle chaque jour»* après le vote favorable des Irlandais au traité de Maastricht. *«Les Irlandais ont fait preuve d'intelligence et de générosité, ce qui ne m'étonne pas de leur part»,* a-t-il dit. Pour M[me] Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes, qui s'exprimait sur FR 3, le *«oui» massif»* enregistré en Irlande *«montre que le référendum danois a créé un électrochoc salutaire».* M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, s'est félicité, lui aussi, des *«deux bonnes nouvelles pour l'avancée de la construction européenne»* que constituent le succès du «oui» en Irlande et le vote de la révision constitutionnelle à l'Assemblée nationale.

«Le «oui» massif de l'Irlande est un puissant encouragement à poursuivre sans délai la ratification du traité», a déclaré le président de l'UDF, M. Valéry Giscard d'Estaing, selon qui *«le «oui» des Irlandais ramène à sa juste proportion le «non» des Danois». «Il s'agit d'un cas particulier pour le Danemark, et non d'un précédent pour l'Europe,* a-t-il dit.» M. Jacques Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, estime que le pourcentage des «oui» en Irlande *«montre qu'il peut exister une dynamique populaire en Europe, capable de mettre en échec la coalition des «non» et les tentations du repli».*

La ratification d'un pays à l'autre

Belgique : un large consensus malgré quelques inquiétudes

Le projet de loi de ratification du traité de Maastricht devrait être approuvé fin juillet par la Chambre des représentants, puis, à la rentrée parlementaire, par le Sénat. Il n'y a pas de problème de majorité *pour le gouvernement* et il n'est pas question de référendum.

BRUXELLES

de notre correspondant

«Maastricht : et si le «non» l'emportait en France?», titrait *récemment la Libre Belgique.* Le royaume suit en effet avec inquiétude l'évolution des opinions publiques à l'étranger, mais, pour *sa part, son engagement traditionnel* pour l'accélération de la *construction européenne n'a* pas changé, malgré les mouvements *d'humeur manifestés çà et là.* Presque personne n'a trouvé à *redire à la superbe désinvolture* avec laquelle le gouvernement a *passé outre à un avis consultatif* du Conseil d'Etat qui subordonnait *la ratification à une réforme des* dispositions constitutionnelles quant au vote des étrangers.

Bien que la procédure du référendum ne soit pas prévue clairement dans la Constitution, elle est possible, au moins à titre consultatif, comme le montre un précédent au sujet du maintien de la monarchie, après la seconde guerre mondiale. Même les adversaires les plus résolus du traité ne s'aventurent pas à demander un vote populaire, vu l'état d'esprit de la majorité des Belges.

Ceux-ci ont des *inquiétudes* quant à la place qui leur sera faite dans une Communauté *élargie* d'ici à la fin du siècle, mais, pour *le moment, ils savent bien* que la présidence tournante et les votes à l'unanimité ou à la majorité qualifiée permettent aux petits pays de jouer un rôle intéressant. La présence de la Commission, du Conseil et d'une partie du Parlement à Bruxelles contribue évidemment à attacher la majorité de la population à la réussite du projet des Onze. Ici, rien n'est jamais simple sur le plan juridique. Outre l'autorisation de ratification par les deux chambres du Parlement, il faudra celle des Conseils des Communautés flamande et francophone pour les matières relevant de leur compétence (environnement et culture, notamment). Il se peut même que l'avis des régions wallonne et bruxelloise soit requis. Dans tous les cas de figure, la coalition gouvernementale entre socialistes et sociaux-chrétiens semble assurée d'obtenir les majorités requises, d'autant que le soutien des libéraux, *autre grande* formation traditionnelle, paraît acquis.

D'ores et déjà, un comité d'avis de la Chambre a approuvé à une large majorité une proposition de résolution en faveur du traité. Avec toutefois le souhait d'une modification de ce traité avant la Conférence intergouvernementale prévue pour 1996. Cela pour préparer notamment l'Union européenne à l'adhésion de nouveaux Etats membres et appliquer progressivement les procédures communautaires aux matières relevant de la coopération intergouvernementale.

Ecologistes et nationalistes flamands

Au cours de ce débat, les écologistes *francophones (qui ont 10* sièges sur 212 à la Chambre) ont *déclaré qu'ils ne voteraient* pas la ratification. Cette position pourrait *évoluer, d'autant que celle des* Verts flamands paraît moins *rigide. Toujours hors des formations* gouvernementales, le parti *nationaliste de la Volksunie* (10 députés), en proie à des divisions *intestines, ne s'est pas encore* prononcé clairement.

En revanche, pour les 12 élus du Vlaams Blok, c'est un «non» sans état d'âme. Au siège du parti défenseur des valeurs et particularités flamandes, on déclare sans ambages qu'on ne veut pas d'un droit de vote aux étrangers de la Communauté qui permettrait aux francophones d'avoir la majorité dans certaines communes mixtes. *«La monnaie unique pourrait être une mesure technique acceptable, mais elle sera une arme politique entre les mains des eurocrates»,* déclare par ailleurs un responsable.

Le «non» est rare dans les associations représentatives et les syndicats. Malgré les mesures d'austérité que le gouvernement étudie actuellement afin de satisfaire aux futurs critères de convergence pour l'union monétaire, le traité n'est mis en accusation ni par la Confédération syndicale *chrétienne ni par la Fédération* générale des travailleurs de Belgique (*FGTB, proche des socialistes* mais indépendante). Des améliorations sont cependant *souhaitées* et des critiques sont formulées plus librement depuis le «non» danois.

Le président de la FGTB, *M. François Janssens, écrit* dans le dernier numéro de la revue *Syndicats* que les institutions communautaires *«sont tout sauf démocratiques» car «technocratiques et ignorant la voix des élus qui constituent le Parlement européen».* A l'unisson avec certains députés européens de la Belgique qui réclament une *«Union sociale»* au même titre que l'Union politique et monétaire, M. Janssens poursuit : *«On taxe davantage les salaires que les dividendes; les travailleurs restent au pays, alors que les capitaux vont n'importe où pour autant qu'ils y trouvent leur compte.»*

De son côté, la fédération patronale déplore l'attitude danoise mais proclame : *«Plus d'Europe ne peut conduire à une saisie croissante des autorités sur le PNB des Communautés. En principe toute dépense supplémentaire à l'échelon européen doit être compensée par une réduction sur le plan national.»* Le consensus politique pour le «oui» dissimule de moins en moins bien des divergences entre partenaires sociaux sur la répartition des *sacrifices financiers à consentir.*

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Luxembourg : un cas à part en raison de la forte présence d'étrangers

Le projet de loi en vue de la ratification du traité de Maastricht devrait être approuvé par la Chambre des députés luxembourgeois, le 2 juillet. Le gouvernement a exclu la procédure de référendum, dont le *résultat eût été incertain en* raison des sentiments partagés de la population.

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

Récemment, les Luxembourgeois ont trouvé dans leur boîte aux lettres une *brochure enflammée,* en allemand, du Mouvement *national,* parti d'extrême droite qui n'obtint que 4 % des voix aux *dernières élections, mais auquel* les craintes populaires devant *l'octroi du droit de vote aux* «citoyens de l'Union» donnent *des ailes. C'est que le grand-duché* est vraiment un cas à part *parmi* les Douze : 113 000 ressortissants CEE sur une population totale de 400 000 personnes.

Des Français et des Belges, mais surtout des Portugais (45 000) et des Italiens (20 000) qui constituent la main-d'œuvre de base dans un pays où l'immigration maghrébine est insignifiante. Les femmes de ménage vont-elles faire élire le maire dans la capitale, où les Luxembourgeois sont 34 000 face à 25 000 «étrangers» venus de la Communauté? Ce fantasme existe en tout cas dans la commune de Larochette devenue un passage obligé des envoyés spéciaux parce que la population originaire des onze autres pays y atteint 54 %.

Glorieuse incertitude du droit! Contrairement à ce qui s'est passé dans la Belgique voisine, dont la Constitution est pourtant très comparable à celle du Luxembourg, le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'y avait pas lieu de modifier les articles de la loi fondamentale relatifs au droit de vote avant de ratifier le traité de Maastricht (A Bruxelles, le gouvernement est passé outre à l'avis consultatif différent). Le premier ministre, M. Jacques Santer, en est fort aise, et il fait valoir que, de toute façon, il demandera des *«dérogations»* lors de la discussion de la future directive sur le vote des étrangers.

«Maastricht, un succès pour le Luxembourg», affirment des placards gouvernementaux dans les *journaux et des séquences à la* télévision, en partant du fait que le grand-duché assumait la présidence tournante de la Communauté, au premier semestre de 1991, quand furent dégagées certaines bases du traité. Le 22 avril, une déclaration du gouvernement aux députés a souligné les aspects positifs du dossier : d'une part, *«une petite nation comme la nôtre ne peut que bénéficier de la politique extérieure et de sécurité commune qui lui attribue un pouvoir de codécision dont, indéniablement, il ne dispose pas actuellement»*; d'autre part, *«qui pourrait nier les avantages que présente un passeport «fort», protégeant quelque 340 millions d'hommes, par rapport au passeport d'une si petite nation?»*

La fin des «niches»

Cette argumentation suffira aux 22 députés du Parti chrétien-social et aux 18 du Parti ouvrier-socialiste, auxquels – sur un total de 60 – devraient se joindre les 11 du Parti démocratique (libéraux) actuellement dans l'opposition. *«On est un peu coincés,* avoue avec une franchise méritoire M. Mario Hirsch, porte-parole du Parti démocratique. *On ne peut pas se permettre de renier l'héritage de Gaston Thorn* (ancien premier ministre qui présida la Commission de Bruxelles de 1981 à 1985), *mais on a de sérieuses réserves à faire sur la hâte du pouvoir.»*

Parmi les griefs des libéraux, il y a la facilité avec laquelle M. Santer paraît prendre son parti de la disparition probable des *«niches»,* comme on dit au Luxembourg pour parler des avantages fiscaux visant à attirer les capitaux étrangers. *«L'ouverture progressive des frontières a permis à l'économie luxembourgeoise de tirer un avantage intelligent et rémunérateur des disharmonies fiscales avec ses voisins, de la souplesse de son administration et de sa situation géographique»,* reconnaît un rapport au Conseil national des libéraux. Mais, on *«doit aujourd'hui se battre pour protéger les niches contre l'égalisation des conditions de concurrence dans un marché véritablement sans frontières».*

Par crainte des réactions populaires au sujet du droit de vote, les libéraux ont renoncé à leur exigence antérieure d'un référendum (il y a en a eu trois au Luxembourg depuis le début du siècle). Mais ils veulent faire entendre leur différence au Parlement en reprochant au gouvernement de ne pas avoir bataillé davantage pour obtenir à Maastricht des protocoles ou des déclarations préservant les intérêts spécifiques du grand-duché, tel le droit au secret bancaire. Ils estiment aussi qu'il *«valait mieux attendre de voir ce qui allait se passer dans les autres pays, au lieu de se précipiter pour ratifier les premiers, de façon peut-être à sauver ce qui pouvait l'être encore».*

Au contraire, M. Santer veut se présenter au Conseil *européen* de Lisbonne en meilleur élève de la classe, en mesure *de promettre* que, quelques jours après ce sommet, son *Parlement* autorisera la ratification. On lui prête l'intention d'en tirer argument pour demander que le siège de la future banque centrale soit attribué au Luxembourg. Sa déclaration du 22 avril le disait sans ambages : *«La dialectique fruste qui caractérise tout référendum n'est en aucun cas de nature à fournir au gouvernement les arguments dont il a besoin à Bruxelles.»*

J. de la G.

DIPLOMATIE

L'élargissement de la CEE

Nouveau modèle

Suite de la première page

Idée centrale dans le «schéma» présenté aux ministres : les Douze doivent veiller à *ce que l'élargissement* n'affecte pas la capacité décisionnelle de la Communauté. Le négliger *«serait une erreur tragique»*. Il n'est pas possible, souligne la Commission, *«d'éluder certains changements fondamentaux»* dont elle-même ne précise pas la nature.

Pour l'immédiat, la Commission propose de donner mandat à *«un groupe de personnalités indépendantes»* qui ferait rapport sur les modifications souhaitables des institutions *«avant de lancer les négociations d'adhésion»*. A la manière du comité Spaak, à l'aube du Marché commun, ou du comité d'experts sur l'Union économique et monétaire présidé par M. Delors, ce groupe de haut niveau (certains parlent déjà d'en confier la présidence à M. Hans Dietrich Genscher) aurait pour mission de proposer un modèle institutionnel pour permettre à la Communauté de demain de fonctionner sans devoir réviser à la baisse son niveau d'ambition politique et économique.

Ce rapport devrait être prêt rapidement, à la fin de l'année ou au début 1993. La Commission explique que les négociations avec les pays candidats de l'AELE (Autriche, *Finlande, Suède, Suisse) devraient* commencer une fois le traité de Maastricht ratifié et une fois acquis l'accord des Douze sur le budget de la Communauté, ce qui est prévu pour la fin 1992 ou, en cas d'accident, pour le printemps 1993.

Des institutions plus fédérales

Ce nouveau modèle institutionnel, de nature presque obligatoirement plus «fédéral» que l'actuel – c'est bien là une des difficultés de l'exercice, mais comment y échapper? – sera mis au point parallèlement aux *négociations d'adhésion, «en consultation»* avec les pays candidats.

La Commission considère que les Douze devront conserver la maîtrise de la décision sur cet aspect fondamental pour l'avenir de l'Europe unie. Le schéma institutionnel nouvelle manière fera partie, si le Conseil la suit, de l'acquis communautaire auquel les pays candidats seront invités à souscrire.

PHILIPPE LEMAITRE

Le schéma proposé par la Commission

Voici les principaux extraits du schéma de la Commission :

● **Introduction**

Le rapport se fonde sur l'hypothèse d'une mise en œuvre du traité de Maastricht, c'est-à-dire sur l'hypothèse d'une adhésion à l'Union.

Il y a déjà sept candidats et d'autres pays ont également l'intention de poser leur candidature. On peut donc se demander s'il y aura une Communauté à 20, 30 ou davantage de *membres, sans même les Républiques* de l'ancienne Union soviétique.(...) Chaque demande doit être examinée séparément, mais il faut une stratégie globale.(...) L'élargissement ne doit pas se faire aux dépens de l'approfondissement. Les deux démarches doivent être parallèles.

Conditions à remplir par les futurs membres

– Identité européenne : cette notion associe des éléments géographiques et historiques à des éléments culturels. Il n'est ni possible ni opportun de tracer dès maintenant les frontières précises de la future union européenne. Pour des raisons d'ordre pratique, le rapport ne traite pas des Etats indépendants de l'ancienne Union soviétique autres que les Républiques baltes.

– Démocratie et respect des droits de l'homme.

– Acceptation de l'acquis communautaire, c'est-à-dire des traités (y compris Maastricht), des objectifs *politiques* de la législation et des obligations tant actuelles que futures. Limitation à un strict minimum des arrangements transitoires.

– Economie de marché efficace et compétitive assortie d'un cadre administratif législatif et réglementaire adéquat. Les candidats qui ne peuvent pas remplir cette condition ne peuvent être intégrés et pâtiraient même d'une adhésion.

– Les candidats doivent accepter et être capables de suivre la politique étrangère et de sécurité commune qui sera mise en place. Il faut des engagements fermes et précis.

Politique commune

(...) L'adoption de l'acquis communautaire par les Etats membres de l'AELE ne leur poserait que relativement peu de problèmes. Ils sont bien placés pour les critères de passage au stade final de l'UEM. La plupart ont un PNB par tête plus élevé que la moyenne communautaire et ils apporteront une contribution positive au budget. Les conditions économiques et sociales sont très différentes dans les autres pays européens qui auraient beaucoup de peine à adopter l'acquis communautaire et sont loin de remplir les critères d'entrée dans l'UEM. Leur intégration aux politiques communes nécessiterait une augmentation massive des ressources budgétaires.

Préservation de l'efficacité de la Communauté

– Un élargissement qui affaiblirait la capacité décisionnelle de la Communauté serait une erreur tragique. Comment faire pour qu'elle puisse *fonctionner avec plus de membres?* Cette question n'a pas été abordée à Maastricht.

– Il est impossible (...) d'éluder certains changements fondamentaux. *Même l'arrivée d'un petit nombre de* nouveaux membres obligerait à procéder à des changements qui vont au-delà des simples ajustements arithmétiques.

– L'élargissement étant porteur d'un risque de surcharge et d'immobilité, il est nécessaire d'appliquer avec plus de rigueur les règles de la subsidiarité (...) et de réduire le déficit démocratique.

– La question des méthodes de travail, du nombre de membres et de la nature des procédures décisionnelles se pose à toutes les institutions. La réflexion n'a pas encore suffisamment progressé au sein de la Communauté pour pouvoir y répondre.

Conclusions

● **(a) Candidats**

– Turquie : nécessité d'une application plus efficace de l'accord d'association (voir avis de 1989), rôle géopolitique important.

– Chypre : lien entre l'adhésion et le problème de la partition de l'île.

– Malte : pas de problème majeur pour l'adoption de l'acquis, mais très petit Etat. La question de sa participation aux institutions devra être examinée.

– Autriche, Suède, Finlande, Suisse : leur adhésion renforcerait la Communauté sur le plan économique. La compatibilité de leur neutralité avec la PESC soulève toutefois un problème particulier.

● **(b) Nouveau partenariat**

– Nécessité politique d'un nouveau partenariat et d'un dialogue avec les pays, qui ne sont pas encore capables d'assumer les obligations inhérentes à l'adhésion. La Commission recommande l'établissement d'une structure institutionnelle au sein de l'«architecture» européenne.(...)

● **(c) Scénario**

– Les négociations d'adhésion avec les pays qui peuvent adopter le système communautaire sans période de préparation peuvent démarrer après la ratification de *Maastricht* et la conclusion des négociations sur les ressources propres et les questions connexes.

– Les négociations sont menées séparément avec chaque pays, *mais* avec une date cible commune à tous en vue.

– Les modifications institutionnelles doivent être préparées parallèlement aux négociations d'adhésion et en consultation avec les candidats. Les modifications doivent être adoptées dans le contexte de l'adhésion, sans préjudice de la conférence intergouvernementale de 1996.

– La Commission propose de demander à un groupe de personnalités indépendantes de préparer un rapport sur ce sujet avant de lancer les négociations d'adhésion.

Dans un rapport sur les modalités de l'action en faveur de la paix

M. Boutros-Ghali propose que des forces armées soient spécialement affectées à l'ONU

Le secrétaire général de l'ONU a rendu public le 18 juin le rapport sur «La diplomatie préventive, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix» qui lui avait été demandé le 31 janvier par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Conseil de sécurité. M. Boutros-Ghali propose que des forces armées soient spécialement affectées à l'ONU.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Dès lors que *«la guerre froide s'est achevée»* et que la pratique du veto qui a entravé l'action de l'ONU pendant quarante ans a cessé, l'organisation se devait de réfléchir aux moyens d'une action plus efficace.

Parmi les nombreuses dispositions dont M. Boutros-Ghali suggère la mise en œuvre dans son rapport d'une cinquantaine de *pages, la plus importante – et la* plus sujette à discussion – est l'invitation adressée au Conseil de conclure au plus vite les *«accords spéciaux»* qui permettraient au Conseil de disposer *«de manière ponctuelle ou à titre permanent»* de forces armées. Il propose la réactivation du comité d'état-major, un organisme dont l'ex-Union soviétique, puis la France, avaient initialement souhaité l'intervention, à l'automne 1990, avant de se ranger à l'avis et au commandement américain dans la guerre du Golfe au sein d'une force alliée.

Parallèlement à ces forces armées *dont le secrétaire général* estime qu'elles pourraient être utiles en cas de menace de faible ampleur, le document prévoit la création *«d'unités d'imposition de la paix»*, constituées de volontaires qui prendraient des risques réels sur le terrain, une éventualité souvent évoquée à propos du conflit yougoslave. Cette idée avait été avancée par M. François Mitterrand lorsqu'il avait proposé de mettre à la disposition de l'ONU un premier contingent de mille hommes dont le nombre pourrait être doublé sous quarante-huit heures.

Si elle rallie les partisans d'une intervention rapide des Nations unies, sans attendre un hypothétique *cessez-le-feu et le consentement* des parties, cette double suggestion n'a guère de chances de recueillir l'aval des Etats-Unis qui, par la voix du secrétaire adjoint au département d'Etat, ont déjà fait savoir leur opposition à ces idées et, notamment, à la réactivation du comité d'état-major.

Les suggestions avancées par M. Boutros-Ghali vont être examinées par l'Assemblée générale lors de sa session annuelle qui *s'ouvre en septembre. Le Congrès* américain lira sans doute avec attention le passage relatif au projet d'imputer les contributions des pays membres sur le budget de la défense au lieu de celui des affaires étrangères. Le rapport établit un parallèle entre le coût *des opérations* de maintien de la paix (3 milliards de dollars en douze mois) et celui des dépenses militaires dans le monde (1 000 milliards de dollars par an, soit 2 millions de dollars par minute).

SERGE MARTI

Les principales dispositions

● **Diplomatie préventive**

Le secrétaire général préconise *notamment l'instauration d'un «dispositif d'alerte rapide»* qui se déclencherait dès qu'une *«menace contre la paix»* aurait été constatée. Un *«déploiement préventif»* devrait selon lui pouvoir le cas *échéant intervenir. Toutes ces* actions devront toutefois respecter la souveraineté de l'Etat concerné, souligne M. Boutros-Ghali.

● **Rétablissement de la paix**

Rappelant les articles 42 et 43 de la Charte qui permettent aux Etats membres de mettre des forces armées à la disposition du Conseil, le secrétaire général préconise *l'utilisation de cette disposition «de manière ponctuelle mais aussi à titre permanent»*. Il suggère la réactivation du Comité d'état-major composé de représentants militaires des pays participant à une éventuelle opération militaire.

D'autre part, M. Boutros-Ghali envisage la constitution d'unités *«d'imposition de la paix»*, composées de volontaires qui seraient tenus en réserve et plus lourdement armés que les forces de maintien de la paix, entraînés au sein des armées nationales, et placés sous le commandement en chef du secrétaire général.

● **Maintien de la paix**

Le secrétaire général rappelle qu'autant d'opérations de maintien de la paix (treize) ont été engagées depuis 1987 qu'entre 1945 et 1987, et qu'elles ont entraîné la dépense de 8,3 milliards de dollars. Il préconise que les contributions soient prélevées *sur les budgets de la défense des* pays membres plutôt que sur celui des affaires étrangères.

Il demande par ailleurs qu'en fonction des missions, le personnel le plus qualifié soit mis à la disposition de l'organisation et que le secrétariat opère rapidement leur transfert en cas de besoin. Très préoccupé par la sécurité du personnel de l'ONU et des *«casques bleus»* engagés dans ces opérations, il demande au Conseil, dans un autre chapitre, de prendre les mesures nécessaires, y compris dans le cadre du chapitre 7 de la Charte (relatif à la rupture de la paix ou à des actes d'agression) pour garantir cette sécurité.

● **Consolidation de la paix**

Dans l'esprit du secrétaire général, *cette action peut prendre la* forme de projets concrets de coopération mais aussi d'actions telles que le désamorçage *«des millions de mines qui existent dans les zones de conflits actuels ou passés»*.

● **Financement**

Dans le seul domaine des opérations de maintien de la paix, le retard des contributions est aujourd'hui de 800 millions de dollars. M. Boutros-Ghali reprend à son compte plusieurs propositions faites par son prédécesseur. Il s'agit notamment de la création d'un fonds de roulement de 250 millions de dollars, d'un fonds de réserve pour opérations de maintien de la paix de 50 millions et d'un fonds de secours humanitaire d'autant, de l'autorisation de procéder à des emprunts et, enfin, de la possibilité de créer un Fonds de la paix qui pourrait recevoir des contributions des gouvernements, des particuliers mais aussi du secteur *privé*.

S. M.

La réunion des ministres de l'Union de l'Europe occidentale en Allemagne

Les Etats membres s'engagent «à mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires»

Dans la déclaration dite «de Petersberg», du nom de l'hôtel dominant le Rhin, près de Bonn, où ils étaient réunis, les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Union de l'Europe occidentale (1) affirment leur intention de mettre des moyens militaires à la disposition de l'organisation en cas de besoin.

La portée de cette intention est cependant diversement appréciée : *«Je ne pense pas qu'il y ait ici un pays membre qui soit disposé à envoyer des troupes pour combattre»*, a déclaré le secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, dans une allusion à la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

BONN

de notre correspondant

Dans leur déclaration de Petersberg, les ministres de l'UEO se sont fixé pour objectif de *«soutenir, au cas par cas (...) la mise en œuvre efficace des mesures de prévention des conflits et de gestion des crises, et notamment les activités de maintien de la paix de la CSCE (2) ou du Conseil de sécurité des Nations unies»*. Pour s'en donner les moyens, ils ont arrêté les modalités du *«renforcement du rôle opérationnel de l'UEO»*.

Les Etats membres s'engagent *«à mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles en vue de missions militaires qui seraient menées sous l'autorité de l'UEO»*.

Une base multinationale

Ces unités pourraient être utilisées *«pour des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants ; des missions de maintien de la paix ; des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix»*.

Elles seront organisées sur une base multinationale et interarmées. Une cellule de planification sera mise en place le 1er octobre prochain sous la direction du général de l'armée de l'air italienne Caltabiano. Elle rejoindra le conseil permanent et le secrétariat de l'organisation dont le déménagement de Londres à Bruxelles s'effectuera au plus tard en janvier prochain.

La décision de recourir à l'utilisation de ces unités relève du Conseil de l'UEO. Elle suppose toutefois que la demande en soit faite par une organisation internationale et laisse à chaque Etat membre la liberté de participer ou non.

La participation de chaque Etat à des opérations restera cependant du ressort national et *«sera prise par les Etats membres conformément à leurs Constitutions respectives»*. Cette dernière clause a été arrêtée à la demande de l'Allemagne dont la Constitution limite de façon draconienne l'emploi de forces nationales hors du théâtre d'opérations de l'OTAN, même sous le couvert d'institutions internationales.

L'opposition social-démocrate s'était violemment opposée vendredi à Bonn contre la possibilité pour l'UEO de mener des *«missions de combat»*. Dénonçant une militarisation de l'Union européenne, elle a mis en garde le gouvernement allemand contre la tentation d'utiliser l'UEO et le corps *militaire franco-allemand* pour contourner la Constitution allemande.

HENRI DE BRESSON

(1) Appartiennent aujourd'hui à l'UEO 9 des 12 membres de la Communauté européenne : la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal.

(2) Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe qui comprend tous les Etats du continent européen ainsi que les Etats-Unis et le Canada.

□ **La Haye accueillera le siège de la future organisation chargée du désarmement chimique.** – Trente-huit des trente-neuf Etats du comité des armes chimiques de la Conférence de l'ONU sur le désarmement (l'Autriche s'abstenant) ont préféré La Haye à Vienne pour accueillir le siège de la future organisation qui sera chargée de contrôler la convention interdisant les armes chimiques. Les Etats participant à ce comité espèrent parvenir cet été ou à l'automne à une convention interdisant totalement la fabrication et l'utilisation des armes chimiques. – *(AFP.)*

□ **Le ministre des affaires étrangères de Singapour à Paris.** – M. Wong Kan Seng, ministre singapourien des affaires étrangères, a effectué, vendredi 19 juin, une brève visite à Paris, au cours de laquelle il s'est entretenu avec son homologue français M. Roland Dumas, et a été reçu à déjeuner par M. Georges Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères. A cette occasion, M. Kiejman a assuré à son interlocuteur que l'Europe ne se transformerait pas en *«forteresse»* économique et resterait *«ouverte au reste du monde»*.

□ **M. Kouchner annonce la création au Kenya d'une «base humanitaire» pour la Corne de l'Afrique.** – Le ministre français de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, a annoncé, vendredi 19 juin à Paris, la création à Nairobi d'une *«base humanitaire»* pour faciliter l'assistance aux pays de la Corne de l'Afrique. Il a également indiqué qu'un navire, affrété par la France et chargé de 2 000 tonnes d'aide alimentaire et d'équipements médicaux, partira en juillet à destination de la Somalie puis, éventuellement, du *Mozambique*.

Démission de M. Picco sous-secrétaire général de l'ONU

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

A peine quelques heures après avoir obtenu la libération des deux derniers otages occidentaux du Liban, l'Italien Giandomenico Picco, l'homme des missions secrètes de M. Perez de Cuellar, a annoncé, vendredi 19 juin, sa démission de son poste de sous-secrétaire général. Le diplomate italien, âgé de quarante-trois ans, aurait accepté la direction des affaires internationales de la société italienne Ferruzzi-Montedison. Il aurait aussi l'intention d'écrire ses Mémoires, pour lesquels une maison d'édition américaine serait prête à lui verser 2 millions de dollars.

Grand, bel homme et très discret, l'Italien était devenu célèbre malgré lui. Ayant décidé de faire pression sur les ravisseurs des otages occidentaux, le gouvernement de Téhéran l'avait contacté directement au début de l'année 1991 pour lui demander de servir d'intermédiaire. Les responsables iraniens connaissaient le diplomate qui était intervenu dans les négociations de *cessez-le-feu à la fin de la guerre entre* l'Iran et l'Irak.

Selon ses proches, M. Picco quitterait l'ONU parce qu'il ne jouirait plus, au secrétariat, du statut d'*«enfant chéri»* qui était le sien à l'époque de M. Perez de Cuellar. M. Boutros-Ghali, qui *«n'aime pas les vedettes»*, ne l'avait rencontré que rarement depuis son arrivée à l'ONU. Après la libération des deux otages allemands au début de la semaine, on lui aurait proposé de remplacer M. Benon Sevan comme représentant spécial de l'ONU en Afghanistan. M. Picco a refusé mais a néanmoins accepté de diriger jusqu'à la semaine prochaine les négociations à Vienne avec les autorités irakiennes sur la question de l'embargo pétrolier.

M. Giandomenico Picco avait commencé sa carrière diplomatique *en travaillant avec M. Perez de* Cuellar alors que le fauteuil de secrétaire général de l'ONU était encore occupé par M. Kurt Waldheim. L'Italien et le Péruvien ont travaillé ensemble sur le dossier de Chypre *dans les années 70. En 1982*, M. Picco devint le conseiller de M. Perez de Cuellar et fit partie de l'équipe qui négocia le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan.

AFSANÉ BASSIR POUR

stricht

Les réactions en France

g : un cas à part

orte présence d'étrangers

هكذا من الأصل

POLITIQUE

Compte tenu des votes de l'Assemblée nationale et du Sénat

La révision de la Constitution devrait être approuvée par le Parlement réuni en Congrès à Versailles

La première phase du « combat démocratique » souhaité par M. François Mitterrand sur la construction de l'Union européenne s'achèvera le mardi 23 juin. Accélérant le cours des événements, le président de la République a signé, vendredi, le décret convoquant ce jour-là le Parlement en Congrès au château de Versailles, et il en a informé par lettre le président de l'Assemblée nationale et celui du Sénat.

Si l'on en juge par les votes positifs intervenus au Palais-Bourbon (388 voix contre 43) et au Palais du Luxembourg (192 voix contre 117), le projet de révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht, adopté en termes identiques par les deux assemblées, devrait recueillir la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés requise, en application de l'article 89 de la Constitution, pour que cette réforme devienne définitivement acquise. *Ce seuil s'établit en effet,* si le nombre des participants au scrutin reste le même – à 538 voix – alors que l'ensemble *des votes favorables au projet de* loi constitutionnelle représente un *potentiel de 580 voix. En outre,* il n'y a eu au total que 160 votes *négatifs alors que la minorité de* blocage (deux cinquièmes des suffrages exprimés) *se situe à* 358 voix (1).

Après les rituelles explications de vote, puis le lent défilé des parlementaires à la tribune placée sous l'autorité du président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, le scrutin public devrait donc marquer l'ouverture de l'autre débat, celui qui aboutira à la campagne électorale annoncée pour la rentrée puisque le président de la République a décidé de recourir à la procédure du référendum pour demander à l'ensemble des Français de se prononcer sur la ratification du traité de Maastricht.

Ce sera la quatrième fois, sous la Vᵉ République, que le Parlement est convoqué en Congrès. Le 20 décembre 1963, pour la première fois, il s'agissait, à la demande de Charles de Gaulle, de réviser l'article 29 relatif aux dates des sessions parlementaires. Le *21 octobre* 1974, il s'agissait, *sur* l'initiative de M. Valéry Giscard d'Estaing, de modifier l'article 61 afin d'élargir le droit de saisine du Conseil constitutionnel à soixante députés ou soixante sénateurs. La dernière fois, le 14 juin 1976, la révision de l'article 7 de la Constitution visait à parer les difficultés pouvant surgir, pendant la campagne pour l'élection présidentielle en cas de décès ou d'empêchement d'un candidat.

Un bilan peu reluisant

Premier intervenant devant le Congrès, M. Jacques Chirac, alors premier ministre, avait notamment souligné que dans le domaine des institutions, *« comme en d'autres (...), seule la réforme garantit la stabilité »*.

Au nom des députés socialistes, Gaston Defferre avait jugé *« dangereuse »* cette *« réformette »* et dénoncé dans le fonctionnement de la Vᵉ République un *« régime boiteux »*. C'était l'époque où M. Giscard d'Estaing était déjà accusé par ses adversaires et par ses rivaux de verser dans une pratique trop per*sonnelle du pouvoir et où, à l'inté*rieur de la majorité, entre les gaul*listes et leurs alliés les rapports* politiques se dégradaient chaque *jour davantage...*

Seize ans après, le parallélisme des situations est manifeste. Cette fois, c'est M. Mitterrand qui est taxé d'exercice trop solitaire du pouvoir. Les conditions dans lesquelles le président de la République a été contraint de reculer, jeudi soir, devant les exigences du Sénat et devant la résolution des groupes UDF et UDC de l'Assemblée nationale, après avoir engagé une épreuve de force, n'ont fait qu'illustrer son affaiblissement politique. Il a préservé l'essentiel en acceptant un compromis qui lui donne maintenant une bonne raison de croire, surtout après la « bonne nouvelle » venue d'Irlande, que le débat sur la question européenne connaîtra à l'automne une issue positive. Mais, pour lui, le bilan de cette première bataille n'est pas très reluisant, car il a payé cet arrangement d'un texte très ambigu pour ce qui concerne l'éventualité de voir les ressortissants de la Communauté européenne participer aux élections *municipales et d'une disposition* qui modifie, à ses yeux, l'équilibre *des institutions.*

Sur le premier point, le président de la République s'est finalement rangé à l'avis de MM. Pierre Bérégovoy, Roland Dumas et Michel Vauzelle en voulant croire que, lorsque le traité de Maastricht sera ratifié, son contenu déclenchera une dynamique telle que les ultimes digues nationales ne pourront pas tenir longtemps et qu'il suffira de s'en remettre à l'appui du Conseil constitutionnel pour contourner le Sénat au moment de la définition des modalités techniques de l'organisation du vote des étrangers européens (qui n'est retenu, pour l'instant, que sous la forme d'une faculté et non d'une obligation). Sur le second point, le chef de l'Etat, qui reprochait au Sénat d'abuser des circonstances pour s'octroyer de nouvelles prérogatives, n'a pas voulu se montrer plus « royaliste » que les députés à partir du moment où les élus de l'UDF et de l'UDC n'y trouvaient rien à redire. Il n'en reste pas moins que ce résultat final constitue pour lui une double défaite qui va décupler les ardeurs des candidats à sa succession. Quant à la droite, c'est peu dire, si l'on se réfère *aux gracieusetés* adressées par le RPR à l'UDF, qu'elle paraît aujourd'hui encore *plus mal* en point qu'en 1976. Mais il n'est pas sûr que pour M. Mitterrand ce constat ait vraiment valeur de consolation parce que c'est la *« grande explication »* qu'il appelle de ses vœux avant le référendum de *ratification qui risque* de pâtir, aux yeux des Français, de cette nouvelle somme de *renoncements* et de *disputes* subalternes peu mobilisatrice.

ALAIN ROLLAT

(1) Le Congrès comptera 575 députés (et non 577 à la suite de la démission, pour cause de cumul de mandats, de M. Jean-Philippe Lachenaud, député UDF du Val-d'Oise, qui ne sera pas remplacé, et du non-remplacement, pour l'instant, de M. François Loncle, récemment nommé secrétaire d'Etat chargé de la ville et 320 sénateurs (et non 321, à la suite du décès de M. André Traband, sénateur centriste du Bas-Rhin, suppléant de M. Marcel Rudloff).

□ *MM.* **Noir et Dubernard rectifient leur vote.** – M. Michel Noir et Jean-Michel Dubernard, députés (non inscrits) du Rhône, ont indiqué, vendredi 19 juin, *qu'ils voulaient voter en faveur* du texte de révision constitutionnelle, alors *qu'ils avaient été* portés non votants. Les deux parlementaires avaient confié leurs procurations à des députés du RPR, qui, comme l'ensemble de leurs collègues, n'avaient pas pris part au vote. MM. Noir et Dubernard avaient quitté le RPR en décembre 1990.

□ **M. Larché (UDF) :** ***« Nous sommes passés à côté d'une crise grave. »*** – Sénateur (UDF) de la Seine-et-Marne, M. Jacques Larché, président de la commission des lois du Sénat et rapporteur du projet de loi constitutionnelle, a déclaré, vendredi 19 juin, après le vote par l'Assemblée nationale du texte issu des travaux du Sénat : *« Nous sommes passés à côté d'une crise grave et nous avons évité le pire. Si le gouvernement avait maintenu son opposition* [à l'amendement du Sénat sur le droit de vote des Européens], *cela aurait entraîné une mobilisation du Sénat pour le « non. »*

Le RPR exige de ses partenaires de l'UDF qu'« ils lèvent le doute »

Le vote des députés de l'UDF et de l'UDC en faveur du projet de révision de la Constitution, nécessaire pour ratifier le traité de Maastricht a amené le secrétaire général du RPR, M. Alain Juppé, à exiger une « clarification » de la part de ses partenaires de l'opposition.

Une fois l'affaire européenne passée, a déclaré M. Juppé vendredi 19 juin, les deux composantes de l'opposition devront se mettre d'accord sur une plate-forme de gouvernement et, surtout, passer *« un contrat de gouvernement »* garantissant qu'elles gouverneront ensemble et *« avec personne d'autre »*. Il estime que la *« très grande majorité »* de l'UDF ne veut pas *« s'acoquiner avec les socialistes »*, mais que *« chez certains, il y a doute »* et qu'*« il faut lever ce doute »*.

M. Pierre Mazeaud, député (RPR) de la Haute-Savoie, croit possible, lui, *« une recomposition rapide »* du paysage politique. *« Entendre les présidents des groupes UDF et UDC, MM. Charles Millon et Jacques Barrot, remercier le gouvernement, cela devrait interpeller les Français qui sont dans l'opposition »*, a-t-il ajouté. M. Barrot a répondu en récusant le procès d'intention fait à l'UDF par *« certains éléments du RPR »*, qui *« cachent là leur désarroi devant leur impossibilité de faire un choix »*.

Dans sa « lettre » hebdomadaire, le groupe RPR de l'Assemblée nationale dénonce *« l'attitude collaborationniste »* de certains responsables de l'UDF qui, *en participant à des réunions* communes avec les socialistes sur le traité de Maastricht, font preuve d'une *« maladresse insigne »* et commettent *« une double erreur politique »*. *« La comédie du consensus accrédite l'idée d'une recomposition politique qui ne pourrait être que le retour à la IVᵉ République »*, ajoute le groupe RPR. *« La faute est d'autant plus étrange,* estime-t-il, *que, ce faisant, les présidentiables UDF servent leur adversaire le plus redoutable, M. Jacques Delors. »* Pour le groupe RPR, la *« deuxième erreur des croisés de Maastricht »* est qu' *« ils jouent, en définitive, contre l'Europe »*, car, *« en acceptant la logique mitterrandienne du « tout ou rien », ils desservent la cause qu'ils prétendent défendre »*.

M. Edouard Balladur, ancien ministre de l'économie et des finances, a déclaré vendredi, à l'occasion d'un dîner-débat à Nice, qu'il y avait eu *« précipitation »* dans la procédure de ratification du traité de Maastricht, car, *« depuis que le Danemark a refusé de ratifier* [ce] *traité, on sait* [qu'il] *ne pourra pas être appliqué tel qu'il est »*. *« Il faudra le modifier ou le compléter*, a expliqué le député (RPR) de Paris. *Cette modification n'est pas encore élaborée. Ce sera l'objet de la conférence qui va se tenir à Lisbonne dans huit jours. La sagesse voulait donc qu'on attende de voir la décision qui va être prise pour soumettre au Parlement et au peuple français un vrai traité complet, et non pas un traité incomplet. Cette précipitation n'a, purement et simplement, que des motifs de politique intérieure. C'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas m'y associer. »*

M. Balladur : « se ressaisir »

« Il est exclu, en ce qui me concerne en tout cas, que (...) je participe à ce vote », avait indiqué M. Balladur, auparavant, sur TF 1, en précisant que cette décision ne remet pas en question ses *« convictions européennes »*. *« Je n'ai pas qualité pour engager quiconque d'autre que moi »*, a souligné le député de Paris, qui voit dans la réunion du Congrès un *« piège politique »*. *« Je ne veux pas dire « non » à l'Europe, donc je ne voterai pas « contre »*, a-t-il expliqué, *mais je ne veux pas participer à une opération qui est une opération de diversion. »*

Quant aux divergences entre le RPR et l'UDF, M. Balladur veut croire au maintien de l'union de l'opposition, *« parce qu'il n'y a pas d'alternative »*. Il espère que *« chacun saura surmonter les humeurs dues, sans doute, à la fatigue d'un soir et faire en sorte,* a-t-il dit, *que nous sachions construire quelque chose que nos concitoyens approuveront »*. *« Il est urgent que, tous, nous nous ressaisissions »*, a-t-il ajouté, car *« il n'y a pas d'alternative à une alliance solide entre le RPR et l'UDF »* et *« nous sommes d'accord sur toute la conception de la société qui est la nôtre »*. Il a déclaré *« souhaiter de tout cœur que les responsables de l'opposition fassent véritablement l'impossible pour surmonter cette divergence »*, qui est *« sérieuse »*.

Autre député de Paris, également membre du RPR, M. Jacques Toubon a indiqué, sur France-Inter, qu'il votera, au Congrès, contre la révision constitutionnelle, mais qu'il se prononcera, au référendum, en faveur de la ratification du traité de Maastricht. *« Il y a dans le texte que l'on veut nous faire voter un dernier article qui change, lui, vraiment l'esprit des institutions,* a-t-il affirmé. *Nous allons donner notre avis sur les textes communautaires par la voie de résolutions, la voie par laquelle, dans plus de la moitié des cas, sous la IVᵉ République, on a mis en minorité le gouvernement. »*

M. Michel Noir (ex-RPR), député du Rhône, maire de Lyon, souhaite que l'opposition *« passe son temps à autre chose qu'à s'injurier »*. *« Au plus fort de la bataille sur les nationalisations, jamais nous ne nous sommes fait insulter par les communistes et les socialistes comme certains ont insulté les responsables de l'opposition qui étaient là pour le « oui »*, a assuré M. Noir sur RTL. *J'ai envie de dire à mes amis gaullistes : qu'est-ce que c'est que cette attitude prétendument gaulliste qui se réfugie dans l'abstention positive ou la « non-participation agressive »*, a-t-il ajouté, avant de conclure : *« Il faut que l'on revienne au sérieux. Un gaulliste, ça s'engage ! »*

ANDRÉ LAURENS

A Rungis

Le président sur le carreau

Pendant plus d'une heure *trente, M. François Mitterrand a* parcouru, vendredi 19 juin dans la matinée, les pavillons du marché de Rungis, visitant tour à tour le carreau des volailles, de la viande, des fromages, des fruits et légumes et des fleurs, avant de prendre un petit déjeuner au bar des Floralies *(nos dernières éditions du 20 juin).*

Pour cette visite surprise, le chef de l'Etat est arrivé juste avant 7 h 30 à Rungis où l'at*tendaient les responsables du* marché national qui l'ont immédiatement conduit vers le début de son parcours. Il a commencé *sa promenade au pavillon* des volailles, immense hall réfrigéré, et l'a terminée *dans celui* des fleurs, où grossistes et producteurs lui ont tous fait part de leur inquiétude et de leur mécontentement après l'augmentation de la TVA sur les fleurs, passée de 5,5 % à 18,60 % depuis l'été dernier pour cause d'harmonisation européenne.

C'est d'abord le président du syndicat des grossistes en fleurs du marché de Rungis, *M. Serge Charras, qui a mis en* cause les décisions prises l'été *dernier par le ministre du bud*get, M. Michel Charasse. Il a *évoqué la « situation dramatique »* de nombreux producteurs et grossistes face à la concurrence des Néerlandais. Insistant sur le caractère urgent d'un réexamen de ce dossier, quitte à parvenir à un compromis sur un taux intermédiaire, M. Charras a offert trois grosses gerbes *de roses rouges au chef de* l'Etat avant de lui présenter son épouse et sa fille.

A chacun des brefs arrêts devant les étalages de roses, d'iris, d'oeillets ou de fleurs exotiques, M. Mitterrand a entendu la même plainte, la même revendication, lancée parfois depuis les travées plus éloignées : *« Baissez la TVA, revenez aux 5,5 % ! » ; « On est en train de mourir, vous avez bien fait de venir, mais aidez-nous. »* C'est le type même de mesure *« arbitraire » a confié le chef de* l'Etat à l'un de ses collaborateurs, *en marquant* son souci de voir cette question réexaminée.

Auparavant, M. Mitterrand avait traversé la longue halle couverte du carreau des viandes. Echangeant quelques mots avec les grossistes, s'attardant auprès de quelques forts des Halles, vêtus de leurs larges blouses blanches ensanglantées et s'adressant à lui, carcasses de mouton sur l'épaule, le président de la République a poursuivi son périple au pavillon des fromages.

Tout au long de son itinéraire, le chef de l'Etat a reçu un *accueil sympathique* et *plutôt* bon enfant de la part des grossistes, producteurs et employés du marché de Rungis. *« Il doit mal manger, il n'est pas gras (..) Il est maigre comme un coup de trique »*, a estimé un robuste fort des Halles au visage buriné, après le passage du président au pavillon des volailles.

LIVRES POLITIQUES

Le détour nécessaire

LE bicentenaire de la République mérite d'être célébré chaque fois qu'une occasion s'y prête. *On a déjà saisi, ici,* celle qu'offrait la publication de plusieurs ouvrages sur le sujet ; en voici *une nouvelle* avec une autre livraison éditoriale. Elle permet de revenir sur le dossier que la revue *l'Histoire* 'a, dans son numéro de mai, consacré aux *Splendeurs et misères de la République.* Loin d'être purement commémoratif, cet ensemble de contributions *s'ouvre sur* l'actualité et l'avenir avec, notamment, une question générale posée à des historiens, des philosophes et des hommes politiques – *« l'esprit républicain est-il mort ? »* – et une question particulière soumise à Gilles Kepel : *« L'islam est-il soluble dans la « laïque » ? »* Ce dernier répond : *« Si la politique de lutte contre la formation de ghettos, pour la promotion sociale et surtout pour l'intégration au marché du travail des jeunes issus de ces populations réussit, alors c'est l'islam laïque qui prévaudra. En cas d'échec, l'islam communautaire l'emportera, car il sera le vecteur principal des revendications face à une France qui sera jugée globalement hostile. »*

Claude Nicolet, auteur il y a une dizaine d'années de *l'Idée républicaine en France,* reprend dans un ouvrage original des textes publiés ou inédits sous le titre *la République en France, état des lieux.* Il tente de répondre à la question toujours renouvelée : sur quoi repose la République ? Spontanément, il dit : sur le contrat et la libre volonté, en ajoutant que *« la République n'est pas autre chose que le détour nécessaire par la politique pour rendre la société habitable »*. Détour nécessaire, peut-être le fut-il, rétorquent certains, mais il s'est révélé insuffisant pour résoudre la question sociale des exploités et des exclus, tandis que d'autres constatent son impuissance, dans la mesure où, si porteur de Raison et de Progrès qu'il se voulait, il n'a pas empêché les pires errements (guerres, génocides, haines ethniques et religieuses). Il convient donc d'argumenter la formule.

Claude Nicolet convient que la République n'est qu'une forme en soi et qu'elle se définit surtout par son contenu. Elle ne procède pas de la science, qui ne lui fournit que des moyens, mais de la morale et de la politique. *« Nous n'en sommes encore qu'à la préhistoire balbutiante de la vraie République »*, assure-t-il, en montrant que des rouages essentiels du fonctionnement de la politique échappent au contrôle démocratique. *« Rien ne fixe, par exemple dans de grands textes transparents la composition, le recrutement, les attributions ou les compétences réelles des organes techniques du pouvoir, abandonnés aux nécessités de coulisses ou à des enjeux inavoués »*, note-t-il. *« Qui ne voit,* poursuit-il, *que le véritable esprit républicain réside dans l'amélioration permanente des éléments du débat, dans l'exhaustivité et la transparence des informations, dans la sollicitation constante de l'opinion publique dans ce qu'elle a de moins passionnel, de plus sérieux et – ce n'est certes pas un hasard – de plus juridique ? »*

L'esprit républicain repose aussi, selon l'auteur, sur l'exigence laïque *« opposable, en fait, à toutes les doctrines tant soit peu exigeantes (par exemple le marxisme), car elle concerne les procédés de pensée, de débat, de propagande, de comportement, beaucoup plus que les contenus »*. Elle est opposable à la science *« quand celle-ci se dévoie ou se dogmatise »* et, aussi, à elle-même.

L'actualité conduit à s'interroger sur les risques de dilution qui menacent l'héritage républicain sous la double pression du supranationalisme et du régionalisme. Il faut, selon Claude Nicolet, n'accepter de passage à l'un ou à l'autre échelon que si les garanties républicaines et les valeurs auxquelles nous avons soumis notre destin collectif, par exemple l'Etat-solidarité, la laïcité à la française, sont sauvegardées. La dimension universelle de l'idéal républicain, rappelle-t-il, est de traiter les hommes comme des citoyens et d'assurer leur participation réelle aux décisions collectives.

On reconnaît dans cette démarche la marque du mendésisme, ce qui n'a rien d'étonnant puisque Claude Nicolet fut un proche collaborateur de Pierre Mendès France. Voici qui nous amène à signaler un ouvrage que son auteur, Jacques Georgel, présente comme *« la reconstruction sous des jours peu connus, souvent inattendus, et parfois insolites »* de l'image de l'un de nos hommes politiques qui ont véritablement pensé la République. Pour brosser le portrait de ce *Mendès France inconnu,* Jacques Georgel a fait notamment appel aux témoignages et aux souvenirs de parents, amis et collaborateurs de l'ancien président du conseil, mort en 1982. Cet ouvrage a pour autre originalité d'avoir été imprimé à Saint-Petersbourg par la filiale russe de la maison d'édition.

► ***L'Histoire. Splendeurs et misères de la République,*** **numéro 1842, 33 F.**

► ***La République en France, état des lieux,*** **de Claude Nicolet. Seuil, 218 pages, 110 F.**

► ***Mendès France inconnu,*** **de Jacques Georgel. Editions de l'Espace européen, 188 pages, 100 F.**

SCIENCES

Les conditions de sécurité du surgénérateur de Creys-Malville

Les opposants au redémarrage de Superphénix font pression sur le gouvernement

Après le dépôt du rapport de la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) concernant Superphénix (*le Monde* du 20 juin), les pressions des opposants au redémarrage du surgénérateur de Creys-Malville (Isère) sur le gouvernement se multiplient. Ce dernier devrait bientôt faire connaître sa décision.

Au nom de son mouvement, Génération Ecologie, M. Brice Lalonde a demandé, vendredi 19 juin, une entrevue au premier ministre sur ce sujet, tandis que Greenpeace réclamait, dans un communiqué, *«la publication immédiate et intégrale du rapport»*.

La confédération CFDT, pour sa part, «réitère sa demande qu'avant toute décision gouvernementale, les instances de concertation nationales, régionales et départementales puissent se réunir sur les enjeux de Superphénix en possession de toutes les informations».

Le syndicat, qui, depuis le début de cette affaire, a adopté une position très critique, mais n'exclut pas pour autant un redémarrage éventuel (sous conditions très strictes) du surgénérateur, rappelle *«son exigence d'indépendance des autorités de sûreté»*. Génération Ecologie et Greenpeace, en revanche, ne prennent guère de gants pour dénoncer *«les pressions qui s'exercent sur la DSIN au mépris des règles de sûreté rigoureuses indispensables en cette matière»*.

Au ministère de l'industrie, on souligne que, si le ministre, M. Dominique Strauss-Kahn, a bien *demandé à M. Lavérie, patron de la DSIN, de revoir* sa copie, c'est en vue d'obtenir un document dont les choix soient *«clairs»*. La dernière version du rapport de la DSIN est d'ailleurs plus restrictive que le texte initial. Cette clarté était nécessaire car, estime un expert, une ambiguïté sur les raisons techniques d'une éventuelle décision de non-redémarrage pourrait conduire à une demande de remboursement des investissements – 10 à 15 milliards de francs – des partenaires étrangers de la France dans le programme Superphénix.

L'avis favorable du Groupe permanent chargé de la sûreté des réacteurs nucléaires

Pour rédiger ses recommandations au gouvernement, M. Michel Lavérie, directeur de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), s'est appuyé sur l'avis que les experts du Groupe permanent chargé des réacteurs nucléaires avaient rendu au début du mois d'avril. Son rapport, qui, en cas de feu vert gouvernemental au redémarrage de Superphénix, recommande un fonctionnement du réacteur limité à 30 % de la puissance, reprend donc une bonne partie des analyses sur la sûreté de la centrale de Creys-Malville. Voici quelques extraits du texte du Groupe permanent.

Après les incidents survenus ces dernières années sur l'installation, *«les différents aspects de l'exploitation du réacteur ont été réexaminés par l'exploitant et, le cas échéant, ont fait l'objet de modifications ; ainsi :*

» – les règles de conduite et les prescriptions techniques ont été vérifiées de façon approfondie, et cet examen a conduit à provoquer plus systématiquement la mise à l'arrêt du réacteur en cas d'alarme ou d'évolution anormale d'un paramètre ; il en résulte que le domaine de fonctionnement a été réduit (abaissement des seuils d'alarme, raccourcissement des délais de repli...).

» – l'analyse de l'expérience d'exploitation a été renforcée en mettant en place une organisation ayant la capacité d'expertise nécessaire sur les réacteurs à neutrons rapides et permettant de maintenir cette capacité et de prendre en compte les autres réacteurs à neutrons rapides (...)»

D'autre part, le groupe permanent considère que les modifications réalisées *«répondent de façon satisfaisante à la demande correspondante des ministres d'exploiter la centrale en privilégiant l'acquisition d'enseignements technologiques par rapport à la disponibilité de production».*

«La question des feux de sodium secondaire a été réexaminée pour tenir compte des derniers résultats obtenus dans les installations Esmeralda du CEN-Cadarache et Fauna du centre d'études de Karlsruhe, ainsi que des enseignements tirés de l'incendie survenu en 1986 sur la centrale solaire d'Alméria et de la fuite ayant affecté en 1990 un circuit auxiliaire de purification du sodium secondaire de la centrale de Creys-Malville. Ce réexamen a amené l'exploitant à apporter des améliorations de la défense en profondeur en matière de prévention, de surveillance des fuites de sodium et de réduction des conséquences des feux de sodium éventuels dans les galeries secondaires (...).

Rendez-vous fin 1992

» Au titre de la réduction des conséquences des feux, les exutoires des galeries secondaires ont été modifiés pour prendre en compte les effets de la pulvérisation possible du sodium en cas de fuite (...). Compte tenu du bon état des circuits de sodium (...) ainsi que des améliorations apportées (...), le Groupe permanent considère que la situation actuelle de l'installation à l'égard des risques de feux de sodium est acceptable pour un fonctionnement d'une durée de l'ordre de deux ans, tel qu'envisagé actuellement par l'exploitant.

» Le Groupe permanent a d'autre part noté que, au titre du renforcement de la défense en profondeur, l'exploitant a pour objectifs de :

– réaliser de nouvelles améliorations de telle sorte qu'aucune rupture de tuyauterie auxiliaire dans une galerie secondaire n'entraîne de rejet d'aérosols dans le hall du bâtiment réacteur ;

– étudier les possibilités de rupture plus sévères pouvant affecter les tuyauteries principales de sodium et les dispositifs permettant de limiter les conséquences des feux pouvant résulter de ces ruptures. » L'exploitant présentera avant la fin de 1992 l'ensemble des moyens qu'il se propose de mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs dans des délais compatibles avec la durée de fonctionnement envisagée ci-dessus.

» Pour ce qui concerne les enseignements pouvant être tirés des arrêts automatiques sur signal de réactivité négative ayant affecté en août-septembre 1989 et septembre 1990 le réacteur Phénix, dont l'origine n'est pas aujourd'hui connue» (...), le Groupe souligne que les enquêtes menées ne mettent pas en évidence *«de possibilité d'introduction de réactivité pouvant mettre en cause l'intégrité du combustible.»* Et il *«considère que l'exploitant a répondu de façon satisfaisante aux différentes demandes formulées par les ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, ainsi que par le directeur de la sûreté des installations nucléaires, à la suite de la pollution de sodium primaire et des arrêts automatiques survenus sur le réacteur Phénix.*

» Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de la prise en compte des recommandations jointes au présent avis, le Groupe permanent émet un avis favorable au redémarrage de l'installation.»

JUSTICE

A la veille du procès de l'affaire des hémophiles contaminés

Les conditions du départ du docteur Garretta de la direction du CNTS mises en cause

Après la demande d'expertise juridique faite par M. Bernard *Kouchner, ministre de la santé* et de l'action humanitaire, auprès du garde des Sceaux (*le Monde* du 20 juin), sur les conditions dans lesquelles le docteur Michel Garretta a quitté *en juin 1991* la *direction du* Centre national de transfusion sanguine (CNTS), son avocat, *Mᵉ Xavier Charvet a sommé, le* vendredi 20 juin, M. Kouchner de lui communiquer la nature *exacte* des questions posées à M. Vauzelle, ainsi que le texte de la réponse qui a pu lui être communiquée. Le procès du docteur Garretta et des trois autres médecins inculpés dans l'affaire des hémophiles contaminés par le virus du sida s'ouvrira lundi 22 juin devant la 17ᵉ chambre du tribunal correctionnel de Paris.

«Pour que l'institution ne continue plus, au travers de ma personne, d'être mise en cause et parce que je ne veux plus accepter l'inacceptable, j'ai pris la décision de cesser l'ensemble de mes fonctions.» C'est en ces termes que le docteur Garretta avait, le 3 juin 1991, annoncé sa décision d'abandonner la direction générale du CNTS, épilogue d'une virulente campagne de presse qui avait fait de ce médecin le principal responsable de la contamination de 1 200 hémophiles français par le virus du sida.

Après le départ du docteur Garretta du poste qu'il occupait depuis 1984 (il travaillait pour la Fondation nationale de la transfusion sanguine depuis 1972), M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, avait fait part, en septembre 1991, de son *«étonnement»* au sujet des conditions financières et matérielles dans lesquelles ce départ avait été organisé (*le Monde* daté 15-16 septembre 1991). En quittant son poste, le docteur Garretta avait obtenu des indemnités d'un montant de près de 3 millions de francs, ainsi que le droit de conserver pendant toute la durée de son préavis une voiture de fonction ainsi que des *«garanties de protection»*. M. Durieux précisait alors qu'il n'avait été *«aucunement associé aux décisions prises sur le versement d'avantages consentis au docteur Garetta sur la base d'un départ négocié»*.

Dans un entretien accordé au *Monde* (*le Monde* daté 27-28 octobre 1991), le docteur Garetta expliquait dans quelles conditions précises il avait quitté ses fonctions après un long entretien avec M. Durieux. Son salaire net avait été de 899 540 F en 1990 auxquels il fallait, selon lui, ajouter 200 000 F annuels au titre du holding Espace-Vie. Les 3 millions de francs correspondaient, indique-t-on aujourd'hui, aux clauses prévues, soit douze mois de salaire ajouté aux sommes correspondant au préavis et aux indemnités, *«pour la réparation du préjudice subi»*.

Les limites de la convention

L'actuelle polémique tient à la récente découverte, par M. Bernard Kouchner – à l'occasion d'une enquête menée par une émission de télévision – du texte de l'accord passé l'an dernier entre le docteur Garretta et la Fédération nationale de transfusion sanguine. Le texte de cet accord, qui prévoyait le paiement sans limites des frais d'avocat et, surtout, la prise en charge par la FNTS *«de l'ensemble des condamnations pécuniaires prononcées éventuellement contre le docteur Garetta»*, devait susciter une très vive réaction du ministre. Dans une lettre datée du 2 juin, il demandait à M. Vauzelle de lui fournir une consultation juridique.

Ces «condamnations pécuniaires» incluaient-elles, au-delà des indemnités susceptibles d'être versées aux victimes, les sanctions pénales éventuellement prononcées contre le Dr Garretta ? Le document, daté du 13 juin 1991, signé du contrôleur d'Etat, ne fournissait sur ce point aucune réponse précise *(lire ci-dessous)*. Pour le conseil du docteur Garretta, ce dernier réglerait personnellement, s'il devait être condamné, les amendes le concernant, la FNTS versant pour sa part les indemnités aux victimes.

Au ministère de la justice, on souligne que les termes de la convention Garetta-FNTS, prévoyant pour l'ancien employeur de fournir un défenseur sont *«licites et courants»*. On précise d'autre part que la convention ne peut, en aucune manière, concerner les condamnations pénales (qu'il s'agisse de condamnations financières ou d'emprisonnement), les fautes *«non intentionnelles»* pouvant, quant à elles, parfaitement entrer dans le jeu d'une convention de droit privé passée entre le docteur Garretta et son ancien employeur.

JEAN-YVES NAU

□ **Rectificatif.** – Dans l'article consacré à l'audience de la cour d'assises de la Haute-Garonne (*le Monde* du 20 juin), une erreur de transmission a dénaturé le témoignage du médecin-légiste qui a autopsié le bébé mort à la suite de mauvais traitements. Il fallait bien entendu lire que l'enfant présentait une «hypotrophie majeure», et non une «hypertrophie.»

« Un protocole légitime »

Dans une note datée du 13 juillet 1991 adressée au professeur Imbert, président de la Fondation nationale de la transfusion sanguine, M. Jean Sérignan, chef de la mission de contrôle économique et financier auprès des organismes à caractère social (ministères de l'économie, des finances et du budget), traitait du protocole de départ du docteur Garretta, directeur général du CNTS :

«Le docteur Michel Garretta, directeur général du CNTS, également président du directoire d'Espace et Vie, a été l'objet d'une campagne médiatique très intense visant à la fois sa personne et la Fondation nationale de la transfusion sanguine. Il a pris la décision de cesser l'ensemble de ses fonctions à effet du 1ᵉʳ juin 1991. Les informations données au conseil d'administration, à la commission des finances et au bureau, notamment au cours des réunions les plus récentes, attestent que le docteur Garretta a pris sa décision dans le souci des intérêts de la Fondation et que son départ ne peut en aucun cas être assimilé à une démission pour convenances personnelles. » Dans ces conditions, la signature d'un protocole entre le docteur Garretta et le président du conseil d'administration de la FNTS, agissant ès qualités, était légitime pour régler les conséquences financières du départ de M. Garretta. Ce protocole fixe le montant des indemnités de rupture du contrat de travail. En outre, les menaces personnelles dont le docteur Garretta a fait l'objet, l'attentat dirigé contre lui, ne peuvent être négligées dans le climat médiatique actuel, et la Fondation continue de prendre en charge la protection par un garde du corps de son ancien directeur général.

» Enfin, s'agissant d'une mise en cause du fait des responsabilités exercées ès fonctions, l'assistance juridique de la Fondation est également garantie. Je vous confirme que ces dispositions n'appellent pas d'objection de principe de ma part. J'ai pris acte qu'elles ont été approuvées par le bureau et par la commission des finances de la FNTS au cours de la réunion du 12 juin 1991.

» En conséquence, je crois devoir attester cet accord en donnant à titre exceptionnel le visa du contrôleur d'Etat sur le protocole que vous avez signé avec le docteur Garretta».

REPÈRES

ASTROPHYSIQUE

420 millions de francs pour détecter les ondes gravitationnelles

Le financement du projet franco-italien Virgo pour la détection des ondes gravitationnelles est désormais acquis du côté français, a annoncé, jeudi 18 juin, M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace. Une somme de 420 millions de francs sur cinq ans sera allouée au CNRS. Elle devrait permettre, sous réserve d'une décision analogue côté italien, de commencer dès janvier prochain la construction de l'instrument sur le site de Cacina, près de Pise.

Il s'agit d'une «antenne» extrêmement sensible, constituée de deux tubes laser de trois kilomètres de long chacun qui, espèrent les scientifiques, devrait pouvoir capter les ondes gravitationnelles émises par les objets cosmiques. Ces dernières sont prévues depuis longtemps par la théorie, mais personne n'a encore réussi à les mettre en évidence. Si les délais sont respectés, Virgo, qui devrait être opérationnelle en 1997, sera la première antenne gravitationnelle en fonctionnement.

Une collaboration internationale se met en place, par ailleurs, avec le projet américain Ligo (qui n'a pas encore obtenu l'accord du Congrès), d'une part, et l'équipe germano-britannique de Géo d'autre part. Faute d'un financement assuré, cette dernière pourrait se joindre au projet Virgo. Une telle coopération est indispensable, car la détection des ondes gravitationnelles – infimes «rides d'espace-temps» générées par le déplacement d'astres massifs – n'est réalisable que par un réseau mondial d'antennes. L'intensité des signaux attendus est, en effet, très faible, et les causes de «bruit» nombreuses.

A terme, les ondes gravitationnelles pourraient permettre l'étude des phénomènes cosmiques les plus violents : supernovas, étoiles à neutrons et trous noirs.

DOPAGE

Harry Butch Reynolds écarté des sélections olympiques américaines

Fin d'un conflit juridique qui risquait de déboucher sur la disqualification de tous les athlètes américains des Jeux olympiques de Barcelone ? La Fédération américaine d'athlétisme (TAC) a obtenu d'un juge de Cincinnati (Ohio) que l'Américain Harry Butch Reynolds, recordman du monde du 400 mètres, ne puisse pas participer aux sélections américaines. La cour de Cincinnati a rejeté la décision du juge Joseph Kinneary (*le Monde* du 12 juin) qui avait autorisé Reynolds, suspendu deux ans par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) pour dopage, à participer à ces sélections qui ont commencé le 19 juin à La Nouvelle-Orléans (Louisiane).

L'un des avocats de Reynolds a déclaré que la *«bataille (engagée depuis plusieurs mois) était terminée»* et que le seul recours pour Reynolds serait de faire appel à la Cour suprême. La cour d'appel de Cincinnati a précisé que l'IAAF et le TAC ont le pouvoir – contrairement *à ce que soutenait Reynolds* – de décider quels athlètes sont autorisés à participer aux réunions d'athlétisme.

SÉCURITÉ

Un projet de loi sur les polices municipales

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, a annoncé vendredi 19 juin à Paris son intention de déposer un projet de loi sur *«le statut, les limites et les moyens»* des polices municipales lors de la prochaine session parlementaire. *Reste à régler* certaines dispositions, a précisé le ministre, dont *«le point délicat de l'armement des policiers municipaux»*.

Evoquant les *«projets locaux de sécurité»* annoncés à l'occasion de son plan d'action pour la sécurité publique, M. Quilès a réaffirmé qu'*«il va de soi que la sécurité est une mission d'Etat»*. Pour répondre aux inquiétudes de certains élus locaux, le ministre a répété qu'*«il ne s'agissait pas pour l'Etat de se défausser* [sur les acteurs locaux de la sécurité]. *L'État mettra des moyens là où ses partenaires mettront, aussi, des moyens»*.

TOXICOMANIE

Une étude sur le comportement face au risque de sida

Une étude financée par l'Association nationale de recherche sur le sida (ANRS) *et réalisée par* l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance (IREP) sous la direction du docteur François-Rodolphe Ingold, confirme que la vente libre des seringues a modifié le comportement des toxicomanes face au risque de transmission du virus du sida (*le Monde* du 3 mai 1988). Le «non-partage» des seringues *semble désormais* la règle chez les consommateurs de drogue par voie intraveineuse. Selon cette enquête menée sur un échantillon de 359 toxicomanes d'une moyenne d'âge de vingt-sept ans et demi, interrogés dans la rue et dans des centres de soins à Marseille, Metz et Paris en 1990-1991, 95 % *achètent eux-mêmes leur seringue* en pharmacie. Ils n'étaient que 89 % en 1987-1988. En outre, la proportion de ceux qui disent ne jamais prêter leur instrument est passée de 52,1 % à 67,3 %. Les sujets séropositifs ou malades et ceux dont le statut sérologique est incertain sont toutefois moins vigilants que les séronégatifs sur la stérilisation des seringues.

ZONES D'ATTENTE

Des associations humanitaires jugent «crapuleuses» certaines pratiques de refoulement des étrangers

L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE) estime *«très graves pour la liberté des étrangers»* les conséquences du projet de loi instituant des «zones d'attente» (ex-«zones de transit») destinées à retenir, dans les ports et aéroports, les étrangers non admis sur le territoire et les demandeurs d'asile, pendant le temps nécessaire à un premier examen de leur situation. Après l'adoption du texte par le Sénat en première lecture (*le Monde* du 19 juin), l'ANAFE, qui regroupe une quinzaine d'associations de défense des droits de l'homme, et des syndicats de personnels de l'aviation (Amnesty international, CIMADE, GISTI, CFDT, syndicat des pilotes, etc.) estime que la loi actuelle sur la rétention administrative, – qui n'est pas appliquée aux étrangers non admis – suffirait pourtant à assurer un contrôle aux frontières.

Elle considère *«excessive»* la durée de vingt jours maximum de maintien en «zone d'attente», ainsi que le délai de quatre jours avant l'intervention d'un juge, car, à son avis, il n'y a pas lieu d'appliquer à des non délinquants des délais «d'attente» supérieurs à ceux de la garde à vue de droit commun (quarante-huit heures). L'association estime que le projet sur les «zones d'attente» est discuté au moment où se multiplient des *«pratiques crapuleuses de République bananière»*, comme le réembarquement forcé, exécuté quelques heures avant qu'un tribunal ait pu se prononcer, d'étrangers qui n'ont pas pu faire enregistrer leur demande d'asile.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Maintenu en détention après le drame de Furiani

Jean-François Filippi quitte la présidence du Sporting-Club de Bastia

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bastia a décidé vendredi 19 juin *« pour des raisons d'ordre public »* le maintien en détention de Jean-François Filippi, inculpé dans le cadre de l'enquête sur la catastrophe du stade de Furiani qui a fait, le 5 mai, 15 morts et 1650 blessés dont 88 sont toujours hospitalisés.

A la suite de cette décision, l'avocat de Jean-François Filippi, Mᵉ Antoine Retali, a indiqué que son client a décidé de démissionner du poste de président du Sporting-Club de Bastia. *« M. Filippi a été placé à la tête de ce club par l'opinion publique qui l'avait appelé de tous ses vœux. Dans la mesure où elle serait retournée de telle manière contre lui, il pense qu'il est dans l'intérêt de ce club qu'il quitte la présidence. »* a déclaré Mᵉ Retali aux dirigeants du club qui devaient se réunir pour débattre de son avenir après la décision de la cour d'appel et à la suite du refus par les collectivités territoriales d'assurer au club des subventions d'un montant de 12 MF.

Des attentats à l'explosif avaient visé à plusieurs reprises, ces dernières semaines, des biens appartenant à Jean-François Filippi ou des comités de soutien au club de football. Autre cible des attentats : les locaux bastiais de la Socotec, la société de contrôle technique impliquée dans le drame du stade Furiani, détruits par une explosion dans la nuit du 17 au 18 juin.

L'avocat de cette société a estimé qu'elle *« a été mise injustement en accusation ». « En incarcérant Bernard Rossi* [le directeur de la Socotec pour la Haute-Corse], *la justice a pris des risques car elle s'est trompée de coupable »*, a déclaré Mᵉ Daniel Soulez-Larivière. *« La mise en accusation de la Socotec est également injustifiée car elle n'a jamais donné son accord ni son visa à la construction de la tribune qui s'est effondrée »*, a-t-il ajouté, précisant que *« la responsabilité du drame repose sur ceux qui, à plusieurs reprises, ont fait des faux, dans deux procès-verbaux de la commission de sécurité des 29 et 30 avril, afin de pouvoir vendre les billets au public en se prévalant d'un accord de la Socotec qui n'a jamais existé »*.

EN BREF

□ **Une résidence de vacances devra être démolie en Corse.** – Le tribunal de grande instance d'Ajaccio a ordonné, vendredi 19 juin, la démolition de la résidence de vacances « Paese di Mare », construite sans permis à Saint-Cyprien (Corse-du-Sud). Les deux gérants italiens de la société immobilière ont été condamnés à 50 000 F et 10 000F d'amende, avec une astreinte de 500 F par jour en cas de non-respect du jugement dans un délai de trois mois. Les quarante-deux studios de la résidence « Paese di Mare » avaient été construits malgré une annulation du permis de contruire, en 1985, puis recontruits après un attentat du FNLC, en 1989.

□ **Les deux enfants maliens disparus à Mantes-la-Jolie retrouvés morts.** – Les deux enfants maliens disparus dans la soirée du 10 juin à Mantes-la-Jolie (Yvelines) ont été découverts sans vie, vendredi après-midi 19 juin, par la police aux abords du quartier du Val-Fourré. Les cadavres d'Omar N'Diaye, trois ans et demi, et de la fillette, Diariyatou Kamara, deux ans, gisaient dans une zone de taillis difficile d'accès, à quelques centaines de mètres du domicile de leurs parents. Les deux petits corps ne portaient pas de traces de coups apparentes. Une autopsie des corps devrait être rapidement pratiquée. Ils ont été retrouvés au terme d'une nouvelle battue organisée à proximité de la RN 13 grâce aux indications d'un automobiliste.

□ **Un agriculteur tue un gendarme pour une contravention.** – D'un coup de fusil dans le dos, un agriculteur de soixante-quinze ans, Achille Domergue, a tué, vendredi 19 juin à Montredon-Labessonnié (Tarn), un gendarme qui venait lui signaler le non-paiement d'une contravention de 900 F. L'amende avait été infligée deux mois plus tôt à Achille Domergue pour délit d'écobuage (brûlis des pâturages afin de fertiliser les sols, interdit par arrêté préfectoral en raison de la sécheresse). Le vieil homme a tiré sur Gérard Monsarrat, cinquante ans, marié et père de trois enfants, lorsqu'il s'éloignait de la ferme. Le collègue du gendarme a aussitôt maîtrisé le meurtrier.

□ **La révocation d'un policier annulée par le tribunal administratif de Paris.** – Le tribunal administratif de Paris a annulé la révocation d'un ex-brigadier de police, M. Patrick Dufour, trente-six ans, qui avait contesté cette décision devant lui. M. Dufour avait été révoqué de la police par les instances disciplinaires, le 27 août 1990, pour avoir exercé des brutalités sur une femme placée en garde à vue au commissariat du dixième arrondissement et avoir tenu à son égard des propos injurieux et à caractère raciste. Daté du 22 avril, l'arrêt du tribunal indique que ces allégations *« n'ont aucune crédibilité »*, la jeune femme concernée ne s'étant pas plainte elle-même de telles injures ou de tels coups. M. Dufour, qui s'estime victime d'une *« cabale »* montée par des anciens collègues, demande sa réintégration dans la police.

□ **Sept inculpations dans l'affaire de « Radio-Baie des Anges ».** – Sept personnes dont Jean Oltra, ancien collaborateur de M. Jacques Médecin, et Gérard Renaudo, son ancien directeur de cabinet, ont été inculpées pour faux et usage de faux et complicité dans le cadre de l'instruction sur le financement de « Radio Baie des Anges » (RBA), la radio de l'ancien maire de Nice. Une information judiciaire avait été ouverte en 1990 à Nice à la suite d'une plainte déposée par quatre membres de l'opposition municipale qui s'étonnaient que cette association *« largement subventionnée »* ait pu bénéficier des *« largesses du système associatif para-municipal »*. Outre MM. Oltra et Renaudo, cinq autres personnes dont Lucien Salles, ancien directeur de l'association Nice-Opéra et Hubert Ballay, ancien responsable de l'association Nice-Acropolis, ont été inculpées dans cette affaire.

□ **Mgr Guiberteau nommé curé de Saint-Germain-des-Prés.** – Mgr Paul Guiberteau, recteur de l'Institut catholique de Paris depuis 1986, a été nommé, mercredi 17 juin, curé de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés à Paris et responsable du CEP, l'organisme qui fédère les aumôneries universitaires parisiennes. Secrétaire général de l'enseignement catholique lors de la « guerre scolaire » de 1984, le Père Guiberteau prendra ses fonctions le 1ᵉʳ septembre, en remplacement du Père Jean-Robert Armogathe, nommé directeur de l'école Bossuet.

DÉFENSE

Une communauté française du renseignement

Les « yeux », les « oreilles » et le « cerveau » de M. Joxe

M. Pierre Joxe dote progressivement son ministère de toute une « machinerie » administrative qui l'assistera dans la compréhension du monde extérieur, c'est-à-dire la recherche d'informations plus ou moins secrètes, leur analyse et leur exploitation à des fins opérationnelles. S'ajoutant aux moyens déjà existants, qu'ils soient de nature civile ou militaire, ont ainsi été créées une Délégation aux affaires stratégiques (DAS) et une Direction du renseignement militaire (DRM).

Dès la fin de la guerre du Golfe, le nouveau ministre de la défense avait, de lui-même, dénoncé la dépendance de la France vis-à-vis des Etats-Unis dans le domaine du renseignement. Sur le champ de bataille, mais bien au-delà aussi, les Américains avaient les « yeux » et les « oreilles » nécessaires pour conduire des opérations au nom de la coalition anti-irakienne. Il ne s'est pas agi des seuls moyens spatiaux d'observation. Il a aussi été question des techniques plus traditionnelles ou du savoir-faire habituel du renseignement, à savoir les moyens « humains », comme on dit, c'est-à-dire les personnels formés et disponibles pour recueillir les informations clandestines. Avec son passé d'officier de la sécurité militaire pendant la guerre d'Algérie et, plus tard, de ministre de l'intérieur, M. Joxe s'est donc mis au travail pour tenter de construire à sa façon une communauté française du renseignement de défense. Il n'a pas hésité à donner de sa personne en allant voir sur place, aux Etats-Unis, en février dernier, comment fonctionne la communauté américaine du renseignement et comment l'espace – avec ses satellites spécialisés dans l'observation, l'écoute ou le brouillage – peut apporter sa pierre à l'édifice.

De longue date, le ministère de la défense dispose, pour le renseignement intérieur, de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) ou de la gendarmerie et, pour l'extérieur, du Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM), des « deuxièmes bureaux » des états-majors et de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) qui, elle, est à vocation plus interministérielle que les autres.

Des risques de concurrence

L'intention de M. Joxe a été tout à la fois de « dynamiser » et de coordonner un secteur dispersé entre des structures sinon rivales, du moins rendues allergiques à la coopération pour des raisons qui tiennent à la préservation du secret.

En faisant, le même jour, approuver par le conseil des ministres (*le Monde* des 19 et 20 juin) les nominations de M. Jean-Claude Mallet à la tête de la DAS et du général de division Jean Heinrich à celle de la DRM, le ministre de la défense parachève son dispositif. Il aura désormais ses « yeux » et ses « grandes oreilles », avec la DGSE, qu'il renforce en moyens « humains » et techniques, et avec la DRM, qui coiffera les organismes militaires existants. Mais il aura aussi son « cerveau », avec la DAS, qui est plus spécialement chargée d'évaluer la situation géo-stratégique d'ensemble à la manière de la direction des affaires politico-militaires au Pentagone.

Pour autant, M. Joxe a-t-il éliminé, par le biais de cette réorganisation, tous les risques de concurrence entre des services jaloux de leur autonomie ou, au contraire, n'a-t-il pas accru les occasions de conflit du seul fait que chacun d'eux empiète naturellement sur les compétences du voisin en un domaine – le renseignement – aux frontières mal établies ?

Rien n'empêche, par exemple, la DGSE ou la DRM d'avancer leur propre appréciation de la situation extérieure et des rapports de forces internationaux, quitte, au besoin, à avoir une perception différente de celle de la DAS. Rien n'oblige encore la DGSE et la DAS de présenter au ministre de la défense des points de vue convergents sur la prolifération nucléaire et la maîtrise des armements dans le monde. Rien n'interdit à la DGSE – dont les responsabilités dépassent le seul terrain militaire mais qui dispose en propre de moyens importants d'interception des activités gouvernementales à l'étranger – d'avoir son idée sur un dispositif de défense dont *a priori* la connaissance relèverait plutôt de la DRM.

Il est certain, en revanche, que tout ministre français de la défense, l'actuel comme ses successeurs, a désormais sous son autorité directe un « outil » tous azimuts de renseignement que peuvent lui envier le premier ministre (en dépit du Secrétariat général de la défense nationale qui dépend de lui) et le ministre des affaires étrangères (malgré ses postes diplomatiques, qui ont déjà bien du mal à contrôler les attachés de défense à l'étranger et qui n'exercent à plus forte raison aucune surveillance sur les agents de la DGSE).

Demain, avec les satellites d'observation, d'écoute ou de transmissions qu'il a prévu de lancer et dont les informations seront exploitées par la base de Creil (Oise) réaménagée pour la circonstance, le ministre de la défense aura ajouté à sa panoplie les moyens sophistiqués qui lui font encore défaut.

JACQUES ISNARD

Des AWACS français participent au contrôle de l'embargo en Yougoslavie et en Libye

Selon le général de corps aérien François Vallat, qui commande la défense aérienne, des avions-radars AWACS français, basés à Avord (Cher), participent au contrôle de l'embargo décrété par les Nations unies contre la Libye, la Serbie et le Montenegro. C'est la première fois, depuis leur entrée en service, que les avions-radars français – au nombre de quatre – interviennent, dans le cadre d'une résolution internationale, aux côtés d'appareils similaires qui relèvent de l'armée de l'air britannique et des forces de l'OTAN.

« Il suffit d'être au-dessus des eaux internationales, a précisé le général Vallat, *pour surveiller le trafic aérien à basse altitude. »* On sait que les AWACS sont des avions qui peuvent tenir l'air douze heures d'affilée sans ravitaillement en vol et qui peuvent détecter des intrusions entre 350 kilomètres (pour des cibles à basse et très basse altitude) et 800 kilomètres (à moyenne et haute altitudes) de distance.

Dans le cas présent, les AWACS basés à Avord évoluent en se positionnant au-dessus des Alpes françaises (pour surveiller les mouvements aériens en Yougoslavie) et dans le sud de la Corse (pour contrôler l'activité aérienne en Libye). *« L'AWACS est le premier outil que l'on envoie lors d'une crise »*, a notamment estimé le « patron » de la défense aérienne française.

□ **Troisième essai nucléaire américain depuis le début de l'année.** – Les Etats-Unis ont procédé, vendredi 19 juin, à un essai nucléaire souterrain, au Nevada, d'une puissance inférieure à 20 kilotonnes (l'énergie dégagée par l'explosion de la bombe sur Hiroshima en 1945). Cet essai est le troisième depuis le début de l'année et c'est le second depuis que M. François Mitterand, annonçant la suspension des expérimentations françaises prévues pour 1992 à Mururoa, a invité les autres puissances à imiter l'attitude de la France.

Nominations militaires

Le général de division Michel Brisac reçoit sa quatrième étoile

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 17 juin a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division Michel Brisac.

Sont nommés : directeur du renseignement militaire, le général de division Jean Heinrich ; directeur adjoint du renseignement militaire, le général de brigade aérienne Claude Chrétien ; sous-directeur technique à la direction du renseignement militaire, l'ingénieur général de deuxième classe Marcel Semeria ; conseiller technique auprès du chef d'état-major des armées, l'ingénieur général de deuxième classe Salim Benkheiri.

Est promu commissaire général de division, le commissaire général de brigade André Simon, nommé directeur du commissariat en circonscription militaire de défense de Metz.

Sont nommés : commandant l'aviation légère de l'armée de terre, le général de division Xavier de Reviers de Mauny ; sous-chef d'état-major des armées, le général de division Jacques Rinaudo ; adjoint au général gouverneur militaire de Marseille, commandant la circonscription militaire de défense de Marseille, le général de brigade Bernard Messana ; chef de la division « maîtrise des armements » à l'état-major des armées, le général de brigade Gérard Folio ; commandant les écoles de Coëtquidan, le général de brigade Pierre Forterre ; commandant la Légion étrangère, le général de brigade Bernard Colcomb ; directeur de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, le général de brigade Jacques Favin-Levêque ; commandant l'école supérieure du génie militaire, le général de brigade Michel Clavery ; adjoint au général commandant la région militaire de défense Atlantique et la circonscription militaire de Bordeaux, le général de brigade Claude Fleury ; gouverneur militaire de Nancy et commandant la 4ᵉ division aéromobile, le général de brigade Claude Battio ; commandant les écoles du commissariat de l'armée de terre, le commissaire général de brigade Jean-Maurice de Truchis de Varennes ; nommé adjoint au général gouverneur militaire de Metz, commandant la région militaire de défense nord-est et la circonscription militaire de défense de Metz, le général de brigade François Maillols ; chef d'état-major du général commandant militaire d'Ile-de-France, le général de brigade Jean Glevarec.

● **Marine.** – Sont promus : vice-amiral, les contre-amiraux Philippe Canonne et Paul Rémy ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau André Herrou, Jacques Pichon, Pierre Latourrette et Jean-Guy Delbrel (nommé commandant la force de guerre des mines).

Sont nommés : directeur du centre de l'enseignement supérieur de la marine et commandant l'école supérieure de guerre navale, le contre-amiral Michel de Bonet d'Oléon-Partouneaux ; adjoint au commandant la force d'action navale, le contre-amiral Jean Wild ; directeur des études du centre des hautes études militaires, le contre-amiral Claude Musset.

● **Air.** – Sont nommés : adjoint « tactique » au général commandant la force aérienne tactique et commandant le centre d'opérations de la force aérienne tactique, le général de brigade aérienne Emile Sabathe ; commandant en second la région aérienne nord-est, le général de brigade aérienne André Nicolau.

● **Armement.** – Est promu ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Jean-Pierre Marec.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5806

HORIZONTALEMENT

I. L'ami du peuple. On y va de pis en pis. – II. Coquelicot ou coucou. L'un d'eux, qui fut grec, a conquis le monde. – III. Interjection. Est souvent « élevée » dans les serres. Symbole d'une unité. Ses limites sont imprécises. – IV. Etre à cran. Descend de haut lieu. Préfixe. – V. Souverain. Conduit parfois des gens au « paradis ». – VI. Constituent de joyeuses théories. Blanchi après avoir été mis à l'ombre. – VII. Lettres d'introduction. On y fait souvent « revenir » des petits lardons (pluriel). – VIII. Certains prennent souvent leurs victimes au collet. Recouvre certains fonds. – IX. Porte des fruits ou des bouteilles. Est touché par des « balles » avant de tomber. – X. C'est dans la poche ! (pluriel). Pond à l'époque du renouveau. Symbole chimique. – XI. Sorte de combat avec des piques. Fait vieux jeu. – XII. Rapproche les membres du « corps ». Font tourner des disques pendant le travail. – XIII. Symbole. N'est donc pas couché seul. – XIV. Plus libres. Ne se laisse pas facilement cuisiner. Près de Fontainebleau. – XV. Pour ce faire, quelques hommes y prennent une bière.

VERTICALEMENT

1. « Maître » d'Offenbach. Son homme ne veut pas la reprendre. – 2. Il nous prouve l'existence de la pesanteur. Possède un petit jeu d'osselets. Préfixe. – 3. Heureux élu. Vestes à grands revers. – 4. Cloué au pieu. Blé d'Asie. Pronom. – 5. D'aucuns en sont victimes. Crève à petit feu. – 6. Ni lui ni elle. Article. Partie de « billes ». – 7. « Menées » dans une forêt. Son destin est d'être enfoncé. Symbole. – 8. Donnent des idées (plusieurs mots). Conjonction. Qui se souvient du premier ? – 9. Démonstratif. La moitié de la Saxe. Ce qui y pourrit n'est évidemment pas gâté (pluriel). – 10. Fait appel. C'est un carré. Frétillent leur vie durant. – 11. La « bouille » d'un travailleur. Produit des clous. – 12. Bruit. De quoi museler. Figure biblique. – 13. Explosait quand on la soulevait. Se débite en tranches. Tête chercheuse. – 14. Ecorchée par un coup de fusil. Tricote dans la rue. – 15. Prêtes à monter sur les planches. Digne d'un don.

Solution du problème n° 5805

Horizontalement

I. Brillants. – II. Our. Veau. – III. Urne. Rieur. – IV. Ténues. RM. – V. Eues. Elée. – VI. Ires. Elan. – VII. As. UA. – VIII. Lecture. – IX. ETA. Songe. – X. Ame. Ti. – XI. Etêtement.

Verticalement

1. Bouteille. – 2. Rumeur. Etat. – 3. Irénée. Camé. – 4. Ussat. Et. – 5. Ré. Sus ! – 6. Avisée. RO. – 7. Née. LL. Ente. – 8. Taureau. Gin. – 9. Surmenage.

GUY BROUTY

Le Monde

HEURES LOCALES

Des régions françaises s'affichent à Séville

L'Exposition universelle n'a attiré qu'un petit nombre de collectivités territoriales
Contraintes financières et électorales obligent

SÉVILLE
de notre envoyé spécial

UNE maquette de plâtre peint, évoquant des paysages franciliens, sur laquelle des trains électriques et un petit avion font des boucles. Au début du mois de mai, l'aspect naïf du stand de la région Ile-de-France, installé pour une semaine, détonne dans l'univers «hi-tech» du pavillon français de l'Exposition universelle de Séville. Pour M. Michel Giraud (RPR), président du conseil régional, *«il est normal que la plus grande région française soit présente sur le pavillon de la France»*. Mais M. Jean-Pierre Fourcade (UDF), vice-président, ajoute : *«Il aurait cependant été préférable que les régions françaises produisent ensemble un film pour le «puits d'images.»*

Sept régions sont présentes officiellement à l'exposition : Alsace, Poitou-Charentes, Lorraine, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. La plupart n'ont été ou ne seront à l'affiche qu'une ou deux semaines. Deux départements sont partenaires du pavillon de la France : la Vienne, pour toute la durée de l'Exposition, et le Gard qui a présenté, pendant une semaine, les grands travaux engagés sur son célèbre pont.

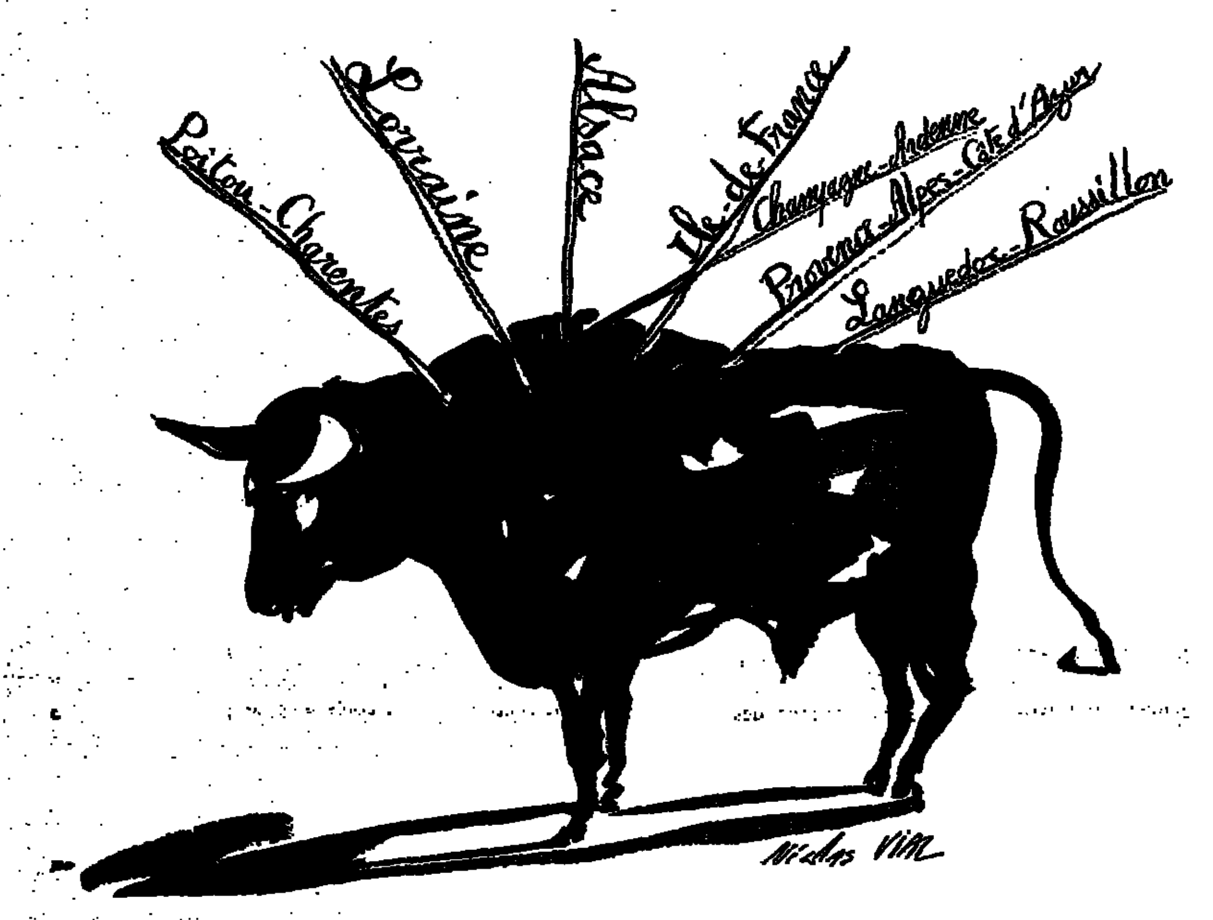
Comme toutes les *«forces vives de la nation»* ainsi que les appelle M. Gérard Delage, le commissaire général du pavillon de la France, les collectivités locales ont été invitées à participer à l'Exposition au même titre que des entreprises. Mais la «scénographie» choisie laisse peu de place à une présentation classique des atouts de la France dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'économie. Seule, une galerie autour du «puits d'images», l'attraction du pavillon de la France, présente à l'aide de «machines à voir» et sur des «espaces», les différents partenaires de l'opération.

Un droit d'entrée de 3 millions

Les responsables du pavillon français reconnaissent que l'appel au partenariat des entreprises et des collectivités locales a non seulement témoigné de la volonté de faire une «vitrine» de Séville, mais a également répondu à des nécessités budgétaires. *«Les pouvoirs publics ont investi 350 millions de francs dans la mission de la France à Séville. Les opérations de partenariat nous ont permis de rassembler 40 millions de francs supplémentaires»*, assurent-ils.

Les modalités de ce partenariat ont souvent été décidées au cours de négociations ponctuelles. Le conseil régional d'Alsace, qui est un des «partenaires officiels» pendant la durée de l'Exposition, a négocié son contrat avec le COFRES (Commissariat général de la France à l'Exposition de Séville) au cours d'une réunion d'information à l'automne. *«Nous n'étions pas intéressés par la proposition officielle d'être présents une ou deux semaines,* raconte Mme Josiane Lenormand, directrice de la communication du conseil régional d'Alsace. *Nous recherchions alors, depuis deux ans, un évènement international pour relancer le développement de la région. Et le COFRES a finalement accepté notre idée de faire de nous un partenaire officiel et exclusif, au titre des collectivités locales.»* Une participation dont le «droit d'entrée» est de 3 millions de francs, le même que pour les entreprises partenaires, mais qu'il faut comparer aux 500 000 francs demandés aux autres collectivités locales pour être présentes une semaine dans le pavillon à l'architecture audacieuse et au toit tendu entre des piliers chromés.

Douze des vingt-deux régions françaises avaient, dans un premier temps, répondu favorablement à l'invitation du COFRES. Plusieurs ont changé d'avis en raison des élections régionales du mois de mars. C'est le cas de la Bourgogne, dont le président, M. Raymond Janot (UDF), qui ne se représentait pas, ne voulait pas engager son successeur. Les 200 000 visiteurs quotidiens de l'Exposition ont ainsi perdu l'occasion d'assister à des vendanges sur le parvis aux dalles transparentes, qui laisse apparaître marques et logos des partenaires du pavillon.



Mais beaucoup de régions ont finalement renoncé à l'Exposition pour des raisons budgétaires. *«Le rapport entre le coût de l'opération et les résultats que l'on pouvait en attendre ne nous a pas semblé favorable»*, explique M. Jacques Kergoat, directeur de la promotion et de la prospective au conseil régional de Bretagne. *«Nous avions eu l'occasion de faire parler de la région Rhône-Alpes avec les Jeux olympiques, notre budget consacré aux relations internationales n'est pas extensible»*, précise de son côté M. Jacques Gautier, secrétaire général du conseil régional rhônalpin.

C'est justement pour améliorer la rentabilité de l'opération que, parallèlement à leur participation «officielle», des régions ont profité de l'Exposition pour mener à Séville d'autres opérations de relations internationales. Grâce à un budget d'un million et demi de francs, *qui ne pouvait être utilisé* pour cause de campagne électorale, la région Poitou-Charentes a décidé d'envoyer un millier de lycéens à Séville. Les Pays de la Loire, non représentés dans l'enclave française, ont choisi d'offrir un voyage de deux jours dans la capitale andalouse à quelque deux cents scolaires. Pour récompenser cinq classes de seconde et une classe de cinquième, lauréates d'un concours régional faisant appel à l'imagination, le conseil a proposé aux jeunes une escapade sur les rives du Guadalquivir.

M. Jean-Pierre Raffarin (UDF), président de la région Poitou-Charentes, est satisfait des choix qu'il a faits. *«Nous avons loué un hôtel particulier dans la vieille ville jusqu'au 12 octobre. Et nous sous-louons cette «maison de la région» au club de vingt-cinq partenaires économiques que nous avons créé à cette occasion, ainsi qu'au conseil régional d'Aquitaine, au département de la Loire-Atlantique et à la ville de Bordeaux.»* Cette opération, qui pourrait ne rien coûter, a permis de concrétiser des projets de coopération avec l'Andalousie. Près de trois cents entreprises sont concernées par des échanges dans les domaines de l'aquaculture, de l'automobile, de l'aéronautique, des matériaux composites ou de l'agro-alimentaire.

Le Languedoc-Roussillon avec la Vénétie et l'Andalousie

Bien que partenaire du pavillon de la France, le Languedoc-Roussillon est présent, pendant six mois, dans le monastère Santa-Maria de Las Cuevas, seule construction historique dans l'enceinte de l'Exposition. Avec l'Andalousie et la Vénétie, cette région coproduit une exposition sur «Le paysage méditerranéen». Des chercheurs du CNRS ont proposé au conseil, après le refus de celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de s'associer aux deux autres régions méditerranéennes pour présenter trois cent quatre-vingts œuvres d'art sur le thème de cette mer qui les borde tous. *«Le message sur l'environnement nous a tout de suite séduits,* raconte M. Denis Mallet, chargé de la mission des affaires culturelles au conseil régional. *Nous pensons que notre présence à Séville et la reprise de l'Exposition à Montpellier en 1993, lors des Jeux méditerranéens, vont favoriser l'image du Languedoc-Roussillon.»*

Mais c'est l'Alsace qui a pris le plus de risques en engageant la moitié des 12 millions de francs de son budget de communication pour être présente à Séville. Dans l'esprit futuriste du «puits d'images», au centre du pavillon français, l'«espace» de l'Alsace comprend trois cent cinquante-deux petits écrans à cristaux liquides enchâssés dans autant de dalles de verre qui couvrent le sol et trois murs. Ils sont censés présenter la qualité de l'environnement et des infrastructures de la région. Au centre, des écrans interactifs permettent de faire défiler des séquences de présentation de cent entreprises partenaires. Un parti pris qui laisse un peu perplexes les visiteurs, mais qui répond parfaitement, selon les initiateurs de l'opération, à la volonté de faire de l'Alsace une région exemplaire dans ses relations avec l'étranger.

Le conseil régional d'Alsace a trouvé dix sociétés et quatre-vingt-dix PME, qui ont versé respectivement 200 000 et 25 000 francs chacune pour s'associer à l'opération. Elles bénéficient d'une aide pour des contacts directs avec les entreprises espagnoles. Car une Exposition universelle est aujourd'hui un lieu d'échange de connaissances, mais aussi un moyen de contacts entre les entreprises du monde entier. Et les collectivités locales françaises présentes en Andalousie ont avant tout souhaité utiliser Séville comme tremplin pour leur développement économique.

CHRISTOPHE DE CHENAY

A la recherche des entreprises

POUR les professionnels du *développement local*, la prospection tous azimuts serait la maladie infantile des collectivités en quête d'entrepreneurs. *«Il faut une stratégie»*, assurent-ils (*le Monde* daté 14-15 juin). Oui, mais laquelle? Les quelque deux cents collectivités, villes, départements et régions, qui viennent de s'exposer à Paris, à l'occasion du Salon «S'implanter», n'ont guère semblé avoir de doctrine *en ce domaine.*

Très peu de développeurs prétendaient cibler leurs *recherches sur un secteur économique précis. «On frappe à toutes les portes. On cherche plutôt les entreprises qui vont avoir des problèmes de taille, car on a de la place à leur offrir»*, déclarait un professionnel de la région Auvergne. De façon unanime, les exposants se disaient prêts à accueillir *«tout ce qui se présente, hormis les gros pollueurs».*

C'est pourquoi leur communication ne se voulait pas sélective. La plupart faisaient l'inventaire de leurs innombrables *«atouts»*, quitte à ce que leur image se confonde avec celle des concurrentes, elles aussi *«désenclavées», «vouées à jouer un rôle de carrefour»*, et généralement actives dans l'agroalimentaire ou la filière «bois».

Multiplier les cibles

Rares sont les téméraires qui osaient, telles l'Ouest-Atlantique, association créée par la DATAR et plusieurs régions, miser toutes leurs cartes sur quelques secteurs de pointe. *«On ne veut pas avoir l'air de faire les difficiles. On risquerait de manquer des entrepreneurs potentiels»*, craignait un prospecteur lorrain.

Une collectivité doit-elle se donner une image de marque? Sur cette question, les avis *restaient partagés. «C'est un luxe que nous ne pouvons pas nous offrir»*, estimait un animateur francilien. *«L'image peut être réductrice. Attention à la mono-industrie!»* s'inquiétait un de ses collègues, soucieux de diversifier le tissu local.

«Il faut se faire connaître sur des produits d'appel, mais garder plusieurs cordes à son arc», conseillait une jeune consultante, prenant en *compte ses leçons de marketing*. Finalement, tout le monde semblait d'accord sur la nécessité de cibler. A condition, toutefois, que les cibles soient multiples.

R. Rs

«Il faut créer les conditions d'une nouvelle culture de ville»

nous déclare M. Jacques Auxiette, président du comité de promotion des transports publics

Cinq maires de grandes villes et M. Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur-Yon, ont été reçue, mardi 16 juin, par le président de la République pour lui présenter le dossier des transports collectifs urbains. Ces élus souhaitent qu'une taxe additionnelle sur les produits pétroliers participe au financement des transports dans les agglomérations, ainsi que l'explique le président du comité.

«Pourquoi faut-il promouvoir les transports publics?

– Aujourd'hui les transports en commun sont devenus un élément important de la vie de la cité. Les habitants des villes, qu'ils en soient des utilisateurs ou non, reconnaissent la nécessité de ce service. Ils savent que la voiture individuelle n'est pas le remède miracle aux problèmes de déplacements urbains, un sondage a même montré l'an passé que trois quarts des personnes interrogées étaient favorables à des mesures pour diminuer la circulation dans le centre des villes.

» Mais, bien souvent encore, ils règlent leur conduite en fonction de ce qu'ils considèrent comme deux maux : les embouteillages et des transports collectifs peu performants. L'objectif de notre comité est de promouvoir une nouvelle culture urbaine. Nous souhaitons aider les maires à expliquer aux *citadins* que le bus peut faire partie de leur environnement, qu'il est possible d'*augmenter* la qualité de l'offre et la quantité des rotations, que d'autres modes de déplacements collectifs sont envisageables.

– Vous vous adressez aux usagers ou aux élus?

– Notre première cible est celle des décideurs, qu'ils soient politiques avec les élus ou économiques avec les entreprises qui s'acquittent du versement transport. C'est eux que nous avons voulu convaincre, par l'intermédiaire d'une campagne de promotion, qu'il n'y avait pas dans le domaine des transports que des aspects négatifs, des bus en retard ou inconfortables, des passagers mécontents ou des conducteurs irascibles. Le décor n'est pas seulement noir, il existe aussi des réussites. Nous avons essayé de les mettre en avant pour aider les maires dans leurs démarches novatrices, pour en convaincre d'autres qu'ils ne devaient pas baisser les bras au premier obstacle.

– Vous avez su les convaincre?

– Au moins avons-nous pu sensibiliser des «grands maires» au problème des transports collectifs. Jusqu'alors les associations, comme le Groupement des autorités responsables des transports (GART), rassemblaient des «seconds couteaux», généralement des adjoints au maire ou des vice-présidents de communautés urbaines. Nous avons réussi à faire passer l'idée que les questions de transports devenaient un enjeu important qui nécessitait l'intervention du plus haut magistrat de la cité. Un message qui a été repris par l'Association des maires des grandes villes de France.

Lire la suite page 13

Propos recueillis par
SERGE BOLLOCH
et MARTINE LARONCHE

REPÈRES

AQUITAINE
Le rachat d'une caserne permet à Bayonne d'aménager son centre

LA caserne de la Nive, un ensemble de terrains et de bâtiments qui s'étendent sur 86 000 mètres carrés au cœur de Bayonne, va changer de propriétaire. Le ministère de la défense vient de donner son accord sur les conditions de vente des locaux et des terrains de cette caserne, pour la somme de 25 millions de francs. Un accord qui va permettre à la ville de mettre en chantier le programme «Caserne de la Nive-Château Neuf», un espace où elle envisage de construire 40 000 mètres carrés.

Dans quelques années, c'est un nouveau quartier de Bayonne qui aura pris place à cet endroit avec la réalisation d'un groupe scolaire, de plusieurs commerces, d'une crèche et même d'une antenne universitaire. Au-delà de ce rachat et de cet aménagement dans le quartier du Petit-Bayonne, tout le secteur est appelé à changer de physionomie. Actuellement, les halles sont en cours de démolition, à quelques centaines de mètres du futur quartier, et leur reconstruction doit donner naissance à un aménagement des lieux *«plus agréable»*.

ILE-DE-FRANCE
De faux PV pour prévenir les vols en Seine-Saint-Denis

AFIN d'attirer l'attention des automobilistes sur les vols à l'intérieur des véhicules, les polices urbaines du département de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la préfecture, organisent, pour la troisième année consécutive, une campagne de sensibilisation des conducteurs. Dès le 22 juin et pendant un mois, les policiers et îlotiers vont apposer sur les pare-brise des voitures en stationnement des petits «papillons» verts, semblables à des contraventions, pour inciter les propriétaires imprudents à ne pas tenter les voleurs.

Pour une plus vaste diffusion de l'information, la Poste et le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA) ont accepté de s'associer à cette campagne. Trente mille brochures relatives au vol à la roulotte, éditées par le CDIA, vont être mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste et les commissariats du département. Toutes les lettres en partance de la direction des polices urbaines de Bobigny porteront une flamme spéciale «Police conseil : automobilistes ne tentez pas les voleurs, enlevez tout».

HAUTE-NORMANDIE
Renaissance de la ligne Dieppe-Newhaven

DIEPPE a failli voir disparaître ce qui, depuis des années, fait vivre ses quais et aide le commerce local : la ligne maritime TransManche. Une liaison avec l'Angleterre par laquelle transitent, les bonnes années, jusqu'à un million de passagers, dont 80 % d'Anglais. La décision de la Société nouvelle d'armement TransManche (SNAT), filiale de la SNCF, de stopper l'exploitation de ses deux cars-ferries à la fin du mois d'avril 1992 était irrévocable. Faute d'alternative, l'économie dieppoise ne s'en serait pas relevée.

La reprise de la ligne par l'armement suédois StenaLine soulage les élus comme les responsables de la chambre de commerce. StenaLine a repris l'ensemble de l'exploitation le 3 juin avec deux allers et retours quotidiens (quatre heures de traversée) et a rebaptisé les deux navires *Stena-Londoner* et *Stena-Parisien*, remettant à l'honneur le slogan qui faisait de la ligne Dieppe-Newhaven «le plus court chemin de Paris à Londres».

POITOU-CHARENTES
Nouvel auditorium à Poitiers

LA ville de Poitiers a perdu, provisoirement, une salle de concert rock baptisée Le Confort moderne. Mais dans le même temps la préfecture de la Vienne s'enrichit d'un nouvel auditorium. Celui-ci a été aménagé tout près du conservatoire national de musique, dans une belle église romane de quartier rachetée par la ville.

Désacralisé depuis la Révolution, cet ancien lieu de culte avait servi, ces dernières années, d'entrepôt à une société de travaux publics avant d'être reconvertie en bric-à-brac par les compagnons d'Emmaüs. L'église romane transformée doit servir de lieu de travail aux élèves du conservatoire. Elle peut aussi accueillir deux cents mélomanes, et peut-être des rockers privés de musique à la recherche de nouvelles formes d'expression.

Lille séduite par Bruxelles

La préparation du schéma d'aménagement est l'occasion d'une remise en cause du rapport privilégié avec Paris

LILLE
de notre correspondant

LA prochaine réalisation du TGV-Nord et l'ouverture du tunnel sous la Manche vont modifier les données de l'aménagement du territoire dans le nord de la France. La dimension européenne doit être prise en compte dans une région qui se situe à proximité de plusieurs autres pays membres de la Communauté. L'agglomération lilloise, qui prépare un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), le précédent datant de 1971, s'efforce de réfléchir en fonction de ces données. Les assises organisées les 11 et 12 juin, par la communauté urbaine de Lille, ont été l'occasion de formuler *«une approche nouvelle»* de l'avenir, selon l'expression de son président, M. Pierre Mauroy (PS).

Depuis 1971, l'environnement a considérablement changé. Le SDAU n'est plus conçu comme un simple outil d'aménagement de l'espace, qui viendrait répondre aux contraintes d'une économie nationale en développement, mais comme l'instrument d'une stratégie définie. Pour Lille et son agglomération, il s'agit d'entrer dans le club des grandes métropoles européennes du vingt et unième siècle.

L'agence d'urbanisme a donc commandé à M. Charles Gachelon, universitaire lillois, une étude sur les conditions de «métropolisation» d'une agglomération. Au terme d'une enquête menée dans dix grandes villes à travers le monde, l'auteur a repertorié les conditions nécessaires à la réussite d'un pari comme celui de Lille. Premier critère: l'offre de bureaux, de services, d'équipements doit atteindre un seuil suffisant. Ensuite, qu'il s'agisse de l'activité culturelle, de l'architecture ou de l'habitat, la cité doit viser le haut de gamme. Elle doit aussi soigner son image, en s'appuyant sur des «signes urbains» identifiés, un immeuble phare par exemple, des évènements d'importance. Les infrastructures n'échappent pas à l'inventaire, pas de grande métropole sans aéroport international, sans transports en commun adaptés, ni université renommée. Enfin, l'aire de «métropolisation» doit être conséquente, celle de Hanovre, par exemple, rayonne sur plus de quarante kilomètres.

Forte de son million d'habitants (son bassin atteint un million et demi de personnes et s'étend jusqu'en Belgique), l'agglomération lilloise ne part pas démunie. Cependant, elle doit avouer de sérieuses faiblesses. Ainsi, sa population se révèle insuffisamment qualifiée, le cadre urbain est dégradé dans certains quartiers, il lui reste des friches industrielles.

En outre, sa position carrefour entre Paris, Londres et Bruxelles peut certes, constituer un atout, à condition de ne pas se laisser étouffer ou écarteler. Le débat qui agite la métropole lilloise sur l'avenir de son aéroport international est révélateur : lui est-il possible de miser sur cet équipement, alors que dans l'avenir, le TGV mettra Lille à cinquante minutes de Roissy et à soixante de Bruxelles?

Quels que soient les atouts et les faiblesses, la mobilisation de tous les acteurs devrait permettre d'avancer. A cet égard, le succès de ces asssises semble encourageant. Encore faut-il déterminer les choix stratégiques. Le professeur Gachelin avance, entre autres hypothèses, une sorte de révolution à 180 degrés du positionnement lillois. Il suggère que la ville joue la carte internationale comme *«fonction déterminante de la métropolisation»*. Plus concrètement, celle-ci devrait, selon l'universitaire, se tourner plutôt vers Bruxelles que vers Paris.

Le projet de création d'un événement commun

«Il n'apparaît pas convenable, écrit-il, *de tenir une stratégie de positionnement concurrentiel par rapport à Paris et à Londres (...). Par contre, une tout autre stratégie est possible vis-à-vis de Bruxelles».* Ville capitale et pôle européen, Bruxelles est en effet, confrontée à d'importantes difficultés liées à l'exiguïté de son territoire et à son environnement déchiré entre les communautés wallone et flamande. En conséquence, le professeur Gachelin propose d'inscrire Lille dans une nouvelle *«métropole bipolaire»* au-delà des frontières actuelles. L'agglomération française fonderait alors *«son émergence sur la fonction internationale d'expansion des services et des entreprises liées à la présence de la CEE dans la ville capitale Bruxelles»*.

Certains envisagent dès lors le développement de l'aéroport lillois en lien étroit avec celui de Bruxelles, avec, en corollaire, une liaison TGV cadencée entre les deux. D'autres rêvent, à la création d'un *«événement»* commun. Pourquoi pas les Jeux olympiques en l'an 2004?

«N'allons pas trop vite», a toutefois insisté M. Pierre Mauroy, soucieux de tempérer les ardeurs et de ne pas froisser ses voisins belges par des annonces prématurées et non concertées. *«Je n'ai pas suffisamment entendu parler de Londres au cours de ces assises*, a-t-il expliqué en substance. *Même s'il faut penser international, il ne faut pas négliger la chance ou le risque que présente la proximité de Paris.»* Chance parce qu'il faut bien penser en termes de métropole d'équilibre pour désengorger Paris, risque parce que la force d'attraction de la capitale reste très importante. Le maire de Lille ne veut pas non plus oublier le bassin minier qui n'a, selon lui, d'autre avenir que dans une relation avec la ville-centre. Deux points que ne nie d'ailleurs pas le professeur Gachelin dans son étude.

Lille ne doit pas attendre son développement de l'extérieur, sur lequel il lui faut évidemment s'ouvrir, mais de ses propres forces. C'est de sa volonté exprimée dans un consensus que pourra naître une véritable métropole. Claude Neuschwander, président du groupe Ten, a affirmé pour sa part que l'avenir de l'agglomération passerait d'abord par un *«développement androgène»*.

A partir du constat de la polyvalence du bassin lillois (1), Claude Neuschwander propose trois choix stratégiques : la priorité industrielle (autour du textile, de l'agroalimentaire, insuffisamment reconnu ; des industries graphiques ; de l'équipement industriel ; de la micro-électronique peu présente dans la métropole en dépit d'un niveau élevé de la recherche scientifique) ; le développement de la vente par correspondance et de la grande distribution; le renfocement des services. Enfin l'émergence d'un pôle transport-logistique avec, pourquoi pas, l'installation à Lille de la direction transports de la CEE! Ce qui renvoie à ce nouvel axe Lille-Bruxelles...

JEAN-RENÉ LORE

(1) Voir à ce sujet l'étude *Lille eurocité*, de Jean-François Stevens, autre universitaire lillois.

DÉBAT

De la communication politique à la communication citoyenne

par Vincent Guiheneuf et Patrick d'Humières

IL y a deux ans, le législateur imposait un distinguo subtil entre les dépenses de communication des élus et celles des collectivités. Qu'on s'en souvienne! Si les élus dans leur grande majorité sentaient que le moment était venu de clarifier leurs rôles aux yeux du public, en séparant le temps de la gestion du temps de l'élection, les professions intermédiaires, publicitaires en tête, criaient à l'étouffement des libertés d'expression.

L'expérience des dernières élections locales a tranché. La loi n'a pas étreint les candidats. On a substitué le dialogue direct aux épanchements incantatoires en quadrichromie. Et les collectivités ont mis un frein à la personnalisation de leurs messages, s'efforçant maintenant de réfléchir à la pertinence de leurs investissements de communication, autrement qu'en termes de tonnes de papier et de campagnes lessivières.

La principale vertu de la loi de 1990 a été de démontrer qu'il existe une ligne de frontière praticable entre la communication de nature strictement politique, visant les électeurs, à la charge des candidats, et la communication citoyenne, visant les habitants d'une collectivité, usagers et contribuables, à la charge des institutions. Cette dissociation n'est pas seulement un progrès dans la gestion démocratique, au nom du bon usage des ressources publiques. C'est une avancée conceptuelle en matière de communication.

Un enjeu de démocratie

Elle amène à considérer la responsabilité propre des collectivités, pour construire une relation d'échange avec les citoyens, autrement que d'un point de vue marchand, univoque et idéologique. Car les Français ne considèrent pas que les collectivités locales pèchent par excès d'information, ni même qu'elles dépensent trop d'argent à cet effet, comme l'indique un sondage IPSOS réalisé pour le colloque de Communication et citoyens. On constate dans les réponses des personnes interrogées une demande réelle, voire une incitation à faire plus. Pour ces personnes' l'information locale est une nécessité moderne qui a son coût, même si l'avertissement est clair : dépenser ce qu'il convient, c'est-à-dire avec mesure et de préférence pour des actions informatives, pas trop publicitaires, ni politiques.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : la communication citoyenne qui associe les habitants des villes, des régions et des départements à la vie de leur collectivité, à leur développement et à leur rayonnement n'est pas une communication apolitique ou faussement «neutre», comme se doit de l'être celle des services publics. Elle exprime des choix de gestion engagés et elle s'appuie sur des valeurs proclamées. Amalgamer abusivement ce qui ressort de la communication publique, expression du gouvernement d'une part et pédagogie des services publics d'autre part, avec la communication des collectivités locales reviendrait à nier dix ans de progrès de décentralisation.

En profitant du courant d'opinion qui appelle de ses vœux une plus grande affirmation des responsabilités locales et un accroissement de la gestion de proximité, dans l'Europe des Etats, face à des administrations qui ne parviennent toujours pas à penser autrement qu'en termes d'usagers, les collectivités ont un enjeu de démocratie à relever.

Elles doivent donner vie et réalité à cette communication citoyenne, forme moderne de la relation civique. En modernisant l'information de service, d'abord, pour porter à la connaissance de tous, également, les réalisations, les projets et les activités de la collectivité dont ils peuvent bénéficier.

En osant une communi cation interactive et directe, pour faciliter le dialogue, les échanges et l'expression en retour des habitants, sur tous les sujets qui les concernent, à une époque où les bonnes décisions sont seulement celles qui ont été largement débattues et comprises avant de s'appliquer. En pariant enfin sur une communication de vérité qui doit substituer aux artifices de la séduction les preuves concrètes qui font la force d'une collectivité. *«L'image ne fait pas le produit»*, ou pas très longtemps, aux yeux d'investisseurs ou d'habitants surinformés, mobiles et confrontés à des offres variées et innovantes, de la part de tous les acteurs locaux.

Plus que des principes de fonctionnement, ce sont là les vertus de la communication citoyenne et pour les élus les exigences à intégrer, pour ne plus considérer la communication comme une mode des temps ou une imitation de l'entreprise.

En s'affranchissant des tentations électoralistes et en évitant de reproduire les erreurs commerciales qui font de la forme l'alibi du manque de message et de la dépense disproportionnée l'excuse du défaut de réflexion, les collectivités locales, si elles le veulent, peuvent apporter aux citoyens une forme véridique et utile de dialogue qui les réconciliera avec la communication moderne.

▶ **Vincent Guiheneuf est *directeur de la communication* du conseil régional de Bourgogne et président de Communication et citoyens. *Patrick* d'Humières est professeur associé à l'ESCP.**

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Intercommunalité.** – La Fondation pour la gestion des villes organise un colloque intitulé «Intercommunalité, un nouvel essor?», mardi 23 juin, à Paris. Les intervenants feront le point sur les incitations financières et fiscales des nouvelles structures intercommunales instituées par la loi du 6 février 1992. Ils compareront les avantages respectifs des communautés de communes ou de villes et des districts. Ils présenteront la méthode permettant de passer d'une structure à l'autre.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.**

□ **Développement local et intercommunalité.** – A l'occasion de leur fusion, la Fédération des pays de France, que préside M. Michel Dinet (PS), député de Lorraine, et l'Association nationale pour le développement local et les pays (ANDLP), présidée M. Jean Gatel (PS), député du Vaucluse, organisent une journée d'information sur l'intercommunalité et le développement local, mardi 23 juin, à Paris.
▶ ***Renseignements* au (16-1) 42-02-04-37.**

□ **Communication locale.** – «Communication et citoyen», association pour le développement de la communication des collectivités locales, organise, en 1992, une série de conférences. La prochaine a lieu au Sénat, à Paris, le vendredi 26 juin, à partir de 9 h 30, sur le thème : «Villes, départements, régions : vers une communication citoyenne».
▶ **Renseignements au (16-1) 45-79-25-65.**

PUBLICATIONS

□ **Guide des associations d'Alsace et de Moselle.** – Le conseil général du Bas-Rhin vient d'éditer un guide pratique des associations qui rappelle le statut particulier dont elles bénéficient dans le département. Elles ne sont pas soumises, comme les autres associations françaises, à la loi de 1901 mais au code civil local d'Alsace-Moselle. Clair, facile à utiliser, ce guide gratuit apporte des réponses concrètes et pratiques à tous les problèmes de la vie associative.
▶**Conseil général du Bas-Rhin, *Hôtel du département, place du* Quartier-Blanc, BP 1012, 67070 Strasbourg Cedex.**

□ **Petites villes et développement.** – L'Association des petites villes de France, que préside M. Martin Malvy, maire (PS) de Figeac (Lot), vient de publier un Guide méthodologique du développement des petites villes. Les auteurs, professionnels du conseil, insistent sur la nécessité de suivre une méthode pour faire du développement : établissement d'un état des lieux, définition d'une stratégie, délimitation d'une sphère d'influence, mise en œuvre d'un regroupement intercommunal.
▶ **65 pages, 150 francs, APVF, 5-7, rue Paul-Louis-Courier, 75007 Paris. Tél. : (16-1) 45-44-00-83.**

TEXTES

Emplois à temps non complet

UN décret modifiant des dispositions relatives à la fonction publique territoriale est paru au *Journal officiel* du 12 juin. Ce texte améliore la carrière de certaines catégories de personnels : administrateurs territoriaux, secrétaires généraux des villes de 5 000 à 10 000 habitants, dessinateurs, agents techniques, de maîtrise, agents de salubrité.

Il précise des dispositions statutaires, concernant les filières culturelle et administrative, et améliore les conditions de gestion des personnels ainsi que le fonctionnement des organismes paritaires. Il élargit, enfin, les modalités de création d'emplois à temps non complet. Cette mesure, qui devrait donner à toutes les collectivités locales la possibilité de créer des emplois à temps partiel, avait été approuvée à une large majorité par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (*le Monde* daté 8-9 mars).

COURRIER

La situation financière des communes en Provence-Alpes-Côte d'Azur

A la suite de la publication dans le Monde *daté 17-18 mai de l'article de Guy Porte «Des communes au bord du gouffre», deux élus du Var, M. Max Piselli, maire (UDF-PR) de Draguignan, et M. François Léotard, maire (UDF-PR) de Fréjus, protestent contre la citation de leurs communes parmi les cas évoqués dans le bilan d'activité de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 1990.*

«Je tiens à vous signaler, *nous écrit M. Piselli*, que les finances de Draguignan ne sont pas «plus ou moins dans le rouge» ainsi que peut le laisser supposer votre article et que nous ne sommes pas, tant s'en faut «en état de cessation de paiement (...)». Les résultats des derniers comptes administratifs de 1987 à 1991 *font ressortir un excédent de* gestion confortable de 14 à 38 MF pour un budget de l'ordre de 250 MF (...). Cette bonne situation financière nous a même permis de nous désendetter partiellement en 1991 (...).»

M. Léotard affirme, de même, qu'aucun des «cas» analysés ne peut concerner la commune de Fréjus. «En matière financière et budgétaire, *écrit-il*, le seul grief qui nous est fait se rapporte à la faiblesse de l'autofinancement net. En regrettant que cet autofinancement net soit insuffisant le président [de la chambre] constate que la pression fiscale relevant de la compétence du conseil municipal n'a pas varié à Fréjus depuis 1982». *M. Léotard reprend, par ailleurs, l'argumentation qu'il avait employée dans sa réponse à la lettre d'observations provisoires de la chambre en soulignant que* «les difficultés à dégager un autofinancement net suffisant proviennent de la faiblesse de la dotation globale de fonctionnement».

[Le bilan d'activité de la chambre régionale des comptes ne citait, nommément, aucune collectivité. Nous indiquions, toutefois, que la plupart des cas cités dans ce bilan étaient extraits de lettres d'observations définitives qui font, elles, l'objet d'une publicité. La chambre a bien examiné les comptes de Draguignan mais sa lettre d'observations portait sur les exercices de 1983 à 1987 – c'est-à-dire sur la gestion des prédécesseurs de M. Piselli – et le cas de cette commune avait été évoqué dans le bilan d'activité de 1989 et non dans celui de 1990. Il s'agit donc d'une erreur matérielle dont nous nous excusons.

Le cas de Fréjus est différent puisque la chambre a adressé à cette commune, M. Léotard le rappelle lui-même, une lettre d'observations définitives en date du 14 mars 1991 dont *le Monde* avait d'ailleurs rendu compte dans son numéro du 5 avril suivant. Les magistrats des comptes marseillais critiquaient, en effet, l'insuffisance de l'autofinancement net, mais aussi les conditions dans lesquelles avaient été passés les marchés publics dans cette commune entre 1983 et 1985. On aura compris que le document de trente-trois pages de la chambre régionale des comptes ne se rapportait pas seulement à la situation financière des communes mais à un ensemble de pratiques jugées «anormales» par cette juridiction, dont certaines reprochées à Fréjus. Nous n'avons donc pas, comme M. Léotard s'est cru autorisé à nous le reprocher, «nuit à Fréjus et à son maire». G.P.]

Ecologie urbaine à Paris

Espaces de week-end, chemin vert, piste cyclable...
la mairie du 13e arrondissement innove en proposant des équipements légers

DÉCIDÉMENT le 13e arrondissement reste le laboratoire d'urbanisme de la capitale. Après les lugubres tours de béton qui ont «agrémenté» le quartier Italie dans les années 60, la nouvelle opération sur dalle de Seine-Rive-Gauche et les tours aveugles de la Bibliothèque de France, voici une nouvelle expérimentation. Celle-ci au moins ne porte pas sur des aménagements lourds, engageant l'avenir pour des décennies, mais sur des équipements légers, reversibles et qui transforment la qualité de la vie, sans coûter grand-chose.

D'ici à la fin de l'année les habitants du 13e pourront profiter de trois novations : des espaces de week-end, un chemin vert d'un bon kilomètre et une piste cyclable. L'équipement de l'arrondissement reste inspiré par le pâté d'alouette, selon la recette : un cheval de grands aménagements bétonnés, une alouette d'aménités de quartier. Mais l'orientation est si révolutionnaire pour Paris qu'elle en devient un événement.

Dès le mois de septembre, environ 2 000 mètres de rues entourant le parc de Choisy, le plus grand espace vert de l'arrondissement avec ses 4 hectares, seront interdites aux voitures particulières durant les week-ends. L'objectif est de ménager autour du jardin, où les tout-petits ont leur espace de jeux, une zone urbaine où les plus grands puissent faire du vélo ou du patin à roulettes sans être en danger. Des animations permettront aux familles du quartier de profiter sur place de leur fin de semaine sans aller courir les routes. L'îlot convivial ainsi protégé du bruit et de la pollution couvrira au total une dizaine d'hectares.

Deuxième nouveauté : un chemin vert va être fléché et aménagé entre la Manufacture des Gobelins et la Butte-aux-Cailles, un endroit qui a conservé son charme villageois. Voilà une idée chère à Jacqueline Nebout qui, depuis quinze ans, comme adjoint de Jacques Chirac, s'échine de cent façons à verdir Paris. Dans son bureau, toujours fleuri, de l'Hôtel de Ville elle montre un plan de la capitale sur lequel figurent non seulement les espaces verts municipaux mais aussi les jardins dépendant des établissements scolaires, des HLM, et des services publics. Il y en a des centaines, couvrant 570 hectares, mais tous fermés aux piétons ordinaires. L'idée consiste à dessiner des itinéraires empruntant les petites rues et reliant ces différents points verts, publics ou «privés», de manière à proposer des promenades à l'abri de la grande circulation et de ses nuisances. Jacques Toubon, le maire du 13e, a accepté d'expérimenter la formule dans la partie occidentale de son arrondissement, la moins touchée par les ZAC.

Le chemin vert proposé par le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Paris (1) reliera à terme le carrefour des Gobelins au parc Kellerman. Un parcours d'environ 2 500 mètres traversant cinq jardins et plusieurs secteurs historiques comme celui de la célèbre Manufacture, la Butte-aux-Cailles et le curieux quartier pavillonnaire dit des *«veuves de guerre»*. Il a fallu obtenir l'autorisation de traverser un jardin d'HLM, une cour d'école et un immeuble privé. Le parcours sera jalonné de quelques *«signes»* verts : ici un arbre, plus loin une haie ou une jardinière, ailleurs des plantes grimpantes dissimulant un vilain pignon.

«Le pari du chemin vert», dit Mme Nebout, *c'est la découverte des petits bonheurs de la ville.»* Commentaire de Jean-Louis Vidal, seul représentant des Verts au Conseil de Paris : *«Le réseau vert que nous avons nous-même proposé est beaucoup plus ambitieux car il est un vrai projet d'aménagement urbain, mais les promenades de Mme Nebout sont déjà mieux que rien.»* En tout cas les Parisiens les ont déjà plébiscitées.

Les projets de chemins verts – ils concernent aussi le 18e arrondissement – ont été présentés durant deux semaines au Forum des Halles. Le livre d'or de l'exposition est un concert de louanges, parfois tempéré de scepticisme. *«Bravo,* écrit un septuagénaire, *mais je suis peut-être trop âgé pour voir la réalisation de ces chemins.»*

La pression des vélocipédistes

Troisième innovation, encore plus «audacieuse» : l'ouverture d'un réseau d'itinéraires cyclistes. Les responsables de la circulation ont fini par convenir que les vélocipédistes parisiens étaient «increvables». Non seulement ils ont résisté aux inénarrables et périlleux «couloirs de courtoisie» imaginés en 1977, mais ils prolifèrent.

Selon une étude menée en 1990, 230 000 Parisiens et habitants de la proche banlieue pédalent dans la capitale. Comme disent joliment les fonctionnaires municipaux, ils exercent *«une pression croissante sur la voirie»*. Mais à quel prix ! Les deux roues assurent 4 % des déplacements dans la capitale mais il y représentent 30 % des accidentés. Une proportion en augmentation constante. Voilà qui explique que 470 000 autres propriétaires de bicyclettes (Paris et petite couronne) ne se servent jamais de leur engin de crainte d'y laisser la vie. Bref, l'agglomération recèle un énorme «gisement» de deux-roues non exploité, faute de pistes. Jacques Toubon et Patrick Trémège, autre élu du 13e, ont décidé d'en explorer la richesse. Ils ont convaincu la voirie d'ouvrir, dans la partie orientale de l'arrondissement, en pleine transformation, une vraie piste cyclable d'environ 2 800 mètres. Large de 2,50 m et séparée de la chaussée, elle nécessitera trois ans de travaux et quelques millions de francs. On n'avait jamais vu cela dans Paris. Sur cet *«axe principal»* se brancheront des *«itinéraires privilégiés»* bénéficiant d'aménagements plus légers (donc moins protégés) mais empruntant des rues à faible circulation et desservant des établissements scolaires et des supermarchés.

«Il ne s'agit pas de réaliser la grande traversée de Paris, explique François Ozanne, directeur de la voirie, *mais de répondre à la demande des usagers qui, selon notre étude, se déplacent dans leur quartier sur 5 à 8 kilomètres en moyenne.»* En effet le parcours du 13e ne fera guère plus de 7 kilomètres (et non 13 kilomètres comme l'annonce le document de l'Hôtel de Ville qui, c'est également une première, additionne l'aller et le retour !). *«Toutes ces idées,* explique Jacques Toubon, *ce sont les Parisiens qui nous les ont soufflées. Elles reposent sur le partage de l'espace public au profit d'autres usagers que les automobilistes. Leur mise en œuvre prouve qu'une mairie d'arrondissement peut être un lieu de gestion innovant.»*

«Voilà tout de même un début, assurent les représentants parisiens des Verts, *Jacques Toubon, qui est plus fûté que ses collègues, flaire les bons coups et se conduit comme un vrai maire d'arrondissement. L'avenir des déplacements dans Paris passe, en effet, par le partage de la voirie.»*.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) CAUE de Paris : 32, bd de Sébastopol, 75004 Paris. Tel : 48-87-70-56.

REPÈRES

RHÔNE-ALPES

Le conseil régional soutient une société de capital-risque

LA société de capital-risque Rhône-Alpes Création, constituée en 1989 à l'initiative du conseil régional, va progressivement porter son capital en 1992-1993, de 19,5 millions de francs, à 33 millions de francs, en faisant appel à de nouveaux souscripteurs, issus de l'industrie ou des services. L'assemblée régionale, présidée par M. Charles Millon (UDF), va donc laisser «diluer» sa part, fixée à environ 20 %, depuis l'origine de l'entreprise. Dans cette initiative, elle a déjà été accompagnée par vingt-cinq entreprises ou établissements financiers.

Les charges de fonctionnement de Rhône-Alpes Création sont payées avec les produits financiers apportés par le placement d'un fonds de réserve de 30 millions de francs, financé pour dix ans par l'assemblée. Ce fonds doit jouer un «rôle d'amortisseur», en prenant en charge une partie des pertes provenant de la dévalorisation de certaines participations.

La société a réalisé, à la fin du mois de mai 1992, trente-sept interventions dans de jeunes entreprises, pour un montant total de 17 millions de francs. Dans ce portefeuille, elle a enregistré cinq défaillances et des difficultés dans trois entreprises. Les sociétés ayant accueilli des participations de Rhône-Alpes Création emploient maintenant près de deux cent soixante-dix personnes.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Gérard Buétas à Lyon et de nos correspondants : Etienne Banzet (Rouen), Martine Boulay-Méric (Bobigny), Patrick Busquet (Bayonne) et Michel Lévêque (Poitiers).

Un entretien avec M. Jacques Auxiette

«Créer les conditions d'une nouvelle culture de ville»

Suite de la page 11

» Je pense que, de nos jours, les transports ne sont plus un enjeu de politique partisane, comme ils l'ont été lors de précédentes élections municipales. Le comité de promotion des transports publics cherche à éviter que les choix stratégiques ou techniques de moyens de locomotion ne recoupent des clivages politiques. Le VAL n'est pas bon à Lille et mauvais à Rennes ou à Bordeaux. Le tramway n'est pas bon à Grenoble et mauvais à Strasbourg ou à Rennes. Il faut relativiser les vérités politiques lorsqu'elles prennent pour support la technique.

– Les maires vous suivent dans cette démarche consensuelle ?

– L'idée de départ consiste à rassembler nos moyens, nos diversités afin que se développe en France une politique concertée des transports qui intègre les besoins des habitants mais aussi les préoccupations des exploitants et des industriels de notre pays. Les maires ont participé dès la création du comité, en avril 1991, à une réflexion stratégique sur la priorité à accorder aux transports en commun. Des personnalités politiques, comme Dominique Baudis, Pierre Mauroy ou Robert Vigouroux, ont décidé d'aller plaider ensemble le dossier du financement des transports publics par la création d'une taxe additionnelle sur les produits pétroliers. Cette démarche est intéressante car elle prouve que des élus peuvent se rassembler au-delà des clivages habituels.

– Donnez-vous des conseils sur le choix des modes de transport ?

– En aucun cas, nous n'intervenons dans ce domaine. Il n'existe pas d'éléments de rationalisation. Il s'agit d'un choix décentralisé et il appartient aux autorités locales seules. Elles doivent l'assumer en prenant en compte les techniques ainsi que les sommes mises à disposition par l'Etat. Le problème des transports met également en jeu l'image de la ville ou de l'agglomération. Une cité peut décider de faire un investissement lourd pour modifier son apparence, sa perception par les habitants ou les visiteurs. Il faudrait clairement que, sur le problème de financement, les collectivités soient bien informées des aides que l'Etat peut apporter. Les subventions directes doivent être connues et respectées sur la base d'un coût d'objectif de telle sorte que les choix puissent être les mêmes pour tous.

«Nous sommes européens»

– Comment éviter que l'aide de l'Etat soit fluctuante dans ce domaine ?

– Je le répète, l'intervention publique doit être clairement présentée et garantie. Des investissements aussi importants ne peuvent être soumis à des querelles secondaires au plan local ou à des aléas de politique budgétaire. Il faut, comme pour les routes, mettre en œuvre une contractualisation qui engage les parties et non seulement l'Etat. Il s'agit de projets et de réalisation qui ont une durée de vie d'une vingtaine d'années, ils ne peuvent donc être considérés à la légère. L'Etat ne peut se prévaloir de décider seul de l'aide qu'il apportera à telle ou telle agglomération. Il ne peut pas s'agir d'une démarche bilatérale mais de règles nationales connues.

– Strasbourg a choisi de faire appel à une société italienne pour son tramway, que pensez-vous de ce choix ?

– Nous ne sommes pas là pour faire de la caporalisation. Nous sommes européens et notre action ne peut en aucun cas limiter l'autonomie locale. Nous mettons à la disposition des élus toutes les options possibles proposées par les constructeurs. Tout exploitant a le choix de son matériel. Il ne s'agit pas d'édicter des règles.

– Le choix des transports en «site propre», métro ou tramway, se heurte souvent à l'opposition des commerçants. La volonté politique suffit-elle pour les convaincre ?

– Tous les élus locaux sont confrontés à des oppositions qui peuvent être celles des politiques, des commerçants, des écologistes ou d'associations de protection des sites. Il faut être capable de les surmonter. C'est là que la «culture» des transports collectifs devient la seule réponse. Les voies piétonnes, jugées négatives naguère, sont bien acceptées aujourd'hui. Il est vrai que la mise en place de transports en commun peut entraîner des modifications de circulation défavorables à certains commerces. Dans ce cas, les élus doivent accompagner les mutations économiques.

» La dimension urbanistique d'une politique de transports est devenue prioritaire. Un maire me disait dernièrement qu'il n'acceptait pas de lotissements sans que, en amont, on apporte une solution au problème de déplacement. Il faut que, dans un certain nombre d'agglomérations, les plans de circulation soient reconsidérés pour dissuader les automobilistes de circuler en centre-ville. Ce type de décisions n'est évidemment pas facile à assumer par les élus.

Les exemples de Saint-Etienne et de Strasbourg

– Quel soutien peut leur apporter le comité de promotion ?

– Il faut créer les conditions d'une nouvelle culture de ville, intégrant les transports collectifs, pour aider les maires à surmonter ces difficultés, pour qu'ils ne se sentent pas seuls mais au contraire épaulés par l'ensemble des élus. Nous nous efforçons de promouvoir l'action des villes. En décembre 1991, l'inauguration de la deuxième ligne de tramway à Saint-Etienne a fait l'objet d'une campagne de publicité. Il s'agissait de mettre en avant une innovation qui prouve qu'en matière de transports collectifs il est possible d'améliorer la qualité. En février, avec la limitation de la circulation automobile dans le centre de Strasbourg et, en mars, avec le lancement d'une ligne de bus à plancher bas à Caen, l'objectif était le même. Il est possible de promouvoir une nouvelle image de la ville à travers les transports en commun.»

Propos recueillis par
SERGE BOLLOCH
et MARTINE LARONCHE

هكذا من الأصل

CULTURE

L'exposition « Manifeste »

Nouvelle présidence à la tête du Centre Pompidou ; nouvelle direction à la tête du Musée national d'art moderne (MNAM) comme à la tête de l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM) ; nouvelle politique au Centre de création industrielle (CCI) ; travaux engagés dès l'automne à la périphérie du bâtiment ; Beaubourg s'interroge sur son avenir. Et, pour « manifester » cette interrogation, organise une rétrospective géante intitulée, justement, « *Manifeste* ».

Remise en question encore nébuleuse, elle débouche déjà sur une meilleure utilisation des espaces imaginés au début des années 70 par les architectes Richard Rogers et Renzo Piano. Ce dernier a supervisé le réaménagement des plateaux, débarrassés de leurs cloisons labyrinthiques, de leurs grilles techniques ou de leurs structures inutiles.

Les œuvres, tirées des réserves du MNAM, respirent mieux. La nouvelle collection de design peut se déployer à son aise. L'architecture a désormais droit de cité. De nouvelles échappées ont été ouvertes sur la ville. Mais cet indispensable *lifting*, ce test grandeur nature reste cependant superficiel, un exercice de style. Dominique Bozo, président du Centre, Germain Viatte, responsable du MNAM comme du CCI, et Laurent Bayle, directeur de l'IRCAM, doivent faire preuve d'imagination pour permettre à l'institution voulue par Georges Pompidou de passer sans encombre le cap du millénaire.

Arts plastiques

Le temps rattrapé

Sait-on que la collection du Musée national d'art moderne est l'une des toutes premières ?

Au moment de la création du Centre Pompidou, engranger des œuvres récemment créées n'était pas dans les habitudes des musées français. Si les fonds du Musée national d'art moderne étaient pauvres et troués dans le domaine – qu'on n'avait pas encore nommé – des classiques de la modernité, dans celui de l'art contemporain, la collection était quasi inexistante.

Depuis 1968, l'équipe du Centre national d'art contemporain, dont faisait partie Germain Viatte, l'actuel directeur du musée (*le Monde* a publié, dans son édition du 17 juin, un entretien avec le directeur du MNAM et commissaire général de l'exposition « Manifeste »), tentait de « réparer » en achetant aussi bien Dubuffet, Bacon ou Rothko que les nouveaux réalistes. Le musée, de son côté, allait, avec Dominique Bozo, déjà, et Jean Leymarie, élargir le champ de ses collections, en achetant notamment un Gorky et un Pollock. La nouvelle perspective d'un musée international sur le plateau Beaubourg allait mobiliser les énergies, canaliser les budgets, inciter aux dons, legs et donations. Pontus Hulten, le patron, pouvait, avant l'ouverture du Centre en 1977, être fier des rattrapages.

L'erreur existe

Ils ne faisaient, bien entendu, pas l'unanimité. Pas plus que ne le feraient, après, les nouvelles acquisitions. Elles seraient critiquées, jugées trop liées aux phénomènes de mode, au marché, à l'Amérique... Tant pis, les directeurs et les conservateurs du musée, de Pontus Hulten et Dominique Bozo à Jean-Hubert Martin, d'Alfred Pacquement et Bernard Blistène à Catherine David, chacun avec leurs dadas, allaient pourchasser des œuvres, de Flavin, de Richter, de

L'Igloo de Giap, de *Mario Merz* (1968)

Ryman, de Viallat, de Takis, de Beuys, de Merz...

La valse des conservateurs au sein du musée, en crise depuis plusieurs années, a pu nuire à l'image de la maison, dont les programmes semblaient n'avoir plus ni queue ni tête. Elle pourrait avoir été, en lui assurant l'éclectisme, un bien pour les collections. En tout cas, le resultat est là, dans « Manifeste », où pour la première fois on peut évaluer correctement l'intérêt et l'ampleur des acquisitions portant sur la création de ces trente dernières années. Bien qu'il n'y soit proposé qu'un tiers environ de ce qui a été jugé utile ou digne d'être montré aujourd'hui, en une exposition, fût-elle vaste.

Parmi les acquisitions, il est assurément des pièces qui doublonnent, ou qui ne sont pas assez fortes ou fondatrices pour être incluses dans le parcours construit autour des courants principaux apparus depuis le nouveau réalisme. Cela ne veut pas dire que, pour autant, elles sont perdues pour tout le monde : on peut les envoyer ailleurs, par exemple à Strasbourg (1). On sait aussi qu'en matière d'art très contemporain, l'erreur – définitive ou provisoire – existe, et qu'il vaut mieux mettre de côté certaines œuvres. On sait bien enfin qu'il faut de la place pour exposer l'art actuel dont une des spécialités est de tordre, en échappant au cadre du tableau et au socle de la sculpture, les normes muséales. C'est la raison pour laquelle la collection contemporaine, logée habituellement au 3e étage, n'a jamais pu être déployée. Et une des raisons qui ont amené à « Manifeste ». Les œuvres y sont regroupées par courant dans quatre lieux du Centre.

Les galeries contemporaines restructurées, cette fois comme il faut, accueillent les nouveaux réalistes, qui y font la pige aux pop'artistes. D'une *Accumulation* de masques à gaz d'Arman au *Ghost Drum Set* d'Oldenburg, une nature morte sculptée, en toile écrue, de la respiration joyeuse d'*America America* de Martial Raysse, à *l'Olympia* de Larry Rivers, on s'y plaira. Une salle a été donnée à Klein, son bleu et son or. Non loin, les ensembles minimaliste et conceptuel tiennent bon. Les Stella, les Robert Morris sont de bons achats et le grand tableau aux couleurs subtiles, à la cire, disposées en T par Brice Marden s'impose.

En mezzanine toujours, mais de l'autre côté du forum qui n'en n'est plus un, dans l'espace des expositions temporaires du CCI, entièrement dégagé, sont logés les Italiens. La présentation n'est pas parfaite, les œuvres ont un peu trop l'air d'avoir été posées sur le sol (dont la moquette a heureusement été enlevée), il n'empêche, c'est bien. Il y a là des œuvres importantes, fondatrices, comme *l'Igloo de Giap*, de Mario Merz, un pied griffu de Fabro, une pierre déboussolée d'Anselmo, et bien d'autres propositions montrant la tenue, la richesse, la poétique d'Arte Povera. A noter parmi les Italiens, un cercle d'ardoises de l'Anglais Long, et l'étrangeté de *Seven Poles*, une des dernières sculptures de Eva Hesse.

Une façon de préparer l'avenir

C'est Didier Semin, un nouveau venu au musée, qui a été chargé de l'accrochage. Il s'est permis, ici et là, des rapprochements de formes et de langage, qui sont aussi des écarts. Pourquoi pas ? Jusque-là, il a plutôt eu la main heureuse. Au 3e étage, on est moins satisfait. Il est vrai que l'espace – qui était en partie prédéterminé par des grandes installations (*Plight*, la pièce feutrée, de Beuys) – regroupe des courants quelque peu indéterminés (les travaux de Fluxus, la photo, la vidéo, le cinéma...) et pas tout à fait maîtrisés par notre commissaire. On peut s'y faire, cependant, une idée de la collection vidéo a travers plusieurs installations, dont celle, ancienne, de Nam June Paik sur les phases de la lune, qui n'a jamais fait plus beau, ni mieux depuis.

Au 5e étage sont présentées les figurations et les abstractions en Europe. C'est le règne de la peinture, donc des Français. A commencer par ceux de Supports-Surfaces, ses toiles libres, ses empreintes, ses échelles et ses cordes. Tandis que Buren, Mosset, Parmentier et Toroni, soit le groupe BMPT, sont relégués parmi des chaises. Ils ne doivent pas être très contents. On y retrouve Boltanski avec un grand mur de boîtes en fer, dans les parages d'un grand tableau de Kiefer et d'une sculpture de Ruckriem : de bons achats, mais le rapprochement, qui fait certes de l'effet, est un peu gênant, quant au fond. Erro, Monory avec un bon tableau de la série *Meurtres*, Rancillac, Fromanger... presque tous les peintres de la figuration narrative sont là, parfois avec des dessins. Dans la foulée, on croise Combas.

Au fur et à mesure qu'on avance, on se rapproche de l'aujourd'hui, et de l'incertain, donc de la possible contestation des choix et de leur interprétation. Le David Salle ne serait-il pas un peu démesuré, et le Baselitz, figures tête en bas, sur jaune, moins bon que d'autres du même auteur ? Et l'importance de Tremlett un peu gonflée ? On peut trouver que le Panamarenko est gêné dans son envol par une maison de Schütte. On s'accordera peut-être sur la place du Baquié, une bonne pièce, avec messages qui défilent dans la lucarne d'une construction bizarre, mi-train, mi-appareil photo.

« Manifeste » n'étant pas un bilan, mais plutôt une façon de préparer l'avenir, il n'y a pas à tirer de traits ni de conclusion de cette exposition temporaire, donc provisoire et transitoire. Mais l'art contemporain, ce n'est pas rien. Au Musée national d'art moderne, on n'a pas perdu son temps. Ni notre argent...

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) Un dépôt de 77 œuvres du MNAM va enrichir les collections du futur Musée d'art moderne de Strasbourg qui sera achevé en 1996.

▶ L'exposition « Manifeste » a ouvert ses portes au public le 18 juin et, selon les sections s'achèvera entre le 28 septembre et le 9 novembre. Un forfait de 50 F (tarif réduit 25 F donne accès à toutes les sections. Ouvert tous les jours sauf le mardi, de 12 heures à 22 heures, sauf les samedis et dimanches, de 10 heures à 22 heures. Tél. : 44-78-12-33. Visites de groupes admises uniquement sur réservation, par téléphone : 44-78-46-73.



La dation Matisse

Pierre, fils d'Henri

En 1989 mourait Pierre Matisse, fils cadet d'Henri. Son père souhaitait faire de lui un musicien. Lui-même se voulait peintre, naturellement. Il ne fut ni musicien ni peintre, mais l'un des plus célèbres marchands de tableaux de son époque – célèbre par la justesse de ses choix et non par l'étendue de sa fortune. En 1931, il s'établit à New-York, y étant arrivé avec, pour toutes ressources, son nom et une suite de lithographies de son père. Dès l'année suivante, il expose un jeune Catalan peu connu, Joan Miro.

La liste des artistes qui se sont succédé par la suite au 41 East 57th Street manifeste la même lucidité. Des surréalistes, Pierre Matisse a défendu ainsi, outre Miro, Giorgio De Chirico, Yves Tanguy et André Masson. Parmi les sculpteurs, Alexandre Calder et Alberto Giacometti. Parmi les peintres apparus après-guerre, Jean-Paul Riopelle, Sam Francis et Antonio Saura, puis, plus tard, François Rouan. Et parmi les inclassables du siècle, Balthus et Dubuffet. Pour nombre d'entre eux, les premières expositions furent difficiles, les ventes rares, les gains plus aléatoires encore. Mais Pierre Matisse avait de son métier une conception aventureuse. Il se voulait l'ami et le soutien de « ses » artistes, et non point un financier heureux. Fils de peintre, il vivait avec eux, et non à leurs dépens. A Riopelle, il dit ainsi, un jour d'inquiétude : *« Si vous coulez, je coulerai avec vous. »*

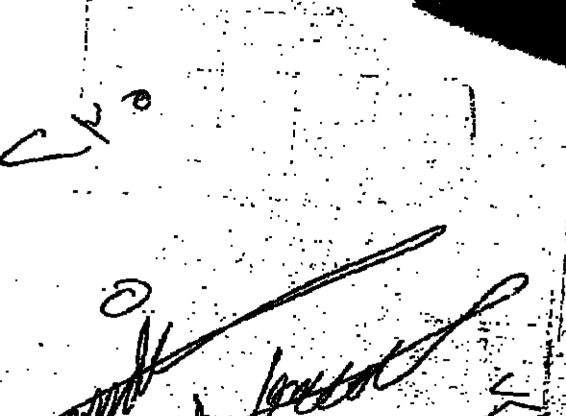
La dation par laquelle ses héritiers se sont acquittés de leurs droits de succession rend plus hommage au fils d'Henri Matisse qu'au galeriste éclairé. Pour plus de la moitié, elle se compose d'études et de bronzes venus de l'atelier paternel. Les sculptures dominent, essentiellement grâce à des œuvres précoces, le Jaguar dévorant un lièvre, imité de Barye, de 1899, les *Deux Négresses*, de 1908, et une *Etude de pied*, de 1909, qui montre Matisse très soucieux de l'exemple de Rodin au moment d'exécuter ses images de la danse. A la même période – celle de la formation et du développement du fauvisme, – renvoient aussi un autoportrait à l'huile de 1900, plus instructif que séduisant, et deux œuvres de la collection personnelle du peintre, une gouache de Rouault très sombre et virulente et, plus paisible, un portrait de madame Cézanne qui rappelle combien déterminant fut alors l'enseignement de Cézanne.

Un second groupe se rapporte aux dernières années de Matisse, celles des gouaches découpées et de la Chapelle de Vence. Ce sont, là encore, des œuvres pour la plupart inachevées qui donnent l'occasion de suivre étape après étape le processus créateur, ses incertitudes, les corrections, les stylisations qui culminent dans des constructions épurées et fortement géométrisées.

Du marchand et découvreur Pierre Matisse, la dation n'a retenu que deux engagements, Miro et Dubuffet – ce qui est un peu court tout de même, court et simplificateur. Pour Miro, il s'agit cependant de deux grandes gouaches des années 30, deux *Têtes* excellentes, burlesques, oniriques et chamarrées. Jean Dubuffet, dont on aurait pu croire que les musées nationaux possédaient déjà des collections suffisantes, est à l'évidence l'autre héros de la dation. A un portrait de Pierre Matisse de 1947, qui n'est assurément pas le meilleur des portraits exécutés par Dubuffet dans ces années-là, s'ajoutent une suite de douze gouaches satiriques, *le Métro*, une sculpture en éponge et des huiles sur toile qui seront dispersées dans quelques musées de province. Ajouteront-elles beaucoup à la gloire de leur auteur ? On peut en douter.

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée national d'art *moderne*, Centre Georges Pompidou ; jusqu'au 13 septembre.



CULTURE

au Centre Georges-Pompidou

Architecture

Les desseins secrets du hasard

Les espoirs d'une jeune collection

En apparence, il n'y a guère de logique dans la sélection des douze architectes que nous présente le Centre de création industrielle (CCI); un amateur ou un étudiant qui se risqueraient sans *vade mecum* dans cette dixième et dernière section du «Manifeste» pompidolien pourraient rester perplexes. Pourquoi douze, pourquoi ceux-là, quelle logique enfin ordonne cet ensemble hétéroclite de dessins et de maquettes? Les réponses sont, en fait, simples et, pour faire simple, belles.

Il y a longtemps, en effet qu'on attendait du Centre Pompidou qu'il se dote d'un fonds d'architecture. Il y avait même un étonnant paradoxe à ce que cet établissement reste vierge d'une telle collection alors que son architecture, adulée ou vilipendée en son temps (1971-1977), fit l'effet d'un électrochoc dans le monde entier.

Voici donc la première raison du choix en apparence limité et arbitraire que présente cette section : ce sont les premiers dons reçus, ou encore les premiers achats qu'a pu s'offrir le CCI depuis la décision, prise voici huit mois, d'acquérir ces traces tangibles du travail d'architecte. Il convient de noter que cette politique d'achat intervient – mieux vaut tard que jamais – alors que le marché du dessin d'architecte a pris une place notable dans le marché de l'art.

Pourtant, le seul hasard – des dons ou des achats – ne donne pas la clef d'un tel ensemble. Il explique sans doute la présence du Japonais Shinohara plutôt que le plus célèbre Tadao Ando. Celle de Toyo Ito plutôt que de Fuksas ou d'Alsop. Il explique les absences, en vrac, de Meier, de Ciriani, de Rogers, de Stirling, de Scarpa, etc. Mais cela n'exclut pas une véritable cohérence, serait-elle embryonnaire, et qui nous paraît être le souci de dessiner une histoire des avant-gardes contemporaines, avec le caractère, un peu fané, que la juxtaposition de ces mots peut comporter parfois.

Trois tendances s'y lisent à peu près clairement. L'une prend sa source dans le mariage, ici souligné d'un trait un peu forcé, du poète-ingénieur français Prouvé (1901-1984) et du groupe «techno» Archigramme qui réunissait six Anglais imaginatifs dans les années 60. Piano et Rogers, les architectes du Centre, y trouveront leur légitimité, ou encore Foster, auteur d'une tour prestigieuse à Hongkong, dont plusieurs maquettes sont alignées à Beaubourg. On est assez joyeusement conduit à mettre dans le même panier un second ensemble, où se retrouvent des plasticiens de l'espace tels que Portzamparc (la Cité de la musique), le Portugais Siza (la maison Duarte), l'Américain Gehry (le futur Centre américain de Bercy) ou même le pittoresque italien Rossi, malgré l'usage *qu'il fait de son archéologie* personnelle.

Ainsi est-on conduit à mettre ensemble Nouvel, Koolhaas, Toyo Ito et même Shinohara, quoique certains en fassent un *«plasticien avant tout»*. Points communs de ces quatre figures : leur œuvre et le commentaire qu'ils en font, ou qui en est fait, *ne sont pas* encore *dissociés, décantés*. Les mots et les choses se confondent sur le thème de ruptures radicales. *C'est le deuxième point* commun, avec les «habitudes» de leurs contemporains, plus ou moins âgés. Ruptures formelles, ruptures dans les modes de représentation, rupture dans la conception même des espaces et des circulations, ruptures dogmatiques et quelquefois hautaines qui renouent, c'est là leur risque, avec le rêve perdu d'architectes démiurges qui n'auraient de compte à rendre qu'à leur propre génie.

La collection *du CCI nous met, et* cela est salutaire, «au pied du mur», si tant est que cette expression soit présentement utilisable : comment prendre le meilleur de la vitalité d'un Nouvel ou d'un Koolhaas, sans y amalgamer leurs jeux de piste, leurs manipulations, leur usage du vertige? Comment prendre l'avant-garde pour ce qu'elle est, à savoir la piste la plus brillante – et à cet égard la plus académique, – et celle qui portera en elle, demain, quand les dessins auront un peu jauni, les plus évidents stéréotypes d'une époque?

FRÉDÉRIC EDELMANN

Design

Le grand fourre-tout

Une exposition inédite, sage comme une image

Voici donc la toute jeune collection du Centre de création industrielle : 300 dessins, maquettes, prototypes, pièces uniques, affiches alignés sur le vaste plateau qui occupe une bonne partie du rez-de-chaussée du bâtiment. Le projet *est là : montrer à la fois* la place occupée par les créateurs et les entreprises, proposer une histoire du design, depuis le fonctionnalisme triomphant des années 60 jusqu'au nouveau design des années 80.

Le visiteur circule dans un espace très aéré. Un mixer Braun toise une table «néo-barbare» de Garouste et Bonetti, le lampadaire urbain de Philippe Starck (pour Decaux), planté comme un étendard, domine un ensemble hétéroclite lié à l'environnement quotidien : machines, fauteuils, tables. Trois décennies sont dispersées : à chacun de retrouver le fil, la *mémoire, de l'euphorie op et fonction*naliste des années 60 aux coups d'éclat formels des années 80.

Fixés sur des socles, calés dans des cages en Plexi, les meubles, les objets, se tiennent, là, solitudes rangées côte à côte, comme les figurants d'un film dont ils ne connaîtraient pas le titre. C'est un déballage propret : pas de flèche, pas d'itinéraire thématique ou chronologique, tout au plus quelques repères. Certains designers ont le privilège d'une fiche biographique (Ettore Sottsass, Roger Tallon, Gaetano Pesce...) et d'un échantillon représentatif de leur création. Plein les yeux, rien dans la tête? L'exposition se prolonge au sous-sol, avec, entre une voiture de course et des ordinateurs personnels, un Mirage III E à ailes delta (1964) de la société Dassault.

En avril 1989, l'exposition un peu *confuse «Culture de l'objet, objet de culture»*, organisée par le Centre, annonçait la constitution d'une collection d'objets-clefs couvrant la deuxième moitié du vingtième siècle. On y mélangeait la création plastique et le design dans un parcours simulé de situations très conceptuelles. *Plus* rien de tout cela aujourd'hui : les formes sont livrées à elles-mêmes, dans ce qui, au nom *du verbe montrer*, réduit le projet à celui d'un catalogue sur papier glacé.

Sur la trace des premiers musées à collectionner le design – le MOMA de New-York (1932) et le Stedelijk *d'Amsterdam* (1934) – nombre d'institutions, ont, au cours des années 80, ouvert ou enrichi des départements spécialisés. Des musées du design ont même été créés par des sociétés privées. Les modèles ne manquent donc pas. Hélas, ici, tout se passe comme si, une nouvelle fois, Paris, en optant pour l'exhaustivité, se refusait à faire un véritable choix. La peur de se tromper a pour conséquence une accumulation trop uniforme. Le résultat est là, beau et lisse, au bord de cet ennui qui tue la curiosité des uns et engloutit le projet des autres, dans le grand fourre-tout de l'Histoire.

Non loin de là, rue de Rivoli, le Musée des arts décoratifs, sous le titre, «Design 1950-1990», présente actuellement 50 acquisitions du Fonds national d'art contemporain qui s'ajoutent aux 6 000 œuvres déjà enregistrées depuis 1976. Avec bien des signatures qui figurent au CCI. On peut se demander, alors, à qui peut profiter ce doublon. Il est dommage que le visiteur fasse aujourd'hui les frais de vieilles luttes institutionnelles parisiennes : c'est au sein de l'Union des arts décoratifs que fut créé, en *1969*, le Centre de création industrielle, avant qu'il ne soit transféré à Beaubourg. Rivalités de personnes, donc de projets, qui se réduisent vingt ans plus tard, dans l'uniformité, à une guerre anonyme et amnésique de l'image pour l'image.

LAURENCE BENAIM

Mort du peintre graveur Johnny Friedlaender

Il s'est éteint le 19 juin à Paris, deux jours avant son quatre-vingtième anniversaire. Déjà, il était *absent de son récent vernissage* le 14 mai dernier à La Hune, où il avait jadis présenté sa première exposition personnelle. Johnny Friedlaender est né le 21 juin 1912 à Pless, en Haute-Silésie. A Breslau, après le lycée, il suit les cours de l'Ecole des *beaux-arts avec Otto Muller, puis* Carlo Mense. En 1930, il est à Dresde, en 1932, pour trois mois à Paris. A son retour en Allemagne, il est interné par les nazis dans un camp de concentration.

Relâché en décembre 1933, il se réfugie en Tchécoslovaquie, où il présente sa première exposition personnelle. *Il parcourt l'Europe*, expose gravures et aquarelles à La Haye, et finit par se fixer à Paris après un intermède clandestin durant la guerre. En 1949, il y fonde, avec Albert Flocon, l'atelier de l'Ermitage, qui formera plusieurs générations de graveurs. Naturalisé français en 1952, il ouvre le cours de gravure du Musée d'art moderne de Rio en 1959. En 1966-1967, il est professeur à l'Académie d'été de Salzbourg. C'est alors qu'il revient, parallèlement à ses activités, à la peinture qu'il avait abandonnée en 1940. Il expose dans le monde entier.

Lui qui devait exceller dans toutes les techniques, mixtes ou pas, burin, pointe sèche ou forte, aquatinte, *intaille, avait commencé par* la gravure en noir et blanc, avec, notamment, le *Recueil des douze rêves cosmiques* et les treize eaux-fortes pour *la Saison des amours*, de Paul Eluard. Puis c'est l'explosion inouïe de la couleur aux éclats maîtrisés qui permet *l'épanouissement* de tout un autre monde. On ne saurait mieux le définir qu'en saluant les six magistrales *aquatintes accompagnant* le texte des *Illuminations*.

Cette *«musique polyphonique»* que commente à l'envi Robert Sidney Horn justifie à son tour le double sens franco-anglais de ces enluminures hallucinées et peut s'étendre à toutes les productions polychromes d'un artiste qui, lui aussi, se fait voyant. Avec *toute sa sensibilité, son* style raffiné, son sens du merveilleux.

JEAN-MARIE DUNOYER

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 20 juin

TF 1

20.50 Variétés : Surprise sur prise. Avec Francis Perrin, Martine Saint-Clair, Charlotte de Turckheim, Plastic Bertrand, Lio, Gérard Holtz.

22.30 Série : Columbo.

0.10 Formule sport. Spécial Vingt-quatre Heures du Mans ; Football ; Euro 92 ; *Voile : Europe 1 Star.*

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros. Présenté par Laurent Cabrol.

22.40 Magazine : Double jeu. Présenté par Thierry Ardisson. Invité : Frédéric Dard.

23.55 Journal des courses, Journal et Météo.

0.15 Bal populaire. *Présenté par Pascal Sevran.* En direct de la place de la Bastille, à l'occasion du dixième anniversaire de la Fête de la musique.

FR 3

20.45 Feuilleton : Edouard et ses filles. De Michel Lang, avec *Pierre* Mondy, Sydne Rome.

21.40 Soirée spéciale : Samedi en fête. Présentée par Alain Duault et Vincent Perrot. Dix voix pour une décennie, à l'occasion du *dixième anniversaire de la* Fête de la musique. Avec Luciano Pavarotti, Ruggero Raimondi, Julia Migenes, Placido Domingo, Barbara Hendricks, Roch Voisine, Charles Trenet, Patricia Kaas, Mory Kante, Patrick Bruel.

22.40 Journal et Météo.

23.00 Traverses. *Vietnam à l'extrême, de Phi*lippe Franchini, Georges Condominas et Serge Duval.

23.55 Magazine : L'Heure du golf. Cent ans du golf.

CANAL PLUS

20.30 ▶ Téléfilm : *Les Taupes niveaux.* De Jean-Luc Trotignon, avec Zabou, Martin Lamotte.

21.55 *Flash d'informations.*

22.00 Sport : Boxe américaine. Championnat du monde de *kickboxing, en direct de* Levallois. Rob Kaman (Pays-Bas)-Jean-Yves Theriault (Canada).

23.30 Sport : Athlétisme. Sélections olympiques américaines à La Nouvelle-Orléans, *en direct. Spécial 100 m.*

0.00 Le Journal du cinéma.

0.05 Cinéma : Placard de l'angoisse (Cameron's Closet). ■ Film américain d'Armand *Mastroianni (1987).* Avec Cotter Smith, Mel Harris, Scott Curtis.

M 6

20.40 Téléfilm : *Preuves à l'appui.* De Rod Holcomb.

22.15 Téléfilm : Surfin'USA, les Beach Boys. De Michael Switzer.

23.55 Six minutes d'informations.

0.00 Musique : Le Concert de Wembley. *Hommage à Freddie Mercury.* Avec Queen, Elton John, David Bowie, George Michael, Guns'n'Roses, Extreme, Lisa Stanfield, Liza Minnelli, Paul Young, U2, Seal, Robert Plant, Zucchero, Roger Daltrey, Joe Eliott, *Mango* Groove, Bob Geldof, Montserrat Caballé.

ARTE

20.30 Magazine : Premières Vues. 1. Injustice et arbitraire. De Claude Massot, Catherine *Arnaud et Claire Doutriaux.*

22.15 Cinéma d'animation : Home on the Rail. *De Paul Driessen.*

22.25 Cinéma d'animation : Au bout du fil. *De Paul Driessen.*

22.35 Documentaire : Tango mio. *De Jana Bokova.*

Dimanche 21 juin

TF 1

20.00 Sport : Football (et à 21.15). Euro 92 : *Demi-finale*, en direct de Stockholm.

21.00 Mi-temps, Météo et Tiercé.

22.15 Tapis vert.

22.20 Magazine : Ciné dimanche.

22.25 Cinéma : L'Homme aux yeux d'argent. □ Film français de Pierre Granier-Deferre (1985). Avec Alain Souchon, Tanya Lopert, Jean-Louis Trintignant.

A 2

20.50 Cinéma : Pacific Palisades. □ Film français de Bernard Schmitt (1989). Avec Sophie *Marceau*, Adam Coleman Howard, Anne Curry.

22.25 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Invitée : Françoise Chandernagor.

23.45 *Journal et Météo.*

0.10 Documentaire : Itinéraire d'un ciné-fils. *De Régis Debray, Pierre-An*dré Boutaing et Dominique Rabourdin (1re partie). Hommage à Serge Daney.

FR 3

20.35 Cinéma : La Symphonie des héros. ■ Film américain de Ralph Nelson (1967). Avec Charlton Heston, Maximilien Schell.

22.20 Journal et Météo.

22.40 Comédie musicale : Black Ballad. De Franck Cassenti et Christian Gauffre. Musique d'Archie Shepp. Avec La Velle, *Archie Shepp, Youval Micen*macher, le Ballet Nimba. En direct du parvis de la Défense. *Une histoire du jazz, de l'Afrique à l'Amérique.*

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Madame Bovary. ■■■ Film français de Claude Chabrol (1991). Avec Isabelle Huppert, Jean-François Balmer, Christophe Malavoy.

22.45 Flash d'informations.

22.50 L'Equipe du dimanche. Présenté *par Pierre Sled.* Volley-ball : France-Corée du Sud ; Boxe : sélections olympiques américaines à Worcester (Massachusetts) ; Athlétisme : sélections olympiques américaines ; Golf : *4e journée de l'Open des* Etats-Unis.

M 6

20.40 Variétés : Les Starclips. Avec Patrick Bruel, les Inconnus, Guesh Patti, Renaud, Indochine, M. C. Solaar, Carole Laure, Jean-Louis Foulquier, Marc Lavoine. *Distribution de prix aux clips de l'année.*

22.05 Magazine : Culture pub.

22.35 Cinéma : La Clé. □ Film italien de Tinto Brass (1983). Avec Stefania Sandrelli, Franck Finlay, Franco Brancieroli.

0.25 Six minutes d'informations.

ARTE

20.25 Court métrage : Pas de cercueil pour les pantins. De Michel Dufourd.

20.45 Court métrage : Pour quelques «Je ne t'aime plus». De *Marc* Adiali.

20.55 Cinéma : Toute une nuit. ■■ *Film franco-belge de Chantal* Akerman (1982). Avec Aurore Clément, Natalia *Akerman, Angelo Abazoglou.*

22.30 Documentaire : Equipes de nuit. D'Antonia Lerch.

23.30 Spectacle : Second *European* Jazz.

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Courteline... Guitry! : 16 h et 20 h 30. Le Journal intime de Sally Mara : *19 h. L'amour est aveugle* : 22 h 15.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Fille sur la banquette arrière : 20 h 45, *dim. 15 h 30.*
ARCANE (43-38-19-70). Le Poisson volant : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Le Venin du *théâtre : 20 h 30, dim. 17 h.*
ATELIER (46-06-49-24). Personne d'autre : 21 h.
BASTILLE (43-57-42-14). *L'Inquisitoire : 19 h 30, dim. 15 h 30.*
BATEAU-THÉATRE NAUTILUS (40-51-84-53). Martin Eden : 20 h 30. Gare aux lunes : *22 h 15.*
BERRY (43-57-51-55). Paty, OK, Ytap, KO : 19 h 30. Les Couleurs de la pluie : 20 h 30. Dim. Les Champêtres de joie : 20 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Sans mentir : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). La Cerisaie : *20 h 30.*
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Etau ; *Je rêve (mais peut-être pas)* : 21 h, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. *La Seconde Surprise de l'amour* : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Dis, quel cinéma tu nous fais là?
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). *Y a t-il un communiste dans la salle?* : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). *Pétsouchnok : 21 h.*
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : *19 h et 21 h.*
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Caligula : 20 h 30.Dim. Le Malade imaginaire : 20h30. Bal masqué : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Livre d'heures : 16 h 30. Le Roi Lear : 18 h 15, dim. 17 h.Dim. Les Larrons : 15h.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). *Souris blanche : 21 h 30, dim. 17 h.*
DEUX ANES (46-06-10-26). Guy Montagné dans Histoires drôles : 21 h.
EDGAR (43-20-85-11). *Le Petit et le Grand : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.*
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Titre provisoire : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Et si je? : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). A la rencontre de Marcel Proust : 17 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Qui va à la chasse... : 20 h 15. Eric Thomas dans son nouveau spectacle : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Un pour la route : 19 h. Victor ou les Enfants au pouvoir : 20 h 15. J'aurais tellement voulu être un fait divers : 22 h 15.
HOPITAL ÉPHÉMÈRE (46-27-03-28). L'Indien cherche le Bronx : 21 h.
HOTEL DES MONNAIES (46-33-39-55). *Saint-Christophe Colomb? : 20 h 30, dim. 15 h.*
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). *C'était bien : 21 h, dim. 15 h.*
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Gladys : 20 h 30.
LE BOURVIL (43-73-47-84). *Ma Souriante Algérie* : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Hortense a dit *Je m'en fous : 21 h. Angèle : 22 h.*
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. La Petit Prince : 18 h 45. L'Amérique, l'Amérique... : *20 h. Le Rire de Tchekhov* : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15. Feu la mère de Madame! : 20 h.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, *mesdames : 21 h, dim. 15 h 30.*
MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). *Milosz : 20 h 30.*
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Snow *White and the three Frenchmen* (spect. en anglais) : 16 h. My Dinner with André (spect. en anglais) : 19 h 30. Savage Love : 21 h 15.
MARIGNY (42-56-04-41). *Le Misanthrope* : 21 h, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : *21 h, dim. 15 h.*
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : *17 h et 20 h 30, dim. 16 h.*
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les *Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim.* 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie *Bigard : 20 h 30.*
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 15 h et 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). *Salle I. Madame de La Carlière : 21 h, dim.* 16 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). *Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30.*
POTINIÈRE (42-61-44-16). Chantal Ladesou fait la Potinière : 21 h.
PRÉ-CATALAN (JARDIN SHAKESPEARE) *(43-71-14-26). Mangeront-ils? : 15 h et* 19 h 30, dim. 17 h 30.
PROCRÉART (42-06-69-91). Le borgne est roi : 21 h.
RANELAGH *(42-88-64-44). Exercices de* style : 20 h 30, dim. 17 h. La Troisième Ligne : 22 h, dim. 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des *mémoires* : 17 h et 21 h.Dim. Le Barbier de Séville : 20h30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Ciberia : 21 h, dim. 17 h 30.
SAINT-GEORGES *(48-78-63-47). Enfin* seuls! : 20 h 45.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). Oh, les beaux jours! : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Athenais entre en scène : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Christian Briend dans Tout est show-baise : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un Soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). *La Ronde : 21 h, dim. 17 h.* Belle de Mai. Au coeur, la brûlure : 19 h, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAINATE *(42-08-83-33).* Le Premier : *20 h 30, dim.* 18 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Histoire de la fille qui ne *savait pas s'agenouiller : 20 h 30.*
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Ubu roi : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. La Nuit des rois : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Greek (A la grecque) : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Kvetch : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Bufaplanètes : 18 h 30, dim. 18 h 21 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Veillée funèbre : *20 h 30.*
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). L'Heure du thé chez les Pendlebury : 20 h 30, dim. 17 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). L'Homme sur le *parapet du pont : 19 h. Agnès de Dieu :* 20 h 30.
TRÉTAUX DE L'ARSENAL (42-77-47-54). Le Professeur Froppel : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h.

RÉGION PARISIENNE

AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22).Dim. Les Palmes de M. Schutz : 16h.
BAGNEUX (THÉATRE VICTOR-HUGO) (47-35-58-78). Abel et Gordon dans la Danse des poules : 17 h.
BATEAU-THÉATRE A COURBEVOIE (QUAI MARÉCHAL-JOFFRE) (40-51-84-53). Esotérick Satie : 20 h 30.
BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE) (46-03-60-44). L'Ours ; *On purge bébé* : 20 h 30, dim. 15 h 30.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). Le Chant des Signes : 21 h.
COURBEVOIE (ESPACE CARPEAUX) (47-88-51-50).Dim. Dames des noyés : 20h45.
ETAMPES (THÉATRE) (69-92-95-26). Famille d'artistes : 20 h.
LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). La ville dont le prince est un enfant : 21 h, dim. 17 h.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). La Double Inconstance : 20 h 30.
MEAUX (60-23-40-00). *Spectacle historique de Nuit* : 22 h 30.
MONTREUIL (STUDIO-THÉATRE DU TEM) (48-58-92-09). Jeux de massacre : *21 h, dim. 16 h.*
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Histoire d'un petit monsieur : 20 h 30, dim. 17 h.
MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70).Dim. *Madame Marguerite* : 17h.
RUEIL-MALMAISON (CENTRE EDMOND-ROSTAND) (47-51-85-45). *Poétique sur l'amour et l'humour* : 20 h 45.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La *Contrebasse : 20 h 45.*
VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN-ROLLAND) (47-26-15-02). Villejuif sur scène : *20 h 30, dim. 17 h.*
VITRY-SUR-SEINE (STUDIO-THÉATRE) (46-81-75-50). Les Bonnes : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 22 JUIN

« La *maison* de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens », 10 h 30, métro Rambuteau, *sortie rue du Grenier-Saint-Lazare* (Paris autrefois).

« La religion du Buddha 6 : Himalayas, d'étranges visions », 14 h 30, *Musée Guimet* (Cavalier bleu).

« *Quartier des Gobelins, histoire de* la Bièvre et des teinturiers, origine de la Manufacture », 14 h 30, métro *Place-d'Italie, devant mairie du treizième* arrondissement (Paris capitale historique).

« Fastes et mystères à l'Opéra Garnier », *14 h 30, en haut des marches, à l'extérieur* (Connaissance de Paris).

« Le vieux village d'Auteuil », 14 h 30, métro Eglise-d'Auteuil (Europ explo).

« Les salons *dorés* de l'Hôtel de Ville », *14 h 30, entrée* rue Lobau (ARS conférences).

« Le sculpteur Clodion », 15 heures, Musée du Louvre, *sous* la Pyramide, devant l'ascenseur (Approche de l'art).

« La Nouvelle Athènes, le quartier du tout Paris des arts et des lettres à *l'époque romantique* », 15 heures, 12, rue de la Rochefoucauld (Paris et son histoire).

« Les passages couverts de Paris », *15 heures, entrée passage* Verdeau, 31, faubourg Montmartre (Paris et son histoire).

« Hôtels célèbres du Marais et *salons littéraires », 17 heures, métro* Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

« Les hôtels célèbres du Marais illuminés », 21 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « *Les pouvoirs* du juge d'instruction », par M. Delmas Marty (Académie des sciences morales et politiques).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI
Une histoire du film policier français : les Vampires (1915-1916), de Louis Feuillade, 12 h.

DIMANCHE
Une histoire du film policier français : Out 1 (1971-1974), de Jacques Rivette, 10 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI
Histoire permanente du cinéma : Mes Petites *Amoureuses (1974), de Jean Eustache,* 18 h 30 ; Une partie de campagne (1936-1946), de Jean Renoir, 21 h.

DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : Burlesques français, 18 h 30 ; Burlesques américains, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI
Le Cinéma polonais : la Clepsydre (1973, v.o. s.t.f.), de Wojciech J. Has, 14 h *30 ; le Guichet (v.o. s.t.f.), de Krzysztof* Kieslowski ; Tramway (1966, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski ; Concert des meilleurs voeux (1967, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski ; Brève Histoire d'amour (1988, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 14 h 30 ; Danton (1982, v.o. s.t.f.), de Andrzej Wajda, 20 h 30.

DIMANCHE
Le Cinéma polonais : Mère Jeanne des Anges (1961, v.o. s.t.f.), de Jerzy Kawalerowicz, 14 h 30 ; Sans fin (1984, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 17 h 30 ; Une vie *pour une vie (1990, v.o. s.t.f.)*, de K. Zanussi, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI
Polars en Seine : Enquêtes policières : Bande annonce : Flic Story (1975) de Jacques Deray, Paris taxi folle (1985), *Peur sur la ville (1975) de Henry Verneuil, 14 h 30* ; Détectives privés : Autour de Léo Malet (1984) de la Vidéothèque de Paris, 16 h 30 ; *Parodie* : Snark (1984) de Michel de Vidas, *le Voyou (1970) de Claude Lelouch,* 18 h 30 ; le Milieu : Bande annonce : le Cave se rebiffe (1961) de Gilles Grangier, Touchez pas au grisbi (1954) de Jacques Becker, 20 h 30.

DIMANCHE
Polars en Seine : Justiciers : l'Equipe Feuillade (1965) d'Albert Dagnant, Judex (1963) de Georges Franju, 14 h 30 ; Parodie : Bande annonce : *le gentleman d'Epsom* (1961) de Gilles Grangier, le Cave se rebiffe (1961) de Gilles Grangier, 16 h 30 ; Courses poursuites : Bande annonce : Alphaville (1965) de Jean-Luc Godard, *l'Ami américain* (1977) de Wim Wenders, 18 h 30 ; le Milieu : le Cercle rouge (1970) de Jean-Pierre Melville, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (Taiwan, *v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e* (43-26-58-00).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
APRÈS L'AMOUR *(Fr.) : UGC Odéon, 6e* (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
ARRÊTE OU MA MÈRE VA TIRER! (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93) ; Paramount Opéra,* 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95) ; Mistral, 14e* (45-39-52-43) ; *Pathé Montparnasse*, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AUX CŒURS DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57) ; Pathé Impérial,* 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e *(45-74-94-94)* ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *UGC Normandie*, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; *Mistral*, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : *George V, 8e* (45-62-41-46).
BEZNESS (Fr.-Tun.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Espace Saint-Michel*, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BORDER LINE *(Fr.) : Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CINQ FILLES ET UNE CORDE *(TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Odéon*, 6e (43-25-59-83).
CONTE D'HIVER (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE COUP SUPRÊME (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; *Lucernaire*, 6e (45-44-57-34) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-83).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Triomphe, 8e *(45-74-93-50) ; UGC Convention*, 15e (45-74-93-40).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e *(43-37-57-47)* ; Reflet Médicis Logos salle *Louis-Jouvet*, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e *(42-22-72-80) ; Elysées Lincoln*, 8e (43-59-36-14).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FACES (A., v.o.) : *Les Trois Balzac*, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : UGC *Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
FAUTE DE PREUVES (Brit., v.o.) : UGC Biarritz, 8e *(45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
GOLEM, L'ESPRIT DE L'EXIL (Fr.) : *L'Entrepôt, 14e* (45-43-41-63).
L'HOMME DE MA VIE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.o.) : *George V*, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e *(45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e* (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES IMPOSTEURS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, *14e (43-20-32-20) ; v.f. : George V, 8e* (45-62-41-46).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
IP5 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83) ; Bretagne*, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille*, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; *14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; *UGC Maillot*, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
KAFKA (A., v.o.) : *Lucernaire*, 6e (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION *(A., v.f.)* : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MEDICINE MAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95) ; *Mistral, 14e* (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
MON COUSIN VINNY (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
MY *OWN* PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : *Sept Parnassiens, 14e* (43-20-32-20).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LA NUIT DE L'OCÉAN (DRAME) : Latina, 4e (42-78-47-86).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Le Saint-Germain-*des-Prés*, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
PATRICK DEWAERE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : *La Géode, 19e* (40-05-80-00).
LA PRISE DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
PROSPERO'S *BOOKS* (Brit.-Hol., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83) ; La Pagode*, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e *(43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran*, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : *Pathé Français*, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
LE RETOUR DE CASANOVA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE ROI ÉBAHI *(Esp.-Fr.-Por., v.o.)* : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Pathé Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f.* : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
SANS UN CRI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA SEMAINE DU SPHINX (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LA STAZIONE (It., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; *Studio des Ursulines*, 5e (43-26-19-09).
SUVARNAREKHA (Ind., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; *UGC Rotonde*, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95) ; Mistral, 14e* (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; *Pathé Wepler II*, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; *Cinoches*, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TIME BOMB (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TOUTES PEINES CONFONDUES (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e *(47-42-60-33) ; UGC Odéon*, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Max Linder *Panorama*, 9e (48-24-88-88) ; *14 Juillet Bastille*, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille*, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; *Pathé Wepler II*, 18e (45-22-47-94).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; *Grand Pavois*, 15e (45-54-46-85).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE VENT SOMBRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; *UGC Danton*, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES FILMS NOUVEAUX

AU PAYS DES JULIETS. Film français de Mehdi Charef : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e *(47-42-72-52) ; Pathé* Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Grand Ecran, 13e *(45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse*, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

CARNE. (**) Film français de Gasper Noé : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

ET DEMAIN... HOLLYWOOD. *Film* français de Jean-François Villemer : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé *Clichy, 18e* (45-22-47-94).

JERSEY GIRLS. Film américain de *David Burton Morris, v.o. : Forum* Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : *UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PÈRE DE LA MARIÉE. Film américain de *Nancy Meyers et Charles* Shyer, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-*Concorde*, 8e *(43-59-92-82) ; v.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, *14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse*, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LA PUTAIN. (**) Film américain de Ken Russell Hines, v.o. : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE RETOUR DES CHARLOTS. Film *français de Jean Sarrus* : Pathé Marignan-Concorde, 8e *(43-59-92-82)* ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; *Pathé Clichy*, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

VERSAILLES RIVE GAUCHE. Film français de Bruno Podalydès : Saint-*André-des-Arts II*, 6e (43-26-80-25).

LE ZÈBRE. Film français de Jean Poiret : *Forum Horizon*, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beau*grenelle, 15e (45-75-79-79)* ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A TOUTES VITESSES : Cinaxe, 19e *(42-09-34-00) 19 h.*
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.
BUGSY (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
DANZON (Mex., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 17 h 55.
LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
DOMANI, DOMANI (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h 40.
LES ENCHAÎNÉS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
GOTHIC (*) (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 16 h 10.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : *La Bastille*, 11e (43-07-48-60) 0 h.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.
IN BED WITH *MADONNA* (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 20.
LOLITA (Brit., v.o.) : Denfert, 14e *(43-21-41-01) 21 h.*
MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50.
MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 45.
MUSIC LOVERS (Brit., v.o.) : *Accatone*, 5e (46-33-86-86) 17 h 50.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) *18 h.*
LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36) 0 h 10* ; Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h.
SHADOWS (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, 0 h.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 15.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 19 h 15.
THE ROCKY *HORROR* PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.
LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) 19 h.*
LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 22 h.
20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : *Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)* 16 h 30.
LE VOLEUR DE CHEVAUX (Chin., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h.
WOODSTOCK (A., v.o.) : La Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 15.
YOUNG SOUL REBELS (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h.

BILLET

La CGT en ébullition

Il va falloir s'y habituer : les débats internes de la CGT sont désormais visibles au grand jour. Plusieurs indices récents viennent de le confirmer.

A la Fédération des finances, une solution d'attente a été trouvée. Estimant avoir été mis en minorité, le secrétaire général, M. Jean-Christophe Le Duigou (« rénovateur » membre du comité central du Parti communiste) avait démissionné. A la demande du bureau, il est revenu sur sa décision et, fort logiquement, un congrès extraordinaire aura lieu en novembre. En revanche, la crise ouverte déclenchée après que le leader du syndicat des impôts eut maladroitement réclamé la tête de quatre responsables communistes n'est toujours pas réglée.

Chez les dockers, les agents de maîtrise et les conducteurs d'engins de Dunkerque, désireux *« d'assurer la viabilité du port »*, ont annoncé vendredi qu'ils faisaient scission. A l'UGICT, la fédération qui regroupe les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise CGT, une partie de bras de fer oppose les « traditionalistes », favorables à un appel à voter « non » au référendum sur la ratification du traité de Maastricht, et les « modernistes », qui jugent plus efficace de mettre en exergue les aspects négatifs de ce traité sans pour autant donner une consigne de vote.

Cette effervescence est plutôt bon signe. Elle témoigne qu'au sein de la CGT l'existence de débats internes n'est plus considérée comme une maladie honteuse. Mais les cégétistes n'osent pas encore assumer le contenu de leurs controverses. L'enjeu, pourtant, est clair. Derrière l'affirmation de la nécessité d'adopter *« de nouvelles pratiques revendicatives »*, c'est bien la question de l'indépendance à l'égard du PCF qui est posée. Les temps, en effet, ont changé. Ainsi, c'est contre l'avis du parti que Mme Maïté Demons devrait être élue dimanche à la tête de l'UGICT. Mais tout cela reste dans le domaine du non-dit.

Sur le fond, les « rénovateurs » de la CGT – qui ne se confondent pas tout à fait avec ceux du PCF – en restent toutefois à des *« positions de classe »* parfaitement orthodoxes et à des analyses économiques assez simplistes. Pour eux, il suffirait de *« satisfaire les besoins des travailleurs »* pour que chômage et exclusion reculent. *« Encore un effort, camarades ! »*, aurait-on envie de leur lancer.

JEAN-MICHEL NORMAND

L'opposition paysanne à la réforme de la PAC

La Coordination rurale veut bloquer les accès de Paris dans la nuit du 22 au 23 juin

La Coordination rurale a décidé de *« bloquer les accès de Paris »* dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 juin, a annoncé vendredi 19 juin son porte-parole, M. Dominique Rougeaut *(nos dernières éditions du 20 juin)*. Cette décision a été prise par un « collectif » de la Coordination réuni à Ecublé, près de Chartres (Eure-et-Loire), où un quartier général a été installé. Un cercle de tracteurs autour de Paris sera organisé par les agriculteurs venus principalement de la grande couronne, qui se verront renforcés par des délégations venues de province, a affirmé M. Rougeaut.

Créée il y a six mois par un groupe d'agriculteurs du Gers autour du refus de la réforme de la politique agricole commune (PAC), la Coordination a *« conseillé »* à M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture, de démissionner au lendemain de la rencontre, le 18 juin, entre le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, et les principales organisations agricoles, qui, selon elle, n'a donné *« aucun résultat tangible »*.

M. Bérégovoy avait annoncé à l'issue de cette rencontre la création de trois groupes de travail pour définir des mesures d'accompagnement de la PAC (*le Monde* du 20 juin).

« La mise en place de commissions constitue un aveu officiel de l'absence de la moindre étude préalable à l'adoption de la nouvelle politique agricole commune (PAC) *»*, estime la Coordination.

De leur côté, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) ont annoncé qu'ils ne se joindraient pas à l'initiative de la Coordination de bloquer les accès de Paris.

Une circulaire et un décret précisent de nouvelles règles pour le travail du dimanche

La liste des dérogations à l'*interdiction du travail du dimanche* vient d'être précisée par une circulaire, en date du 17 juin, a annoncé vendredi 19 juin le ministère du travail. Ces dérogations, dites individuelles, pourront être accordées par les préfets, sous le contrôle du tribunal administratif, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la loi.

Aux industries en continu, aux services minimum nécessaires à la vie sociale (hôtels, cafés, restaurants) et aux commerces alimentaires, un décret ajoutera une série d'activités qui, avec le temps, sont devenues essentielles et qui, jusqu'à présent, s'exerçaient dans l'illégalité.

Au nombre de dix-huit, ces exceptions concernent notamment les boutiques d'aéroports, les guichets de change, les services après-vente ou de dépannage ainsi que les bureaux de vente immobilière et les péages d'autoroutes.

Une dérogation pourra aussi être accordée pour les zones ou les lieux touristiques, communes ou sites qui connaissent une situation d'affluence exceptionnelle, périodique ou continue.

Négociations entre les partenaires sociaux

Le CNPF propose une allocation-chômage unique et dégressive

Surprise : en un peu plus de deux heures, la deuxième séance de négociation sur le régime d'assurance-chômage était terminée, vendredi 19 juin. Les partenaires sociaux se sont quittés, sans discussion, après que les experts de l'UNEDIC leur ont communiqué, oralement, le chiffrage des différentes mesures qui pourraient être envisagées. Les ayant étudiées, ils se retrouveront le 23 juin pour en débattre ensemble au cours d'une réunion qui promet d'être plus mouvementée en raison d'une proposition nouvelle du CNPF.

Parmi les solutions à l'étude figure en effet l'hypothèse d'une *allocation unique et dégressive* qui se substituerait à l'actuel système d'indemnisation pour le chômeur, constitué dans un premier temps d'une allocation de base, suivie le cas échéant d'une prolongation, puis d'une allocation de fin de droits, éventuellement complétée à son tour d'une prolongation. Le montant de cette nouvelle allocation dégressive serait, à son début, calculé sur la base du taux plein de l'allocation de base et atteindrait, à sa fin, un niveau qui ne saurait être inférieur à celui de l'allocation de fin de droits. Mais, entre les deux termes, il lui serait appliqué un abattement de 15 % qui interviendrait tous les trois mois. En outre, la durée de versement serait établie par rapport au temps de cotisation. Selon les évaluations faites par l'UNEDIC, une telle formule rapporterait, en année pleine, 3 milliards de francs la première année, 6 milliards la deuxième et 9 milliards la troisième.

D'autres solutions ont aussi été chiffrées. En application de la décision *« provisoire »* de Mme Martine Aubry, ministre du travail, le doublement de la somme versée à *l'UNEDIC* par l'entreprise pour le licenciement d'un salarié âgé, prévu par « l'amendement Delalande » (qui passerait de trois à six mois de salaire dans le cas du licenciement d'un salarié âgé de plus de cinquante-cinq ans), amènerait 1,4 milliard de francs de plus dans les caisses, soit 2,8 milliards, au total. La participation des chômeurs au financement de leur retraite complémentaire permettrait d'économiser 450 millions de francs. Chaque journée supplémentaire pendant laquelle le paiement de l'allocation sera différé, et qui viendra s'ajouter aux trois jours déjà instaurés depuis décembre, fournira 250 millions. Le CNPF, qui évoque la possibilité de porter ce délai à sept jours, escompte donc trouver ainsi 1 milliard de francs.

ALAIN LEBAUBE

Guerre commerciale programmée au GATT

Le litige entre les Etats-Unis et l'Europe sur le soja entre dans une phase aiguë. Un affrontement pourrait avoir lieu à la fin du mois d'août

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Dans le litige qui les oppose à la Communauté à propos de la politique qu'elle pratique en faveur de ses producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja), les Etats-Unis restent gourmands et dangereux.

Leur objectif demeure d'obliger la CEE à modifier son régime de soutien, autrement dit à réduire les aides versées à ses agriculteurs de telle manière que sa production diminue et que leurs exportations de soja, prenant ainsi la place libérée, puissent s'accroître. Pour y parvenir, les Américains n'ont pas du tout renoncé à imposer à la CEE des mesures de rétorsion qui prendraient la forme de très forte augmentations des droits de douane perçus sur des produits importés de la Communauté (dont le vin, le cognac et les fromages) et porteraient sur un volume de commerce d'un milliard de dollars. C'est ce qui ressort de la réunion du Conseil du GATT, l'organisation qui réglemente le commerce international, qui s'est tenue vendredi 19 juin à Genève.

Compte tenu des positions en présence, à terme, l'affrontement, c'est-à-dire la mise en œuvre de mesures de rétorsion par Washington, semble difficilement évitable. C'est du moins l'avis de bon nombre d'observateurs bruxellois. Compte tenu des procédures engagées, il devrait se produire vers la fin du mois d'août, déclenchant alors peut-être des représailles de la part de la CEE.

Devant le Conseil du GATT, les Etats-Unis ont opéré, avec une certaine habileté, une modeste retraite tactique. Le « panel », c'est-à-dire l'instance d'arbitrage du GATT qui avait instruit le litige et dont les conclusions étaient favorables aux Américains, avait proposé, au choix, deux solutions pour régler le différend. Soit la Communauté révisait la réglementation qu'elle applique à ses producteurs d'oléagineux, soit elle conservait inchangée cette réglementation, mais engageait des négociations au titre de l'article 28 du GATT avec ses principaux fournisseurs (Etats-Unis, Brésil, Argentine, Pologne, Canada, Pakistan), afin de leur accorder des contreparties tarifaires (diminution des droits de douane perçus sur d'autres produits importés) pour compenser le préjudice subi.

Un puissant lobby

Sans accepter les conclusions du panel (qu'elle trouvait et qu'elle continue à trouver particulièrement inéquitable), la Communauté avait indiqué qu'elle était disposée à se *plier à ses injonctions*. Elle écartait l'idée de réviser une seconde fois, à cause du GATT, sa réglementation sur les oléagineux, mais en revanche se déclarait prête à ouvrir des négociations au titre de l'article 28 pour dédommager ses fournisseurs du préjudice supposé subi. C'était là une position parfaitement conforme à la légalité du GATT.

Elle suscita néanmoins la colère des Américains : ce que veut leur association des producteurs de soja, à l'origine de la plainte, c'est contraindre la Communauté à moins produire d'oléagineux avec l'espoir de pouvoir alors eux-mêmes davantage livrer au Vieux Continent ; la perspective d'obtenir, grâce à la négociation proposée, quelques réductions de droit sur des produits qui ne les intéressent pas, les laisse évidemment de marbre. Aussi l'administration Bush, très à l'écoute de ce puissant lobby, fit-elle d'abord savoir que cette négociation au titre de l'article 28 ne l'intéressait pas et annonça, dans la foulée, son intention d'appliquer des mesures de rétorsion contre la CEE.

Négliger ainsi les propositions du panel et agir de manière aussi spectaculairement unilatérale ne pouvaient que braquer contre Washington la majorité des *« parties contractantes » du* GATT. Vendredi, les Américains, qui l'ont compris, ont rectifié le tir. Ils ne se sont pas opposés à la demande présentée par la CEE d'ouvrir des négociations au titre de l'article 28 (ils auraient pu le faire puisqu'au GATT les décisions se prennent par consensus). Mais ils ont rappelé que leur préoccupation demeurait de voir la CEE modifier son régime de soutien.

Au cours des semaines à venir la Communauté va engager des consultations avec ses différents *fournisseurs de soja, dont* les Américains. Elle va leur faire des propositions pratiques : peut-être leur garantir un volume d'importations dans la CEE au niveau atteint en 1990 ou 1991 ; en ajoutant des compensations tarifaires pour le manque à gagner résultant de l'existence de la réglementation communautaire. Mais, sauf changement de cap improbable, il y a tout lieu de croire qu'elle refusera de revoir sa réglementation. Les Etats-Unis constateront alors que les offres de la CEE sont insuffisantes et, ayant fait semblant de chercher un accommodement, se trouveront plus à l'aise pour renouer avec la voie de l'affrontement.

Aux termes des règles du GATT, ces négociations de l'article 28 peuvent durer jusqu'à deux mois. Dans l'intervalle, pour réchauffer l'ambiance, les Américains auront sans doute publié leur liste définitive de mesures de rétorsion, laquelle doit porter, on le sait, sur 1 milliard de dollars. Tout sera alors en place pour qu'ils en déclenchent l'application. C'est là un scénario de guerre commerciale auquel il pourrait être bon de se préparer sans attendre la dernière minute. Car c'est aussi le scénario le plus vraisemblable.

PHILIPPE LEMAITRE

Le syndicat des dockers accepte des négociations locales et nationales

La Fédération CGT des ports et docks a fait connaître, vendredi 19 juin, son intention de participer aux négociations locales et nationales *proposées* par le gouvernement afin de modifier le statut de la profession.

Pour la première fois, la CGT s'inscrit donc dans le cadre défini par la loi votée le 15 mai par l'Assemblée nationale et le 26 mai par le Sénat, estimant que le patronat a apporté des *« réponses positives »* à plusieurs revendications. *« Les dockers aborderont cette négociation avec l'esprit offensif qu'on leur connaît »*, souligne un communiqué de la CGT, qui rappelle que les négociations locales porteront sur *« l'organisation du travail, les plans sociaux et les revendications locales »* alors que la discussion nationale portera sur *« les relations entre tous les dockers et les employeurs de manutention »*.

Pour améliorer les liquidités et étaler le remboursement de la dette

L'Etat propose d'échanger pour 140 milliards de francs d'emprunts

L'Etat lance une *offre publique* d'échange (OPE) sur quarante-cinq emprunts, dont le montant cumulé atteint 140 milliards de francs. Le gros de l'échange porte sur vingt-neuf emprunts d'Etat *(117,22 milliards de francs)*, dont la durée de vie moyenne est de 2,73 ans, donc assez proche du remboursement final. Sont compris également, dans l'offre d'échange, seize *emprunts* obligataires émis par des établissements publics, dont l'Etat a repris le service de la dette, pour 22,76 milliards de francs : il s'agit de la Caisse nationale de l'industrie *(CNI)* et de la Caisse nationale des banques (CNB) créées en février 1982 pour assurer l'amortissement et le paiement des intérêts des obligations émises en échange des *actions* des sociétés industrielles et des banques nationalisées à la même époque. S'y *ajoutent le Fonds d'intervention* sidérurgique (FIS), créé en 1982 afin d'émettre des emprunts dont le produit permettait de souscrire aux obligations convertibles lancées par les groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor, et le Fonds spécial de grands travaux (FSGT), créé également en 1982 pour financer des travaux d'équipements routiers.

Cette OPE, d'un montant considérable, a pour objet d'offrir aux porteurs des obligations assimilables du Trésor (OAT) d'une durée de six *à seize ans*, en échange de titres souvent décotés, peu négociés et, finalement, peu liquides. Elle permettra aussi d'étaler le remboursement de la dette de l'Etat sur une durée plus longue *(lire page 21)*.

F. R.

A l'origine des soubresauts de la Bourse de Tokyo

La conjoncture japonaise reste particulièrement incertaine

Dure semaine pour la Bourse *de Tokyo, qui a atteint son* niveau le plus bas depuis octobre 1986 avant de se reprendre *in extremis* vendredi 19 juin. Mais derrière les soubresauts désordonnés du Kabuto-cho se profilent les interrogations sur la santé de l'économie japonaise.

TOKYO

de notre correspondant

La vague de pessimisme des financiers japonais a été directement déclenchée par la publication d'une série de statistiques gouvernementales dont les conclusions sont contrastées. L'enquête trimestrielle de conjoncture de la Banque du Japon montre une persistance de la morosité chez les industriels dont l'indice de confiance reste faible (augmentation des stocks, recul des investissements). En revanche, le rapport de l'agence de planification, publié en début de semaine, indique, lui, une croissance de 4,3 % au cours du premier trimestre. Un chiffre gonflé par certains facteurs techniques qui, selon la plupart des économistes, masque la réalité de la situation économique.

Un budget supplémentaire

Difficile de se faire une opinion tranchée. Si des signes de reprise (dans la construction, les commandes de machines) tendent à apparaître, les investisseurs semblent plus sensibles au piétinement de la croissance. Selon le président de la Bourse de Tokyo, M. Minoru Nagaoka, qui participait jeudi 18 juin à un séminaire organisé par le journal *Yomiuri*, *« le marché ne reflète pas les données fondamentales de l'économie, dont la situation, pour être morose, est loin d'être mauvaise comparée à celles des autres pays »*. En revanche, estime M. Nagaoka, *« la persistance de cette perte de confiance des investisseurs pourrait avoir un effet négatif certain sur l'économie nationale et par contrecoup sur l'économie mondiale »*.

Devant la commission des finances, le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, a déclaré le même jour que *« des mesures seraient prises en temps opportun »*, suggérant qu'un budget supplémentaire pourrait être nécessaire. Le premier ministre a néanmoins ajouté qu'il n'avait pas l'intention de recourir *« pour l'instant »* à une telle mesure. Le ministre des finances a, pour sa part, déclaré qu'il n'envisageait pas une nouvelle réduction du taux d'escompte, estimant que la précédente (en avril) n'avait pas encore porté ses fruits.

Si le principe d'un budget supplémentaire semble acquis, le moment et le montant de celui-ci n'ont pas été arrêtés : selon la rumeur, M. Miyazawa pourrait annoncer au sommet de Munich une rallonge de 3 000 à 5 000 milliards de yens (de 125,6 à 209,3 milliards de francs) destinée à être mise en œuvre à l'automne. Le gouvernement maintient que l'économie devrait redémarrer au dernier trimestre.

La « purge » de l'économie, afin de permettre un redéploiement vigoureux dans la seconde moitié des années 90, reste assurément l'objectif des autorités, estime M. Kenneth Courtis, analyste de la Deutsche Bank Capital Markets. Le gouvernement n'en doit pas moins modifier sa politique de refroidissement : *« à moins d'un budget supplémentaire destiné à soutenir la demande interne, la croissance au cours de l'année fiscale 1992* (qui s'achève en mars 1993) *sera loin d'atteindre les 3,5 % prévus : elle ne dépassera pas les 2 % »*.

Ce soutien à la demande interne paraît d'autant plus nécessaire que le Japon est en train d'accumuler un excédent commercial d'un montant record (583 milliards de francs). Au cours du premier trimestre, l'excédent des comptes courants représentait 3,1 % du PNB (produit national brut), soit le pourcentage du dernier trimestre 1987. Cette augmentation de l'excédent commercial est essentiellement due à un recul des importations.

PHILIPPE PONS

Effaçant l'excédent enregistré en avril

Le déficit budgétaire américain a atteint 46,9 milliards de dollars en mai

Le déficit budgétaire des Etats-Unis a totalisé 46,9 milliards de dollars en mai (248 milliards de francs), effaçant le léger excédent enregistré en avril. Sur les huit premiers mois de l'exercice fiscal 1992, le déficit budgétaire a totalisé 231,7 milliards de dollars, en hausse de 32 % sur le déficit enregistré pendant la même période de 1991.

Les experts tablent sur un déficit budgétaire pour l'ensemble de l'année fiscale, qui s'achèvera le 30 septembre, d'environ 330 milliards de dollars, soit largement plus que le déficit record de 269,5 milliards de 1991.

Appliquant l'accord avec le FMI

L'Algérie libère les prix de plusieurs produits de base

Le ministère algérien du commerce a publié, vendredi 19 juin, *une liste des produits dont les prix* ne seront plus soutenus par l'Etat à partir du samedi 20 juin. Parmi ces produits figurent l'huile, le sucre, les légumes secs et les pâtes alimentaires. Cette décision devrait entraîner des augmentations de prix. Par contre, le lait, le pain et la semoule, resteront subventionnés mais leurs prix seront majorés.

La suppression du soutien des prix fait partie de l'accord de réajustement structurel passé le 3 juin 1991 avec le Fonds monétaire international (FMI). La libération des prix sera compensée par un soutien direct concernant les personnes sans revenus et celles disposant d'un revenu mensuel inférieur à 1 700 francs. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Le numéro un mondial de sièges automobiles contesté par ses actionnaires

Epeda-Bertrand Faure va changer de président

M. Pierre Richier, PDG de Epeda-Bertrand Faure, premier fournisseur mondial de sièges pour automobiles et l'un des fleurons des équipementiers français, est aujourd'hui confronté à la fronde de certains de ses actionnaires. Devant leur *assemblée générale*, réunie le 18 juin, il a annoncé qu'il mettrait à exécution son intention, proclamée en 1990, de partir avant la fin de l'année 1992. Son successeur sera désigné lors du prochain conseil d'administration, qui aura lieu début juillet. Selon toute vraisemblance, il devrait s'agir de M. Daniel Dewavrin, actuellement président de Bertrand Faure et de Ratier-Figeac, filiale aéronautique du groupe.

Actionnaires contre dirigeants. La bataille dont Epeda-Bertrand Faure (EBF) est aujourd'hui l'objet est un exemple type des divergences d'intérêts entre un groupe industriel, menant une stratégie à long terme, d'une part, et des actionnaires pour qui la firme est un placement non stratégique dont ils souhaitent tirer une plus-value à relativement court terme, d'autre part.

L'actionnariat de EBF est aujourd'hui entre les mains d'un nombre limité d'entreprises : Michel Thierry, fabricant de tissus et fournisseur de EBF, est le plus important avec 18,7 % du capital; viennent ensuite la société espagnole Flabesa (14 %), le groupe d'assurances Axa (14 %), l'italien Marco De Vecchi (9 %), le CCF (8 %), la Société générale (5 %), la famille Richier (4 %) et les salariés du groupe via un *plan d'épargne groupe* (2 %). Venus au secours de cette entreprise en 1988, époque à laquelle la société avait dû résister à une offre publique d'échanges (OPE) lancée par Valeo, certains actionnaires financiers sont aujourd'hui déçus des résultats de la firme. Pourtant, son chiffre d'affaires – de 11,3 milliards de francs en 1991 – a progressé de près de 30 % et son résultat, certes en baisse de 44 % par rapport à l'exercice précédent, reste positif et s'établit à 111 millions de francs.

Mais la société continue de souffrir des conséquences de l'OPE. A l'époque, pour assurer sa défense, elle avait dû souscrire un emprunt de 1,5 milliard de francs. Aujourd'hui son endettement demeure très lourd : il atteint 2,2 milliards de francs pour des fonds propres de 1,4 milliard (y compris 646 millions de francs de TSDI, titres subordonnés à durée indéterminée). Le cours de l'action a chuté : de 1 250 francs, valeur à laquelle les actionnaires « chevaliers blancs » l'avaient achetée en 1988, elle est aujourd'hui tombée à 860 francs. Une dépréciation qui n'est guère du goût de certains. Ils estiment que la stratégie poursuivie depuis 1988 par M. Richier n'a guère visé la satisfaction de ses actionnaires.

Un achat peu rentable

EBF s'est développé dans l'automobile principalement. Bertrand Faure, la filiale chargée de cette activité, réalise 78 % du chiffre d'affaires du groupe. Elle est la sixième entreprise française dans le secteur des équipements pour automobiles et l'un des rares équipementiers français fournisseurs des Japonais en Europe, mais aussi au Japon. Pour accroître sa part de marché auprès des constructeurs allemands en particulier, elle a acquis en 1991 la société allemande Rentrop. Ce qui l'a propulsée au premier rang mondial des fournisseurs de sièges pour automobiles. Sans cette acquisition, le chiffre d'affaires de Bertrand Faure aurait régressé de 17 %. Grâce à elle, il a progressé de 34 %. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires global des équipementiers français a progressé de 1 % en 1991 et a diminué de 1,6 % en France. Mais cet achat se serait révélé d'une rentabilité médiocre ; il aurait été payé trop cher, affirment aujourd'hui ses détracteurs.

Pour parer les effets cycliques de l'automobile, le groupe a maintenu plusieurs pôles d'activités : dans la literie (Epeda et Merinos), les bagages avec Delsey, l'aéronautique (Ratier-Figeac). *« Il aurait dû choisir »*, disent aujourd'hui ses opposants. Pour réduire son endettement, il pouvait soit mener une stratégie de recentrage sur l'automobile, qui lui aurait permis de céder ses autres actifs, au demeurant plus rentables, soit conduire une stratégie de diversification, pour répartir les risques, mais sans s'endetter davantage en procédant à des acquisitions. Il n'avait pas les moyens de conduire les deux à la fois, lui reproche-t-on.

Le successeur présumé de M. Pierre Richier, M. Daniel Dewavrin, devra satisfaire leurs exigences. Il semble que la stratégie de recentrage sera privilégiée. *« Il devra montrer rapidement s'il est capable de diriger le groupe. Sinon, l'entreprise sera une proie idéale. Et si un industriel propose un prix attractif, tous les actionnaires se jetteront dans ses bras »*, prédit l'un d'entre eux.

ANNIE KAHN

Avec des bénéfices en hausse

Rhône-Poulenc Rorer concentre les programmes de recherche

Après avoir doublé en 1991, le résultat de Rhône-Poulenc Rorer (RPR) devrait encore croître de 25 % à 30 % cette année. Son bénéfice devrait se situer aux alentours de 420 millions de dollars (2,3 milliards de francs), ont précisé, mardi 16 juin, les dirigeants de ce groupe pharmaceutique, contrôlé par Rhône-Poulenc.

Deux ans après ce rapprochement franco-américain, M. Robert E. Cawthorn, président de RPR, a présenté les priorités du groupe. La préoccupation essentielle réside dans la concentration des programmes de recherche, la diminution du nombre de projets et l'accélération du développement de nouveaux médicaments vendus sur ordonnance. Un effort jugé indispensable *« quand on sait qu'un produit pharmaceutique nouveau coûte en moyenne de 200 à 250 millions de dollars pour passer de sa découverte à sa mise sur le marché, avec seulement trois chances sur dix de récupérer ces dépenses »*.

Parallèlement, le groupe s'interroge sur ses capacités financières de développer, en même temps que cette recherche, le marché de l'automédication, qui représente 10 % de son activité. *« Dans ce secteur, la clef du succès, c'est l'investissement publicitaire »*, a indiqué le directeur général, M. Jean-Jacques Bertrand, en précisant que d'ores et déjà le groupe (qui se classe au neuvième rang mondial dans ce domaine) s'est concentré sur quatre familles de produits. Sans abandonner ce créneau, l'une des idées pourrait être de s'associer pour la distribution de ces médicaments.

D. G.

COMMUNICATION

Destiné au réseau « Multivilles »

Le projet de chaîne musicale hertzienne du syndicat des éditeurs de disques

Le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), représenté par MM. Gilles Paire, PDG de Polygram-France et président du SNEP, Henri de Bodinat, directeur général de Sony Music-France, et Bertrand Delcros, directeur général du SNEP, a présenté mercredi 17 juin au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) un projet de *« chaîne de télévision à dominante musicale »*. Ce projet de chaîne hertzienne, qui répond au nom de Paris musique services, souhaite occuper le réseau hertzien « Multivilles », réseau dont les émetteurs sont situés dans de grandes agglomérations.

Les éditeurs de musique n'entendent pas être opérateurs de cette chaîne (au coût estimé à environ 150 millions de francs la première année, dont 100 millions pour les programmes) mais sont disposés à prendre environ 45 % du capital de cette *« télévision de l'environnement musical »*. *« La diffusion hertzienne commencerait par la région parisienne pour s'étendre progressivement à d'autres villes »*, précise le SNEP qui estime que *« ce concept original trouverait sa place naturelle dans le paysage audiovisuel français, sans pour autant concurrencer le câble ni les autres chaînes hertziennes »*.

TRANSPORTS

Un des constructeurs du tramway de Strasbourg a de graves difficultés financières

Nouvel aléa pour le tramway de Strasbourg. L'italien Socimi, chargé de réaliser le projet avec la collaboration du groupe ABB, traverse des difficultés financières sérieuses. A l'époque, le choix d'un constructeur étranger avait été vivement critiqué, certains reprochant à Strasbourg de tester en France un tramway italien. L'accord sur le point de se conclure avec le groupement français Alsthom-de Dietrich n'avait pu se faire, compte tenu du surcoût réclamé par ce dernier pour réaliser un « plancher bas intégral », comme le réclamait la cité strasbourgeoise.

Cette nouvelle péripétie ne devrait pas pour autant remettre en cause la réalisation du tramway. Le groupement « conjoint et solidaire » des deux constructeurs fait obligation à l'un des constructeurs, en cas de défaillance de l'autre, d'exécuter la commande. Le groupement helvético-suédois ABB, l'un des plus importants constructeurs ferroviaires en Europe, est suffisamment solide pour mener le projet à son terme. Le contrat de 354 millions de francs prévoit la livraison de vingt-six rames pour une mise en service du tramway le premier septembre 1994.

EN BREF

□ **Euro Disney favorable à la création d'un troisième parc.** – La société Euro Disney s'est félicitée, vendredi 19 juin, du feu vert donné par le gouvernement pour la réalisation d'un deuxième parc, dont l'ouverture est prévue en 1996. L'investissement, de l'ordre de 18 milliards de francs, prévoit la construction d'un parc à thème Euro Disney s'est aussi prononcée en faveur de la construction d'un troisième parc à l'horizon 2000 sur le site de Marne-la-Vallée, qui pourrait s'inspirer de l'Epcot Center de Disneyworld en Floride. Elle a demandé *« au premier ministre et aux autres autorités de mettre à profit cette période de mise au point pour inscrire clairement dans le plan-programme à terme du projet la possibilité de réalisation sur le site d'un troisième parc à l'horizon 2000 »*.

□ **Fin de la grève des marins de la SNCM.** – Les marins de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) ont accepté, dans la soirée du vendredi 19 juin, les dernières propositions de leur direction et voté, à une très large majorité, la reprise du travail. Le service entre le continent et la Corse devait reprendre samedi matin. La direction et les syndicats se sont mis d'accord sur l'application du protocole signé en décembre 1990, dont les interprétations divergentes étaient à l'origine du conflit. Selon M. Paul Morachini, secrétaire général des marins CGT, *« la SNCM a accepté 594 titulaires dès cet hiver, soit un effectif supérieur à celui qui assurera la saison estivale sur l'ensemble de la flotte. »*

CARNET DU Monde

Décès

– Béatrice Berghauer,
Olivia Berghauer,
Henry Berghauer,
Henri Raymond,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hélène BERGHAUER,

survenu le 15 juin 1992, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 17 juin, à Paris, dans la plus stricte intimité.

– Foruz et Michèle Chahid-Nouraï,
Jean-Pierre Behrouz
et Michèle Chahid-Nouraï,
Noël Behzad
et Martine Chahid-Nouraï,
Le général Moayed-Moghadam
et Mme, née Zarrine Chahid-Nouraï,
Cécile-Maryam, Alexis, Leïli
et Guity Chahid-Nouraï,
Kamran et Bahareh Moayed-Moghadam,
ont la tristesse de faire part du décès de leur tante et grand-tante,

Mme Ozra CHAHID-NOURAÏ,

survenu à Téhéran, le 17 juin 1992.

« De la poussière nous venons,
Au vent nous allons... »
Omar Khayyâm.

– *Nous avons la douleur de faire part de la mort de*

Roger RIETHMULLER,
inspecteur départemental
de l'éducation, en retraite,

survenue le 17 juin 1992, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les familles en deuil.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Lutterbach (Rhin), lundi 22 juin.

Cérémonie religieuse à la basilique du Sacré-Cœur de Lutterbach, à 14 h 30.

3, rue de Mulhouse,
68110 Illzach.

– *Sa famille et ses amis,*
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Hélène ZYLBERBERG,
professeur,

survenu le 19 juin 1992, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation aura lieu, le mardi 23 juin, à *10 h 15*, au cimetière du *Montparnasse* (entrée principale).

Anniversaires

– **Nandor CHESNEY**

nous a quittés le 22 juin 1988.

« Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants. »

Avis de messe

– Une messe sera célébrée, le vendredi *26 juin 1992*, à *19 heures*, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, à la mémoire de

Marie-Thérèse RETHORÉ,

décédée le 14 février 1992,

et du

colonel Charles RETHORÉ,

décédé le 22 août 1962.

– Une messe à l'intention de

Gérard PAQUIER,

sera célébrée le mardi 23 juin, à 17 h 30, en l'église Saint-François-Xavier.

12, place *Président-Mithouard*,
75007 Paris.

Avis de recherche

– Mme Zelda Snowska Szaft (Shaft), recherche ses enfants,

SZAFT Chaim-Itzhak,
né en 1936,

SZAFT Brajna,
né en 1934,

SZAFT Hanna
né en 1932,

disparus en septembre 1942, dans le ghetto de Baranowicze.

Contacter Z. Snowska :
(1) 43-67-80-90.

Communications diverses

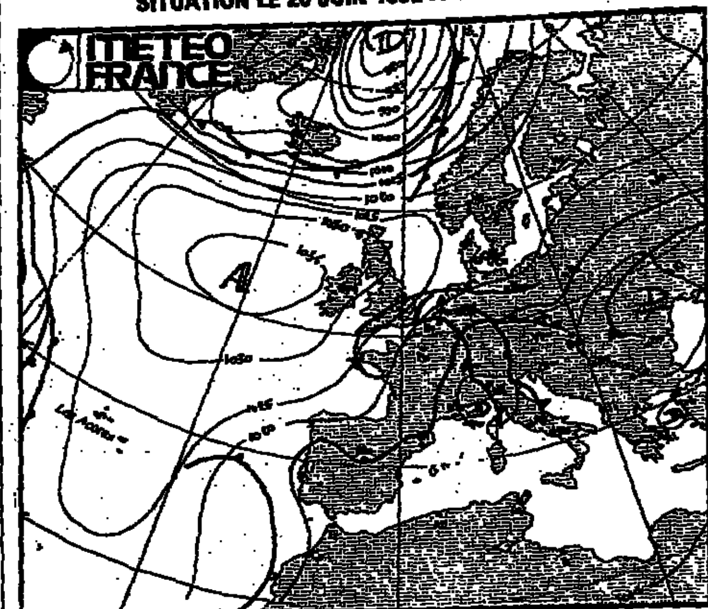
– Le Centre d'études et de réflexion animé par Jean Elleinstein organise, le mardi *23 juin*, à La Coupole, de 8 h 30 à *10 h 30 un petit déjeuner*-débat sur le thème : « Le danger de prolifération nucléaire, un exemple : le cas irakien », 102, boulevard du Montparnasse, à Paris.

Soutenances de thèses

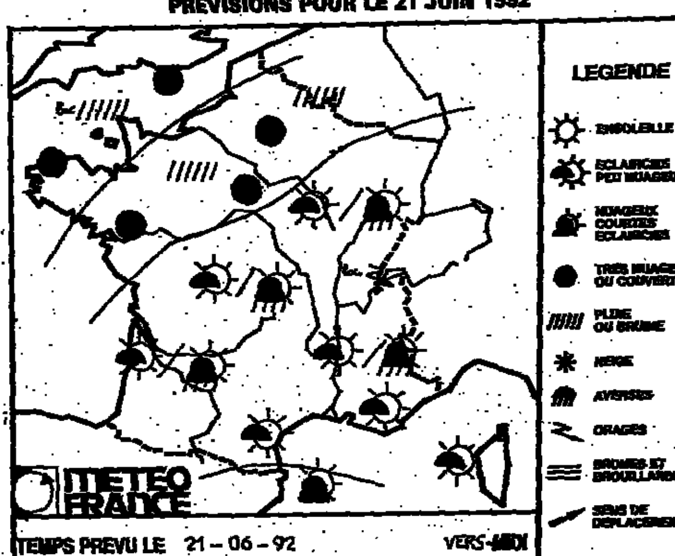
– M. Torfi Tulinius soutiendra sa thèse de doctorat : « La matière du Nord ». Saga légendaire et fiction dans la littérature islandaise en prose du XIIIe siècle, le mardi 23 juin, à 9 h 30, salle Louis-Liard, université de Paris-IV, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 21 JUIN 1992



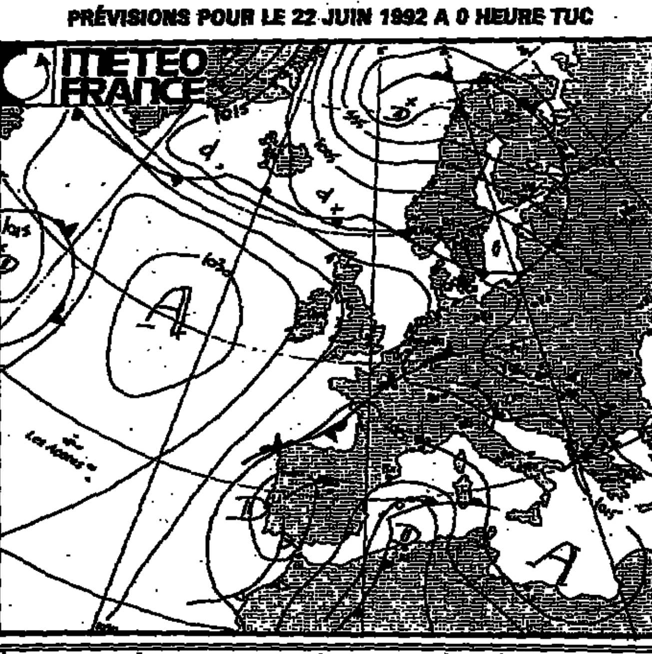
Dimanche : timide retour du soleil. – La majeure partie des régions françaises se réveilleront dimanche dans la *grisaille ou sous un ciel brumeux*. Il pleuvra faiblement sur la Bretagne et au nord de la Seine. Seul le pourtour méditerranéen, malgré la présence persistante de nuages, verra le soleil du *matin au soir*.

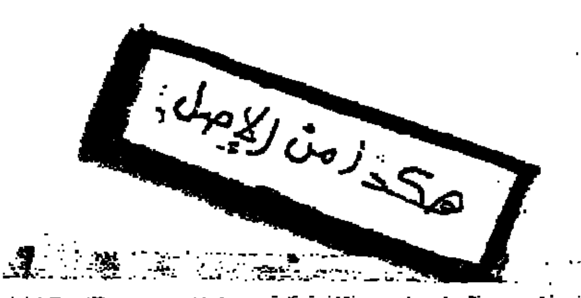
Le soleil reviendra progressivement en *cours de journée, sur de nombreuses régions*. Seules la Bretagne, la Normandie, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais resteront sous les nuages et de petites pluies intermittentes. Sur les *Pays de Loire, l'île de France et Champagne-Ardenne*, les pluies s'arrêteront avant midi mais le soleil ne fera que de timides apparitions dans l'après-midi. Plus au sud, le retour du soleil n'empêchera pas les nuages de rester majoritaires. Des averses pourront se *déclencher par endroits dans l'après-midi, elles sont plus probables* sur le Massif Central et les Alpes.

Les températures restent nettement en dessous des normales saisonnières malgré un hausse sensible par rapport à samedi. Les températures *minimales* avoisineront 11 degrés, mais elles pourront descendre jusqu'à 6 degrés *dans certaines vallées des Alpes et du Massif* Central et ne passeront guère sous les 15 degrés près de la Méditerranée.

Les *maxima* seront légèrement inférieurs à 20 degrés au nord d'une ligne Bordeaux/Nancy et légèrement supérieurs au sud de cette limite.

PRÉVISIONS POUR LE 22 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC







Il y a des gestes qui vous coûtaient.
En devenant actionnaire de TOTAL, ils vous rapporteront.

Vous êtes dans une station-service. Fermez les yeux et posez-vous cette question : où suis-je ? Dans une station-service TOTAL ? Probablement. Avec 3 500 stations-service, nous sommes le premier réseau en France. Alors forcément, vous avez toutes les chances de faire votre plein chez nous.

Aujourd'hui, devenir actionnaire de TOTAL, c'est aussi choisir un groupe qui a su se développer dans plus de 80 pays. C'est cette capacité d'adaptation et d'intégration qui nous permet d'être l'un des grands pétroliers de classe mondiale.

Devenir actionnaire de TOTAL, c'est considérer la hausse très nette de nos résultats (+ 43 %) en 1991, la forte progression du dividende par action (+ 22 %) et de notre titre.

Une saine gestion financière qui fait de TOTAL un des groupes pétroliers les moins endettés et les plus performants.

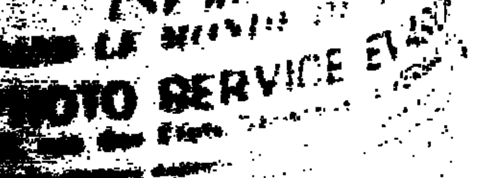
L'État va mettre en vente 12,4 % du capital de TOTAL. Notamment, une offre publique de vente sera lancée en Bourse de Paris. Elle portera sur environ 8 millions d'actions (jouissance 1er janvier 1992). Le prix de vente sera net de tous frais pour les acquéreurs et communiqué par voie de presse avec le calendrier détaillé au moment de l'ouverture de l'OPV. La réalisation de l'offre aura lieu au plus tard le 10 juillet 1992. Le document de référence enregistré par la COB et le communiqué publié dans la presse le 16 juin 1992 sont disponibles auprès de la Société en appelant le **N° Vert 05 05 05 92**. *Les conditions définitives de l'offre seront portées à la connaissance du public le jour de l'ouverture de l'offre et dans les mêmes supports.*

Pour acheter vos actions adressez-vous à votre banque, votre société de bourse, à la Poste, aux Caisses d'Épargne ou au Trésor Public.

TOTAL

Vous ne viendrez plus chez *vous* par hasard.

CLM/BBDO/EURO



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 15 AU 19 JUIN 1992

PARIS

Du soulagement dans l'Eire

INDICE CAC 40

-0,75 %

Mise durement à l'épreuve cette *semaine*, la Bourse de Paris a pu, cette fois, confondre ses détracteurs en faisant preuve d'une résistance presque inespérée. Elle a su faire face à une avalanche de mauvaises nouvelles provenant simultanément des marchés de taux, de Wall Street, de Tokyo, de l'Assemblée nationale... et de nos campagnes. Il aura fallu attendre la dernière séance de la semaine pour qu'arrive d'Irlande un petit coin de ciel bleu, pour mettre une touche de couleur dans la grisaille ambiante. *Et effectivement*, comme en convenait un opérateur, vendredi 19 juin, au terme des échanges, *« on a bien limité la casse »*. Ne serait-ce que pour appuyer ses dires, en cinq séances, l'indice des quarante principales valeurs n'aura, au final, abandonné *que* 0,75 %, et surtout terminé au-dessus du seuil psychologique des 1 900 points, à 1 913,92 points.

Dès lundi, le ton était donné. Pour la sixième séance consécutive, toujours sous le coup du « non » danois à Maastricht, ainsi que de l'annonce d'un référendum *en France sur ce sujet* à l'automne, le marché parisien continuait de céder du terrain (– 0,53 %). *Reprise sensible*, dès le lendemain, où les valeurs françaises regagnaient 0,69 %. L'embellie sera de *courte durée* : *mercredi et jeudi*, l'indice se dépréciera respectivement, au cours de ces deux séances, *de 1,17 % et de 0,89 %*, pour revenir à des niveaux délaissés depuis la fin du mois de mars, *sous la barre des 1 900 points*, à 1 891,80 points. A cela, deux raisons au moins : le retour sous le *seuil symbolique des 3 300 points* à Wall Street, les investisseurs doutant une fois encore de la *reprise américaine et, surtout*, le très vif recul du marché japonais au plus bas depuis six ans.

Vendredi, au terme d'une séance heurtée, l'indice regagnait 1,17 %. La reprise de la Bourse tokyote, de Wall Street *ainsi que* la *conviction* du succès du « oui » irlandais au référendum organisé sur le traité de *Maastricht – les résultats définitifs* ne devant être connus qu'en fin d'après-midi – rassurèrent les opé*rateurs. Ceux-ci, par ailleurs*, avaient déjà été favorablement influencés, dès l'ouverture, par la *volte-face du gouvernement, se ralliant* finalement au texte voté par le Sénat et permettant à l'Assemblée *nationale d'adopter, dans la nuit de* jeudi à vendredi, le projet de révision constitutionnelle issu des travaux de celui-ci. *Selon* les opérateurs, la crainte d'un double référendum *« aurait amplifié la confusion politique déjà existante »*.

Total, le GAN et la COB

Cette reprise de dernière séance laisse entrevoir, pour certains analystes du *moins*, un *mouvement* plus durable. C'est en tout cas le point de vue qu'affiche M. Teddy Clarke. Pour ce *chartist* (analyste sur graphique) chez Baring Securities, cité par l'agence Reuter, *« la reprise technique observée vendredi a d'ores et déjà brisé la tendance baissière »*. Selon lui, la *prochaine résistance se situe à* 1 980 points, et le franchissement de ce nouveau seuil pourrait porter *l'avance de l'indice à 2 350 points*.

Aux valeurs, cette semaine, on retiendra, entre autres nouvelles, l'annonce des modalités de cession par l'Etat de 12,4 % du capital de Total *« avant le 10 juillet 1992 si les conditions du marché le permettent »*. A terme, la participation directe de l'Etat dans Total devrait être ramenée de 31,7 % à 5 %. Le GAN et les AGF, qui détenaient jusqu'alors 2,3 % du capital porteront leur participation à 10 %. *D'autre part*, 12,4 % (soit 22,9 millions d'actions) seront mis sur le *marché* en trois tranches. Une tranche française, sous forme d'une offre publique de vente comportera *8 millions d'actions*. Un placement public sera effectué aux Etats-Unis pour 7,4 millions d'actions et, enfin, un *placement international* portera sur 7,5 millions de titres.

En outre, l'Etat *échangera les certificats pétroliers* contre des actions Total dans le cadre d'une OPE (offre publique d'échange) por*tant sur 6,5 % du capital*. La parité retenue restant celle annoncée au mois de mai, soit quatre certificats *pétroliers contre* trois actions. Notons à ce propos que la Société des Bourses françaises (SBF) a fixé à 188,50 F le cours de compensation des certificats pétroliers Total, dont la cotation est suspendue jus*qu'au feu vert* des autorités boursières à l'offre publique d'échange (OPE) lancée par l'Etat sur ces *titres. La fixation d'un* cours de compensation doit permettre d'assurer la liquidation des opérations à *règlement mensuel sur le certificat*.

Notons encore, pour cette semaine, l'annonce faite par M. François Heilbronner au cours de l'assemblée générale des actionnaires du GAN de la décision de diviser par quatre le nominal de *ses actions afin d'« élargir le marché »*. Cette décision sera précédée d'une augmentation de capital par *incorporation de primes*, permettant d'élever le nominal de l'action de 37 F à 40 F. Le nominal de *l'action passera ensuite de* 40 F à 10 F, à une date qui n'a pas encore été arrêtée.

Le Conseil des Bourses de valeurs a par ailleurs déclaré recevable l'offre publique d'achat simplifiée visant la Société française des Nouvelles Galeries réunies. La cotation des actions, suspendue le 9 juin, sera reprise lundi 22 juin sur *le marché officiel* à règlement mensuel. En revanche, la SBF a suspendu vendredi après-midi la cotation des titres participatifs décembre 1987-décembre 1988 émis par l'Union laitière normande (ULN) sur le marché officiel au comptant *« dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse »*. Suspension, *également* – mais, dans ce cas précis, à la requête de la Commision des opé*rations de Bourse* (COB) – de la SMCI (Société de missions et de *coordination immobilière*), filiale du *groupe Pelège*. Cette mesure, plutôt inhabituelle, est prise quand des doutes sur les comptes peu*vent nuire aux investisseurs*. Or les commissaires aux comptes de la SMCI ont émis des réserves sur *les résultats* 1991 *communiqués* à la suite du conseil d'administration du 15 juin (*le Monde* du 18 juin).

Enfin, pour conclure, *s'expriment au cours d'un séminaire organisé* par l'Institut d'études politiques de Paris avec le concours de la COB, *M. Didier Davydoff, responsable du* service de développement des marchés de la COB, a déploré l'in*suffisance de l'offre de titres* et le montant *en moyenne* relativement faible des transactions. *« L'insuffisance du nombre de blue chips cotées est une faiblesse de la Bourse de Paris. »* De plus, les actionnaires ne représentent que 10 % de la population française contre environ 20 % aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Toutefois, la *création* du plan d'épargne en actions, cette année, et la poursuite du mouvement de privatisa*tion devraient selon lui laisser* entrevoir des perspectives plus encourageantes.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	12-6-92	Diff.
AGF	481	– 7,50
AXA (ex-Cie Midi)	929	– 46
Bail Equipement	112	+ 5
Bancaire (Cie)	408,50	– 26,80
Cetelem	758	– 9
CCF	180,50	– 1,50
CFF	872	– 32
CFI	245	– 27
Chargeurs	1 188	– 62
C. Local de France	230,20	– 1,30
CPR	238	– 9
Eurafrance	1 445	– 55
GAN	1 810	– 69
Locindus	738	+ 2
Paribas	372	– 5,10
Schneider	641	– 25
Société générale	507	+ 9
Sovac	800	– 20
Suez (Cie fin.)	300	– 5,60
UAP	486	– 16

Filatures, textiles magasins

	19-6-92	Diff.
Agache (Fin.)	800	– 40
BHV	820	– 3
Damart	3 212	+ 11
DMC	347	– 9,90
Gal. Lafayette	2 170	+ 20
Printemps	770	– 21
La Redoute	5 700	– 90
SCOA	14,90	– 0,90

Bâtiment, travaux publics

	19-6-92	Diff.
Bouygues	596	– 14
Ciments français	405	– 67
GTM	416	11,90
Immob. Phénix	132	– 12
J. Lefebvre	877	– 11
Lafarge-Coppée	341	– 8,80
Poliet	584	– 11
SGE	215,10	– 16,10

Pétroles

	19-6-92	Diff.
BP-France	110	– 1
ELF-Aquitaine	375,30	– 7,20
Esso	771	– 3,40
Primagaz	720	+ 13
Sogerap	420	4
Total	236	– 13,60
Exxon	321,50	– 12,70
Petrofina	1 673	– 46
Royal Dutch	461,60	– 13,40

Alimentation

	19-6-92	Diff.
Bongrain	3 167	– 58
BSN	1 085	– 1
Carrefour	2 605	5
Casino, G. P.	152,70	– 3,30
Erid. Bég.-Say	658	+ 3
Guyenne-Gasc.	1 734	33
LVMH	3 895	– 34
Olipar	145,50	– 9,50
Pernod-Ricard.	1 583	– 50
Promodès	3 540	– 10
Saint-Louis	1 288	30
Source Perrier	1 700	Inch.
Nestlé	36 350	10

Valeurs diverses

	19-6-92	Diff.
Accor	745	– 2
Air liquide	752	– 11
Bic	815	+ 6
Bis	300	– 16,60
CGIP coupon 30 F	1 080	– 12
Club Méd.	466,50	– 2,50
Elf Sanofi	1 054	– 3
Essilor	415	– 39
Euro Disney	111,90	– 2,10
Europe 1	995	– 33
Eurotunnel	35,10	+ 0,20
Groupe Cité	558	+ 8
Hachette	152,20	– 2,30
Havas	518	– 11
Marine Wendel	310,10	– 2,90
Navigation mixte	1 050	inch.
Nord-Est	120,20	– 12,40
L'Oréal	888	+ 8
Saint-Gobain	564	+ 8
Saulnes Châtillon	242,50	– 5,50
Skis Rossignol	635	– 35

Produits chimiques

	19-6-92	Diff.
Institut Mérieux	6 640	– 60
Roussel-Uclaf	2 280	+ 55
Synthélabo	1 060	– 74
BASF	814	– 6
Bayer	957	– 21
Hoechst	870	– 13
Imp. Chemical	118	– 7,10
Norsk Hydro	137	– 10,80

Métallurgie, construction mécanique

	19-6-92	Diff.
Alspi	315	+ 2
Dassault Aviation	400	+ 2
De Dietrich	1 765	inch.
Fives-Lille	394	– 8
Peugeot	745	inch.
SAGEM	2 175	+ 55
Strafor, Facom	806	– 34
Valeo	766	+ 10
Vallourec	205,60	– 25,40

Matériel électrique

	19-6-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	626	– 5
CSEE	275	– 10,10
Générale des eaux	2 268	– 52
Intertechnique	832	– 28
Labinal	767	– 13
Legrand	4 700	– 30
Lyon. des eaux	529	– 8
Matra	183,60	– 2,4
Merlin-Gerin	502	– 15
Moulinex	152,10	– 12,40
Radiotechnique	555	– 36
SEB	2 082	– 166
Sext.-Avionique	212,10	– 6,9
Thomson-CSF	151	– 2,10
IBM	505	+ 15
ITT	335,50	– 4,70
Schlumberger	352	– 4
Siemens	2 256	– 26

Mines, caoutchouc

	19-6-92	Diff.
Géophysique	710	– 27
Imétal	331	– 4
Métaleurop	86,80	– 6,20
Michelin	197,30	– 9,20
RTZ	59,70	+ 0,20
ZCI	4,10	– 0,15

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 19 juin 1992
Nombre de contrats : 179 995 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	JUIN 92	SEPT. 92	DÉC. 92	MARS 93
Premier	107,22	107,38	107,58	107,68
+ haut	107,42	107,74	107,90	107,68
+ bas	106,84	107,12	107,52	107,68
Dernier	107	107,18	107,52	107,68
Compensation	106,90	107,20	107,42	107,48

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	12-6-92	15-6-92	16-6-92	17-6-92	18-6-92
RM	2 150 023	1 533 672	1 757 586	2 338 706	2 634 145
Comptant R. et obl.	7 194 009	16 009 485	21 725 564	27 809 759	14 070 690
Actions	188 133	199 920	197 554	139 524	544 107
Total	9 532 165	17 743 077	39 498 704	30 287 989	17 248 942

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	112,3	111,4	112,2	111,1	110,1
Etrangères	103,7	103,1	103,1	102,2	101,4

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	15-6-92	16-6-92	17-6-92	18-6-92	19-6-92
Indice gén.	527,1	526,4	525	518,4	520
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 918,14	1 915,24	1 908,84	1 891,80	1 913,92

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Colas	+ 4,7	Vallourec	– 13,6
Roussel-Uclaf	+ 3,1	Imm. Phénix	– 10,6
Sligos	+ 3	Métaleurop	– 10,3
Ecor	+ 1,4	Moulinex	– 9,9
Saint-Gobain	+ 1,2	CEP Commun.	– 9,8
UIF	+ 1	UIC-UNI	– 9,5
Damart	+ 0,9	Essilor Intl	– 9,3
Clarins	+ 0,8	Rochette (La)	– 9,2
Saint Louis	+ 0,7	Sodero	– 9
Canal +	+ 0,7	Klepierre	– 9
Simco	+ 0,6	Radiotechnique	– 9
Société génér. A	+ 0,6	SCOA	– 8,6
Carrefour	+ 0,5	CFF	– 8,2
Métrologie Intl	+ 0,5	Total (Fse pétr.)	– 8,1

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alcatel Alsth.	1 496 310	938 959
Peugeot	564 850	420 607
Total	1 694 736	411 296
Michelin	1 970 370	396 078
St Gobain	703 080	393 170
Suez	1 259 525	385 048
LVMH	88 435	345 470
Eaux (Gle des).	147 740	339 467
Lyon. E. Dum.	585 995	315 123
BSN	288 415	312 552
Ciments franç.	619 875	301 489
Eurotunnel	8 082 340	274 919
Elf Aquitaine	676 014	255 312
Oréal (L')	280 900	246 366

(*) Du jeudi 28 mai 1992 au mercredi 3 juin 1992 inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 12-6-92	Cours 19-6-92
Or fin (kilo en barre)	58 100	58 600
– (kilo en lingot)	58 300	58 700
Pièce française (20 fr.)	331	336
• Pièce française (10 fr.)	398	365
Pièce suisse (20 fr.)	331	336
Pièce latine (20 fr.)	334	336
• Pièce tunisienne (20 fr.)	330	340
Souverain	420	436
• Souverain Elisabeth II	430	440
• Demi-souverain	311	330
Pièce de 20 dollars	2 080	1 920
– 10 dollars	980	980
• – 5 dollars	650	680
– 50 pesos	2 105	2 170
• – 20 marks	415	406
– 10 florins	341	348
• – 5 roubles	216	230

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Dure semaine

INDICE DOW JONES

- 2,06 %

Déprimée par la faiblesse de la Bourse de Tokyo et par la *détermination* apparente de la Réserve fédérale américaine (Fed) de ne pas assouplir pour le moment sa politique monétaire alors que persistent les incertitudes sur la reprise économique, Wall Street a accentué ses pertes au cours de la *semaine* écoulée, principalement sous la pression de ventes sur programme informatique. L'indice *Dow Jones des valeurs* vedettes a clôturé vendredi à 3 285,38 en baisse de 68,98 points (– 2,06 %) par rapport à la semaine *dernière*. Le principal indicateur a perdu 3,75 % depuis le 1er juin, date à laquelle il avait établi son dernier record (3 413,21 points).

Les investisseurs continuent à douter de la fermeté de la reprise économique et, *jusqu'à* ce que la situation s'éclaircisse, peu de détenteurs de portefeuilles veulent en modifier le contenu. *Les* opérateurs attendent maintenant la publication vers la mi-juillet des résultats des entreprises américaines pour le deuxième trimestre.

Les espoirs d'assouplissement de la politique monétaire ont été une nouvelle fois écartés par le constat *établi par* la Fed selon lequel l'économie américaine continue à s'améliorer. Toutefois, pour M. Richard Hoey, économiste chez Dreyfus Corp., *« ce n'est pas parce qu'ils* (les responsables de la Fed) *estiment qu'ils ont assez relâché leur politique pour donner de l'élan à l'économie que nous n'aurons pas une autre baisse des taux d'intérêt à court terme »*.

M. Hoey ajoute qu'*« ils pensaient qu'ils en avaient fait assez il y a un an aussi »*, et l'économie avait flanché à nouveau.

Indice Dow Jones du 19 juin : 3 285,38 (c. 3 354,39).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Alcoa	76 1/2	73 1/2
ATT	43 3/8	42 1/4
Boeing	43 7/8	42 1/4
Chase Man. Bank	27 5/8	26 7/8
Du Pont de Nemours	51 3/4	50 3/4
Eastman Kodak	39 7/8	39 3/8
Exxon	62	62 1/2
Ford	47 1/8	46
General Electric	76 1/4	76
General Motors	43 1/2	43 7/8
Goodyear	66 5/8	63 3/4
IBM	93	95
ITT	64	63 5/8
Mobil Oil	66 1/4	64 1/2
Pfizer	68 1/2	69 1/2
Schlumberger	66 1/2	66
Texaco	64 7/8	63 1/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	117 1/4	116 5/8
Union Carbide	27 3/8	27
United Tech.	51	50 1/2
Westinghouse	18 1/4	17 5/8
Xerox Corp	71 1/8	67 7/8

TOKYO

Nouveau plongeon

INDICE NIKKEI

- 4,96 %

Comme au plus fort du « krach au ralenti » du *mois* d'avril, la Bourse de Tokyo a de nouveau effectué un véritable plongeon cette semaine. Il a fallu un sursaut désespéré vendredi 19 juin pour voir le marché japonais repasser au-dessus de la barre symbolique des 16 000 points de l'indice Nikkei et limiter un peu les dégâts. Le Nikkei termine tout de même la semaine *sur* un recul de 863,81 points (– 4,96 %) à 16 519,87 points et a touché jeudi *18 juin son niveau* le plus bas depuis octobre 1986 !

Contrairement à ce qu'espéraient la plupart des observateurs, l'expi*ration* vendredi 12 juin des contrats à terme sur le Nikkei n'a pas permis au Kabuto-cho de se *ressaisir, bien au contraire*. La publication du thermomètre trimestriel de la Banque du Japon indiquant que la confiance des entrepreneurs était au plus bas depuis cinq ans a provoqué un véritable trou d'air. Plus que des ventes massives, c'est surtout l'absence totale d'acheteurs qui a fait lourdement chuter la Bourse. D'ailleurs, le volume des transactions a été faible, avec 260 millions de titres traités contre 325,8 millions de titres la semaine précédente.

Indices du 18 juin : Nikkei 16 519,87 (c. 17 383,68) ; Topix *1 267,27 (c. 1 328,36)*.

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Akai	1 260	1 200
Bridgestone	1 180	1 150
Canon	1 390	1 360
Fuji Bank	1 380	1 260
Honda Motors	1 450	1 360
Matsushita Electric	1 320	1 280
Mitsubishi Heavy	578	543
Sony Corp.	4 110	4 160
Toyota Motors	1 490	1 430

LONDRES

Sous les 2 600 points

– 0,7 %

Les valeurs ont enregistré leur quatrième semaine consécutive de baisse à la Bourse de Londres, affectées par les incertitudes sur la reprise économique en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. L'indice Footsie des cent grandes valeurs est tombé *en dessous* de la barre des 2 600 points pour la première fois depuis dix semaines, perdant 18,9 *points, soit* 0,7 % *par rapport* au vendredi précédent à 2 584,8 points.

Les opérateurs se sont focalisés sur une série de nouvelles maussades, ignorant les indices encourageants du chômage, *des ventes* de détail ainsi que de la production industrielle et manufacturière. Le *marché a aussi été surpris par* le retrait du projet d'introduction en Bourse de GPA Group, dont l'offre *publique de vente devait porter sur* un montant d'environ 1 milliard de dollars.

La faiblesse des *marchés américain* et japonais a contribué à assombrir la tendance en entraînant les valeurs internationales vers le bas.

Indices « FT » du 19 juin : 100 valeurs, 2 584,80 (c. 2 603,70) ; 30 valeurs, 2 006,60 (c. 2 025,30) ; fonds d'Etat, *88,73* (c. *88,82*) ; mines d'or, 103,40 (c. 103,70).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Allied Lyons	6,56	6,50
BP	2,63	2,50
BTR	4,70	4,74
Cadbury	4,83	4,71
De Beers	13,75	13
Glaxo	7,22	7,10
GUS	14,80	15
ICI	12,90	12,16
Reuters	11,23	11,12
RTZ	6,10	6,12
Shell	5,11	5,05
Unilever	9,33	9,38

FRANCFORT

Attentisme

– 0,52 %

Ramenée à quatre séances en raison d'un jour chômé en Allemagne, la semaine boursière s'est achevée sur un repli général des valeurs vedettes. L'indice DAX a fini la semaine à 1 772,89 (– 0,52 %) soit près de dix points en dessous de son niveau du *12 juin*.

Les pessimistes l'ont emporté, estimant que la consolidation engagée *depuis quinze jours pouvait donc* se poursuivre. Les volumes d'affaires sont restés faibles, même s'ils ont été *supérieurs à la semaine précédente* qui était également écourtée. Le manque d'activité a été attribué à l'attentisme *prudent des opérateurs*.

Les professionnels s'attendaient à un regain d'activité vendredi 19 juin, jour d'une *quadruple* échéance sur le marché à terme des options, mais il n'en a rien été : le marché n'a même pas réagi au *« oui » du référendum* irlandais, qui avait pourtant dopé la tendance sur d'autres places européennes.

Si l'ensemble des professionnels s'accordent à prévoir une poursuite de la baisse, les *analystes sur graphique* estiment qu'elle sera très limitée, situant un seuil de résistance vers 1 780 points sur le DAX, niveau autour duquel l'indice a évolué toute la semaine passée.

Indice DAX du 19 juin : 1 772,89 (c. 1 782,27).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
AEG	205	189
BASF	247,30	245
Bayer	290,80	286,60
Commerzbank	257,10	256,80
Deutschebank	694,60	694,10
Hoechst	264,50	256
Karstadt	623,50	630
Mannesman	308	304
Siemens	677,80	673,60
Volkswagen	405,80	402,10

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'Espagne rééquilibre sa dette

Les spécialistes sont nombreux à espérer que le «oui» de l'Irlande au traité de Maastricht permettra au marché international des capitaux de se stabiliser. Ils attendent que le calme revienne dans ceux des compartiments qui ont le plus souffert du référendum danois, c'est-à-dire ceux des emprunts libellés en écus et dans les monnaies européennes auxquelles sont associés des taux d'intérêt élevés. Mais nombreux sont aussi ceux qui redoutent que l'amélioration ne soit que passagère et que certains grands investisseurs, effrayés par l'évolution de ces dernières semaines, ne profitent de l'accalmie qui s'annonce pour procéder à d'importants dégagements. L'euromarché demeure, en fait, sous le choc de la décision du Danemark qui, en refusant de ratifier les accords de Maastricht, a fait s'effondrer tout un échafaudage qui reposait sur la conviction des opérateurs que les taux de rendement en Europe étaient destinés à se rejoindre puisque, dans les différents pays, on allait suivre des politiques communes.

Le compartiment du mark a été le seul en Europe à vraiment échapper à la tourmente, ce qui n'a pas manqué d'attirer certains des débiteurs les plus prestigieux. L'Espagne, qui s'y présentait à son tour, s'y est procuré un montant très élevé, de 2 milliards de deutschemarks, pour une durée de dix ans. Les obligations seront rémunérées en fonction de l'évolution du loyer de l'argent. L'intérêt sera refixé tous les six mois, à 1/16 % de moins que le Libor. Pour la première période, il devrait être de l'ordre de 9,70 %.

Pour le Trésor public de Madrid, la transaction n'a que des avantages. Son côté spectaculaire – c'est la plus grande euro-émission en marks jamais lancée en une seule tranche – souligne la détermination de l'Espagne en matière de change. Ce pays veut suivre une politique de monnaie forte; il n'hésite pas à emprunter dans une monnaie forte. De plus, cet emprunt lui permet, à un coût relativement peu élevé, de rééquilibrer la composition de sa dette extérieure et de diminuer le poids qu'y avait pris le dollar, monnaie dans laquelle étaient libellés quelque 30 % du montant de ses emprunts étrangers.

L'opération espagnole n'a toutefois pas eu le retentissement qu'on aurait pu prévoir car elle a été sévèrement critiquée par certains des principaux acteurs du marché allemand. Elle est placée sous la direction d'une des plus grandes banques du pays, la Dresdner Bank, mais deux de ses concurrentes, la Deutsche Bank et la Commerzbank, ont refusé de s'y associer, jugeant ses conditions trop sévères. On s'attendait généralement que les titres procurent un rapport de l'ordre du Libor et non pas inférieur à cette référence.

En fait, pour apprécier pleinement cette émission, il convient d'évaluer l'impact d'un élément technique, d'ordre fiscal, qui joue en faveur des émissions internationales espagnoles. En Autriche et au Luxembourg, des conventions conclues avec l'Espagne dans le but d'éviter une double imposition font que, finalement, les investisseurs peuvent compter sur la totalité des revenus que procurent les titres émis par le Trésor de Madrid. On estime qu'environ un quart du total de ce gigantesque emprunt a été placé dans ces deux pays.

Activité soutenue en eurofrancs

Dans le compartiment de l'eurofranc, trois nouvelles émissions ont vu le jour depuis le milieu du mois. Leur réussite est indéniable. Pourtant, les spécialistes se gardent d'en tirer aucune conclusion quant à la situation du marché. Les nouveaux emprunts appartiennent à des catégories trop bien définies pour qu'on puisse leur attribuer une signification générale. Le cas le plus évident est celui de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA, qui vient de se procurer 300 millions de francs pour une très longue durée à un coût très avantageux. Il s'agit d'obligations à taux variables qui viendront à échéance dans vingt ans et qui ne rapporteront à leurs débiteurs qu'un revenu nettement inférieur au Pibor, le taux de référence du marché monétaire. Dirigée par la Banque nationale de Paris, l'affaire a entièrement été placée en Italie. Dans ce pays, le revenu des obligations de quelques rares emprunteurs, dont la CECA, n'est grevé d'aucun impôt, alors que normalement un précompte est prélevé à la source.

Cela fait que les investisseurs transalpins sont prêts à accepter des conditions très sévères de la part de ces débiteurs privilégiés. Les fonds sont destinés à la SNCF.

La situation est un peu plus nuancée en ce qui concerne la dernière émission du Crédit foncier de France, dont on dit que les titres ont trouvé preneurs dans plusieurs pays. Il reste que, pour l'essentiel, ils vont probablement être placés en Suisse. L'affaire, dirigée par J. P. Morgan & Cie, porte également sur 300 millions de francs. Elle se décompose en deux éléments. D'une part, des obligations de dix ans de durée et, d'autre part, des bons permettant durant deux ans de profiter de toute hausse des fonds d'Etat français qui viendront à échéance en 2002. Les obligations et les bons sont offerts à qui veut les acquérir ensemble, à un prix d'émission très proche de la valeur nominale des seules obligations, celle à laquelle ces titres seront remboursés.

En fait, les deux éléments ne sont associés qu'à l'émission et on peut immédiatement les séparer. Ce procédé permet de justifier que les obligations soient assorties d'un taux d'intérêt facial inhabituellement bas, puisque, déduction faite de la valeur des bons, elles vont être offertes à un prix très inférieur à leur propre valeur nominale. En l'occurrence, les obligations du Crédit foncier sont munies de coupons de 4 % seulement l'an, mais les investisseurs qui les auront acquises à leur prix de départ (69,40 %) pourront compter sur un rendement de 8,83 %. Ce niveau ne dépasse celui des fonds d'Etat que de sept points de base (ou 100e de point de pourcentage). Pour un emprunt normal, le débiteur aurait dû proposer un revenu beaucoup plus important. Certains souscripteurs acceptent sans rechigner d'être défavorisés de la sorte si le fisc de leur pays n'impose pas le gain en capital qu'ils espèrent réaliser. Quant aux bons, ils sont souvent placés auprès d'autres investisseurs.

La troisième euro-émission en francs a été émise pour son propre compte par le Crédit lyonnais. Elle est également d'un montant de 300 millions. Sa durée est de quatre ans. Les coupons seront déterminés chaque année en fonction de la performance passée de la Bourse telle que l'aura reflétée l'indice CAC 40, le rendement annuel pouvant aller jusqu'à 18 %.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cacao au plus bas depuis seize ans et demi

Les cours mondiaux du cacao ont touché cette semaine un nouveau plancher, le plus bas depuis seize ans et demi, à 531 livres la tonne sur le marché londonien. Les professionnels expliquaient cet accès de faiblesse par les ventes ivoiriennes bien plus importantes que prévu. Mais il faut se reporter à ce qu'écrit le très sérieux «Rapport Cyclope», dirigé par Philippe Chalmin (1), pour comprendre l'actuelle évolution du cacao : *«Après sept années d'excédent, la campagne 1991-1992 devrait être déficitaire et les stocks mondiaux, pourtant encore fort élevés, devraient diminuer de 150 000 tonnes au moins (177 000 tonnes selon les estimations des courtiers britanniques Gill and Duffus et Man).»*

Voilà ce qu'attendait le marché en début de campagne : une réduction sensible de la production qui allait, pour la première fois en sept ans, causer un déficit de l'offre sur la demande. Les rapports d'experts, nourris par une série d'observations dans les zones de récolte, faisaient état d'un recul général des productions en Amérique latine comme en Afrique. *«La désorganisation des filières et la baisse des prix au planteur commencent à faire sentir leurs effets sur les arrivages dans les ports»*, note ainsi le Cyclope, énumérant cas par cas les difficultés du continent africain, en Côte-d'Ivoire, au Nigéria et au Cameroun, compensées en partie par l'essor de la cacaoyère du Ghana.

Quant à l'Amérique latine, c'est surtout au Brésil que la production montre des signes de faiblesse. Les plantations sont moins bien entretenues, voire délaissées, et les arbres souffrent de maladies graves, comme celle dite du «balai de sorcière». *«La seule croissance notable de la production provient d'Asie, non pas de Malaisie, dont on peut estimer que les plantations ont atteint un plafond (entre 220 000 et 250 000 tonnes), mais d'Indonésie qui est devenue en 1991-1992 le quatrième producteur mondial»*, observe le Cyclope.

Effondrement à l'Est

Devant pareil retournement de conjoncture, on pouvait s'attendre en bonne logique, à voir les prix remonter. Il n'en est rien. En premier lieu, les stocks mondiaux continuent d'alourdir la tendance. *«Ce n'est que vers la fin de 1991 qu'ils ont commencé à baisser,* rappelle le Cyclope. *Au 1er octobre 1992, ils devraient quand même représenter encore 1,3 à 1,4 million de tonnes. Il s'agit là de stocks «statistiques»* (c'est-à-dire pour partie théoriques) *mais on peut estimer que 500 000 à 700 000 tonnes de cacao excédentaires, stockées pour l'essentiel à Amsterdam, pèsent sur le marché.»* Et de rappeler que dans ce total figurent les 245 000 tonnes détenues dans le cadre de l'accord international aujourd'hui paralysé.

Les opérateurs ne peuvent oublier la présence des stocks massifs de cacao entreposés en Europe.

Autre motif de baisse, les prévisions de déficit de l'offre sur la demande n'ont cessé d'être révisées à la baisse. On ne parle plus désormais que d'un déficit de 100 000 tonnes (contre les 150 000 tonnes initiales), voire moins. A mesure que le ramassage des fèves commençait dans les pays producteurs, on s'est aperçu que la récolte serait plus importante que prévu, notamment en Afrique, en particulier en Cote-d'Ivoire...

Parallèlement, la consommation sera moins soutenue qu'on ne le pensait, en raison de son effondrement à l'Est. Les broyages de fèves de cacao en 1991-1992 sont tombés à 126 000 tonnes, contre 297 000 tonnes deux saisons auparavant. D'après un groupe français de négoce, l'ex-URSS n'a acheté depuis le début de l'année que 65 000 tonnes, contre 80 000 tonnes l'année précédente, et 140 000 tonnes en moyenne pendant les années 80. Les entrepôts de la République de Russie ne contiendraient à l'heure actuelle que 8 000 tonnes de cacao, mais les problèmes de paiement sont tels que les espoirs de voir les achats s'intensifier sont bien maigres.

Dans ce contexte, la réunion extraordinaire des producteurs de cacao à Abidjan, la semaine passée, ne pouvait que déboucher sur un constat désabusé : *«Il est à craindre que la baisse concomitante des prix mondiaux et des recettes d'exportation ne soit davantage exacerbée,* déclarait ainsi le ministre ivoirien des matières premières, M. Alain Gauze. *A moins de 5 francs français* (250 francs CFA) *le kilo, le cacao ne représente même pas, en francs constants, moyens le tiers de sa valeur entre 1945 et 1985.»*

En juillet, producteurs et consommateurs de cacao se retrouveront à Genève pour tenter de négocier un cinquième accord international, le mécanisme actuel, en sommeil depuis deux ans, devant expirer à l'automne. Ils pourront se souvenir qu'au Sommet de la Terre de Rio les liens ont été affirmés entre les dégradations de l'environnement et le sous-développement. Mieux payer le cacao serait un premier pas, faute de mieux, pour aider les pays producteurs à rembourser leur dette et ralentir l'exploitation «minière» de leurs espaces forestiers.

ERIC FOTTORINO

(1) «Rapport Cyclope» 1992. Sous la direction de Philippe Chalmin. 467 pages, 400 francs.

PRODUITS	COURS DU 19/6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 260 (+ 15) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 276 (+ 19) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 210 (– 50) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	288,5 (– 0,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	682 (– 18) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	837 (+ 9) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	357 (– 3) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	251 (– 8) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	180,8 (– 3) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

DEVISES ET OR

Un dollar toujours faible

Le soulagement provoqué par la victoire du «oui» au référendum irlandais, s'il a légèrement entamé la fermeté du deutschemark, monnaie européenne de référence quoi qu'il arrive, n'a guère favorisé le dollar. Malgré une légère remontée en cours de semaine, il s'est affaibli à la veille du week-end, à l'annonce d'une augmentation du déficit commercial des Etats-Unis, 6,97 milliards de dollars en avril, chiffre le plus élevé depuis dix-sept mois, alors que les pronostics ne portaient que sur 5,7 milliards de dollars. Voilà donc le «billet vert» en dessous de 1,57 DM et de 5,30 francs à 5,2850 francs.

Selon M. René Defossez, du service des études de la Banque française de commerce extérieur, le franchissement, à la baisse, du seuil de 1,60 DM au début juin donne toute latitude à la devise américaine pour tester les prochains niveaux de supports (1,56 DM et 1,55 DM). Si l'activité se redresse aux Etats-Unis, *«le profil fondamental demeure trop mou aux yeux des opérateurs face à un écart de six points d'intérêt entre l'euro-mark et l'euro-dollar à trois mois»*. Comme cet écart n'a guère de chance de se réduire d'ici la fin de l'année, M. Defossez n'est pas très optimiste pour le dollar dans les mois qui viennent.

La lire attaquée

La lire italienne continue de mal se porter, se situant, désormais, en queue du Système monétaire européen (SME). Au milieu de la semaine, une rumeur courait, selon laquelle la maison américaine Goldman Sachs préparait une étude prévoyant une dévaluation de 5 % à 8 % de la devise italienne avant six mois. M. Lamberto Dini, sous-gouverneur de la Banque d'Italie, a qualifié cette rumeur d'*«irresponsable»* et affirmé qu'*«une dévaluation était hors de question»*. On peut le croire puisqu'une telle opération, dans les circonstances actuelles, serait vouée à l'échec.

Certes, la lire est notoirement surévaluée, de plus de 6 % selon les comparaisons de parité de pouvoir d'achat (PPA) calculées par le service des études de la BNP. Mais une dévaluation, pour réussir, doit être accompagnée d'une série de mesures énergiques et toujours douloureuses : réduction drastique du déficit budgétaire, diminution ou suppression des augmentations de salaires et de prix, etc.

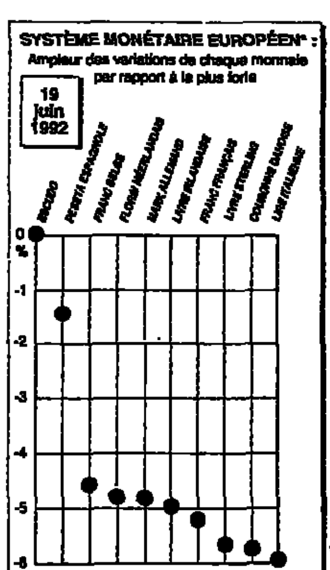
Dans les conditions du moment, et en l'absence de toute volonté politique, personne ne voit comment un gouvernement serait capable de prendre ces mesures et, surtout, de les faire appliquer. Donc une dévaluation ne servirait à rien. En attendant, la Banque d'Italie intervient pour soutenir sa devise et manie vigoureusement l'arme du taux : en quinze jours, elle a porté de 12,36 % à 14,81 % le taux moyen de ses concours aux banques. Une perspective, toutefois, commence à se dessiner si un gouvernement n'arrive pas à imposer à l'Italie une cure d'austérité, la lire sera dévaluée, et le compte à rebours a commencé.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 15 AU 19 JUIN 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8610	–	18,9215	70,6464	63,7349	3,0979	56,5771	0,08841
	1,8550	–	18,8929	70,3730	63,6335	3,0921	55,4972	0,08841
Paris	9,8354	5,2850	–	373,3663	336,8388	16,3724	299,0099	4,4430
	9,8185	5,2930	–	372,4842	336,8120	16,3667	299,0395	4,4488
Zurich	2,6342	1,4155	26,7833	–	90,2167	4,3851	80,0849	1,1900
	2,6360	1,4210	26,8468	–	90,4232	4,3939	80,2825	1,1944
Francfort	2,9199	1,5690	29,6878	110,8442	–	4,8606	88,7694	1,3190
	2,9151	1,5715	29,6902	110,5911	–	4,8593	88,7853	1,3209
Bruxelles	60,0731	32,28	6,1079	22,8047	20,5736	–	18,2631	2,7137
	59,9907	32,34	6,1100	22,7586	20,5791	–	18,2712	2,7182
Amsterdam	3,2893	1,7675	334,43709	1,24868	112,65137	5,47553	–	1,4859185
	3,2834	1,7700	334,40393	1,24560	112,63124	5,47310	–	1,4877075
Milan	2213,66	1189,50	225,0710	840,3391	758,1262	36,84944	672,9844	–
	2206,99	1189,75	224,7780	837,2625	757,0792	36,78881	672,1751	–
Tokyo	236,87	126,85	24,00189	89,61498	80,84767	3,92968	71,76803	0,106641
	234,56	126,45	23,89004	88,98663	80,46452	3,91082	71,44068	0,106283

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 19 juin 4,1663382 F contre 4,1858442 F le vendredi 12 juin 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'Irlande sauve les meubles

Heureusement, les Irlandais ont dit «oui» au traité de Maastricht ! S'ils avaient dit «non», la déroute du marché financier de Paris se serait transformée en désastre. Mais la levée de l'hypothèque irlandaise, annoncée vendredi 19 juin dans le courant de la matinée, n'a soulagé que très brièvement le marché, affligé d'un «trou d'air» dans l'après-midi du vendredi, tant les inquiétudes restent grandes. En conséquence, les cours du MATIF, malgré quelques tentatives de raffermissement, ont terminé la semaine en nouveau recul, revenant de 107,60 à un peu plus de 107 sur l'échéance septembre, et de 107,30 à 106,80 sur l'échéance juin, ce qui assigne à l'OAT dix ans un rendement de 8,83 % contre 8,75 % il y a huit jours.

L'écart entre l'OAT dix ans et le Bund allemand de même échéance s'est creusé à 0,85 point, ce qui est beaucoup, et complètement injustifié aux yeux des analystes. Mais voilà ! Les grandes manœuvres autour de la ratification du traité de Maastricht ne cessent de perturber les marchés et d'y entretenir ce mal suprême, l'incertitude, dans l'attente du référendum français, à l'automne prochain. En début de semaine, le rapport annuel de la Banque des règlements internationaux (BRI) présenté par son directeur général, M. Alexandre Lamfalussy, faisait l'effet d'une bombe en critiquant ouvertement le projet d'union monétaire européenne et en mettant en doute la capacité de la future banque centrale européenne à fonctionner sans un consensus politique des Douze.

M. Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, a réagi vivement, estimant *«à titre personnel»* que ce rapport *«non objectif et fortement biaisé»* n'était pas connu du comité des gouverneurs du groupe des Dix avant sa publication. Certains, néanmoins, font remarquer perfidement que pour M. Helmut Schlesinger, président de la Banque fédérale d'Allemagne, *«la situation comporte maintenant des risques»* et que, *«pour continuer, il faut l'accord des Douze»*, y compris le Danemark, qui devra organiser un autre référendum. Touchante unanimité !

Sur le marché obligataire, toujours morose, en raison de la faiblesse du MATIF et des inquiétudes sur la ratification du traité de Maastricht, trois émissions ont totalisé 2,8 milliards de francs. Finansder, qui émet pour le compte des Sociétés de développement régional (SDR), a levé 1,5 milliard de francs en deux tranches, un à 9 % et 14 ans, l'autre à 8,60 % et 8 ans (8,96 % de rendement réel) avec la garantie inconditionnelle de l'Etat, le tout sous la houlette de la BNP, du Crédit commercial de France et du Crédit du Nord.

L'accueil a été mitigé, les investisseurs institutionnels (les «zinzins») trouvant trop longue la durée de la première tranche et trop courte la rémunération de la seconde. D'une manière générale, ces investisseurs, peu enclins à souscrire des obligations en ce moment pour trente-six raisons, jugent insuffisants les rendements offerts par les émetteurs, qui, de leur côté, s'efforcent de limiter au maximum ce rendement. Vieux débat.

La réaction a été la même pour les 700 millions de francs du GOBTP (Groupement pour le financement des ouvrages de bâtiment, travaux publics), sous l'égide du Crédit lyonnais et de la BNP, à 9,15 % nominal et un peu plus de cinq ans. Dans ce cas précis, néanmoins, c'est le public, sollicité la semaine prochaine et amateur de rendements nominaux élevés qui sera, très probablement, meilleur client que les «zinzins». Même scénario pour le Comptoir des entrepreneurs (750 millions à cinq ans et demi et 9,15 % nominal), l'émission étant conduite par la Société générale et le Crédit du Nord.

Une OPE «Mammouth» de l'Etat

Prenant la suite d'EDF, du Crédit local de France, de la RATP, etc., l'Etat lance une offre publique d'échange (OPE) sur quarante-cinq emprunts émis par lui, ou assimilés (CNI, CNB, FSGT et FIS), dont l'encours atteint 140 milliards de francs, sur une dette totale de 971 milliards de francs *(lire en page 17)*. Les porteurs se verront proposer, à due concurrence, des OAT à créer, d'une durée de six, dix et seize ans. L'opération, présentée par la Caisse des dépôts et la BNP, a pour objet essentiel non de créer de nouvelles «lignes» d'emprunt massives pour la commodité des négociations (elle existait déjà), mais surtout de proposer aux porteurs des titres «modernes», très liquides, ce que ne sont pas ceux des emprunts offerts à l'échange.

Ces emprunts, émis à partir de 1978, ont une durée de vie avant remboursement comprise entre 0,61 an et 5,85 ans, 2,73 ans en moyenne. L'offre d'échange permettra néanmoins au Trésor de consolider une partie de sa dette en étalant ses remboursements (technique du «lissage»), dont, toutefois, il ne faudra pas attendre un rendement énorme : quelques dizaines ou centaines de milliers de francs par an, au terme d'une simulation hypothétique. En effet, 50 % à 60 % des titres offerts ont été souscrits par des particuliers, dont une grande partie détiennent et gèrent leurs titres eux-mêmes. Dans ces conditions, le Trésor estime qu'un taux d'échange de 20 % serait déjà un succès.

Les investisseurs institutionnels, en revanche, échangeront certainement leurs titres, quitte à céder à des particuliers, au travers de leurs guichets, les OAT reçues, pour cinq à sept milliards de francs peut-être. Lesdits particuliers pourraient, enfin, détenir directement des OAT, dont la souscription actuellement est réservée aux investisseurs institutionnels lors des adjudications mensuelles. Etant donné que les transactions portent sur des montants élevés, supérieurs au million de francs, le modeste épargnant est découragé, plus ou moins poliment, par les banques ou se fait proprement «jeter».

Autre initiative du Trésor (on n'arrête pas le progrès), ce dernier est autorisé à émettre des titres (OAT ou Bons) au profit du Fonds de soutien des rentes (FSR) afin de *«promouvoir la liquidité du marché secondaire des valeurs du Trésor»*. Le fonds de soutien a été créé en 1937 pour intervenir sur les marchés secondaires des titres de la dette publique afin de garantir la bonne tenue de la signature de l'Etat, la liquidité de ces marchés et, le cas échéant, d'alléger cette dette. Il est intervenu avant la dernière guerre et, en 1952, dans la période difficile précédant le lancement de l'emprunt Pinay, indexé sur la pièce d'or de vingt francs.

Le titre créé par le Trésor, et mis en réserve auprès du Fonds, ferait l'objet de prêts et d'emprunts, ou de pensions livrées pour de courtes périodes au bénéfice des teneurs de marchés agréés, spécialistes et correspondants en valeurs du Trésor, afin de leur permettre à tout moment de fournir à leurs acheteurs le «papier» d'Etat demandé. Les titres créés ne feront jamais l'objet de ventes fermes, et donc ne contribueront pas au financement de l'Etat.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

A l'Assemblée nationale

Approbation des textes sur les assistantes maternelles, la lecture publique et le tourisme

Au cours de la séance du vendredi 19 juin, après avoir autorisé la ratification du traité portant sur la non-prolifération nucléaire et adopté définitivement le projet de loi modifiant le code forestier, les députés ont adopté à la quasi-unanimité, en seconde lecture, après avoir rétabli sa version initiale, le projet de loi relatif aux assistantes maternelles, présenté par M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

Le projet de loi défendu par M. Cathala modifie les conditions d'attribution de l'agrément préalable des nourrices, améliore leur rémunération et prévoit une période de formation. Seul le groupe communiste s'est abstenu. Les députés ont adopté plusieurs amendements tendant à revenir, après les travaux du Sénat, au texte qu'ils avaient voté en première lecture. Ils ont supprimé la notion restrictive d'*« accueil permanent discontinu »*, introduite par le Sénat et qui correspond au cas où l'enfant n'est accueilli que les samedis, dimanches et jours fériés. Les députés ont ramené de trois ans à deux ans le délai maximal prévu pour suivre les cent vingt heures de formation imposées aux assistantes maternelles à titre permanent. Dans le même registre, ils ont rétabli l'obligation de formation pour les nourrices à titre permanent déjà agréées, comme pour les nourrices exerçant, cette fois, à titre non permanent.

Les députés ont adopté, ensuite, le projet de loi déjà voté par le Sénat relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de cinéma, présenté par M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales. Les députés ont rétabli le texte du gouvernement dans sa version initiale pour ce qui concerne le financement des bibliothèques municipales à vocation régionale, qui doivent être associées à la future Bibliothèque de France. Elles recevront un montant de 31 millions de francs, prélevé, à partir de la dotation globale de décentralisation, sur les crédits transférés aux départements pour les bibliothèques centrales de prêt. Seul le groupe socialiste a voté en faveur du texte, la droite s'est abstenue, de même que le PC.

Les parlementaires ont consacré aussi leurs travaux au tourisme. Ils ont adopté en seconde lecture un projet de loi sur l'organisation et la vente de voyages ou de séjours, présenté par M. Jean-Michel Baylet, ministre délégué au tourisme. Ce texte prévoit, notamment, une meilleure protection du consommateur, en imposant aux professionnels de justifier de leur compétence et de leur solvabilité; ouvre la commercialisation de forfaits, actuellement réservée aux agents de voyages, à d'autres professions touristiques; il harmonise la législation française avec les règles communautaires. Le PS et l'UDF ont voté « pour ». Le PC, le RPR et l'UDC se sont abstenus.

Les députés ont adopté, enfin, à l'unanimité, une proposition de loi rédigée par le sénateur Georges Mouly (Rass. dém., Corrèze), adoptée également à l'unanimité, le 17 juin, au Sénat. Ce texte, qui avait pour objectif initial de donner une base légale aux comités départementaux du tourisme, secteur négligé par les lois de décentralisation, a été modifié par les députés afin de prévoir, plus généralement, la répartition des compétences entre l'Etat, les communes, les régions et les départements en matière de tourisme.

GILLES PARIS

La visite du président russe en Amérique du Nord

M. Eltsine exhorte les milieux d'affaires canadiens à « prendre des risques »

MONTRÉAL

correspondance

Averti d'emblée que le gouvernement canadien n'était pas enclin aux largesses en ces temps de récession économique persistante, le président russe Boris Eltsine, venant des Etats-Unis, est arrivé jeudi soir 18 juin au Canada pour une visite officielle de deux jours, a insisté sur le rôle que les investissements privés canadiens pourraient jouer en Russie. S'adressant vendredi aux deux chambres du Parlement réunies pour l'écouter, M. Eltsine a exhorté les milieux d'affaires à *« prendre des risques »* pour ne pas manquer cette *« occasion unique »*. Il a reconnu que toutes les conditions économiques n'étaient pas encore réunies en Russie pour rassurer totalement les investisseurs occidentaux mais a affirmé que les réformes en cours étaient irréversibles et averti qu'*« en 1994, il sera trop tard, le marché sera déjà pris »*.

« Tant que vous maintiendrez le cap sur la démocratie, les Canadiens seront à vos côtés » l'a assuré le premier ministre, M. Brian Mulroney. Mais ce dernier a laissé entendre, au cours d'une conférence de presse, que le Canada estimait avoir financièrement fait sa part.

L'aide déjà promise par Ottawa lors de la première visite de M. Eltsine au Canada, en février dernier (2 milliards de dollars canadiens, essentiellement en lignes de crédits pour l'achat de blé), n'est dépassée, *per capita*, que par celle de l'Allemagne au sein du groupe des sept pays les plus industrialisés, a souligné M. Mulroney.

Les deux dirigeants ont signé vendredi plusieurs accords bilatéraux de coopération. Ainsi, au niveau commercial, le Canada a offert à la Russie le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. Il a quadruplé son aide technique aux pays de l'ex-URSS pour la porter à 100 millions de dollars canadiens au cours des trois prochaines années dont les deux tiers iront à la Russie. Ottawa consacrera en outre 30 millions de dollars canadiens à un programme de trois ans visant à réduire les risques d'accident dans les centrales nucléaires de ces pays, et 10 millions de dollars canadiens à un programme de bourses qui permettra à des étudiants russes de s'initier à la gestion et à l'administration publique, dans les universités canadiennes.

M. Eltsine a exprimé enfin le désir de conclure, avant son départ du Canada, samedi, l'achat d'un million de tonnes de blé canadien supplémentaire, pour livraison dans les deux prochains mois, en attendant la récolte en Russie. Avant son arrivée à Ottawa, des responsables canadiens avaient fait part de récents *« dérapages »* dans les paiements de la Russie pour des livraisons antérieures. Les arriérés russes sur les crédits céréaliers garantis par le gouvernement canadien seraient de l'ordre de 80 millions de dollars canadiens.

CATHERINE LECONTE

Après une brève accalmie

Les combats ont recommencé à Sarajevo

Bombardements et combats ont repris vendredi 19 juin à Sarajevo, où ils se poursuivaient toujours, samedi matin, alors que l'accalmie de ces derniers jours avait fait naître l'espoir d'un succès rapide de l'opération de protection de l'aéroport. Des tirs de mortier venus des hauteurs tenues par les assiégeants serbes ont de nouveau frappé le centre de Sarajevo, la replongeant dans la peur.

Des affrontements se sont également déroulés dans des quartiers proches de l'aéroport et du quartier général de la FORPRONU (Force de protection de l'ONU). Vendredi matin, un porte-parole de cette dernière avait émis l'espoir de voir l'aéroport de Sarajevo prochainement rouvert, à la suite d'un accord conclu la veille entre les belligérants sur les modalités de contrôle des armes lourdes autour des installations aéroportuaires. Cet accord prévoyait le retrait des batteries anti-aériennes serbes à *« une certaine distance »* des pistes et la concentration des chars ainsi que de l'artillerie serbes se trouvant dans un rayon de 30 kilomètres en six points placés sous le contrôle de l'ONU.

L'artillerie serbe a, d'autre part, bombardé Dubrovnik pendant deux heures vendredi, à partir de positions situées à Trebinje, en Bosnie-Herzégovine voisine, ainsi que depuis les zones encore occupées par les Serbes à l'est de la cité médiévale. Celle-ci, selon des témoins, a subi de nouveaux dégâts. L'agence Tanjug de Belgrade a, quant à elle, indiqué que les forces croates avaient bombardé Trebinje.

Par ailleurs, la contestation contre le président serbe Slobodan Milosevic s'est poursuivie à Belgrade, où l'occupation par plus de 15 000 étudiants de trois facultés de la ville dure depuis cinq jours. Le mouvement s'est étendu à la province, à Nis (230 km au sud de Belgrade), l'un des fiefs du président Milosevic, ainsi qu'à Novi Sad (80 km au nord de la capitale), chef-lieu de la Voïvodine.

Enfin, le président de la Conférence européenne sur la Yougoslavie, lord Carrington, a décidé de reprendre ses négociations à Strasbourg le 25 juin lors d'une réunion qu'il a prévue avec les présidents Alija Izetbegovic (Bosnie), Franjo Tudjman (Croatie) et Slobodan Milosevic (Serbie). – *(AFP.)*

Le GATT exclut la Yougoslavie

Le conseil du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a décidé, vendredi 19 juin, d'exclure la délégation yougoslave de ses travaux, en attendant de savoir qui sera habilité à représenter l'ancienne Fédération de Yougoslavie. Si le représentant yougoslave, M. Naste Calovski, a pu siéger vendredi au conseil du GATT, il a été interdit de parole et de vote.

Nominations à l'Elysée

M. Jean Vidal, ancien ambassadeur, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes à Bruxelles, a été nommé conseiller diplomatique à la présidence de la République en remplacement de M. Pierre Morel, nommé ambassadeur de France à Moscou, selon un arrêté paru au *Journal officiel* du 18 juin.

[Né en 1938, ancien élève de l'ENA, M. Jean Vidal a suivi une carrière très européenne : il a été en poste à Rome (1967-1972) et à la représentation permanente auprès des Communautés (1972-1977) avant d'être nommé à l'administration centrale (1977-1979) puis de retourner à Bruxelles comme représentant permanent adjoint (1979-1984). Directeur des affaires économiques et financières du Quai d'Orsay, de 1985 à 1988, il avait été nommé, cette année-là, ambassadeur aux Pays-Bas.]

Par le même arrêté, M. Jean Lévy, chargé de mission à l'Elysée pour les affaires étrangères, devient conseiller technique chargé du même dossier.

Malgré les critiques de la Communauté internationale

M. Bazin a pris ses fonctions de premier ministre à Haïti

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Investi en grande pompe, vendredi 19 juin, le nouveau premier ministre, M. Marc Bazin, jouit du soutien de l'armée et de l'oligarchie traditionnelle. Cet ancien fonctionnaire de la Banque mondiale, âgé de soixante ans, n'a en revanche pas réussi à convaincre la communauté internationale que sa nomination au poste occupé depuis le coup d'Etat par M. Jean-Jacques Honorat allait permettre de résoudre la crise haïtienne.

Seul parmi les diplomates accrédités à Port-au-Prince, le nonce apostolique, Mgr Lorenzo Baldissiéri, s'est joint aux représentants de la bourgeoisie haïtienne invités au Palais national pour la cérémonie d'investiture, qui a été boudée par la population de Port-au-Prince. Un porte-parole du département d'Etat américain a réaffirmé mercredi que la nomination de M. Bazin ne constituait pas la *« solution de consensus »* approuvée par l'Organisation des Etats américains (OEA), et qui prévoit la restauration du président en exil Jean-Bertrand Aristide.

Dans son discours d'investiture, le nouveau premier ministre s'est déclaré prêt à négocier avec le président renversé il y a près de neuf mois. Comme gage de bonne volonté, il a annoncé que les maires élus, y compris le premier magistrat de Port-au-Prince, M. Evans Paul, un partisan du retour du président Aristide, seraient rétablis dans leurs fonctions.

M. Bazin, qui a nommé trois membres du PANPRA (le parti membre de l'Internationale socialiste) dans son cabinet est d'autant plus enclin au dialogue qu'il s'est fixé comme premier objectif la levée de l'embargo imposé par l'OEA après le coup d'Etat. Un embargo inégalement appliqué, notamment par la République dominicaine voisine : dans son discours d'adieu, M. Honorat a remercié les pays, qu'il n'a pas nommés, qui ont aidé Haïti à tourner les sanctions commerciales. Mais les Etats-Unis paraissent décidés à resserrer les contrôles : les autorités douanières viennent de saisir à Miami trois cargos chargés de marchandises officiellement destinées à la République dominicaine, mais qui avaient été acquises par des commerçants haïtiens.

JEAN-MICHEL CAROIT

EN BREF

□ **CHINE : accord sino-américain sur le contrôle de l'exportation de produits fabriqués dans des prisons.** – Pékin et Washington sont parvenus à un accord visant à empêcher l'exportation vers les États-Unis de produits fabriqués par des détenus dans des prisons chinoises, a annoncé le *New York Times*. Cet accord, signé jeudi 18 juin, devra être approuvé par les deux gouvernements. La loi américaine interdit l'importation de produits provenant du travail forcé. Pékin avait longtemps démenti se livrer à de telles pratiques.

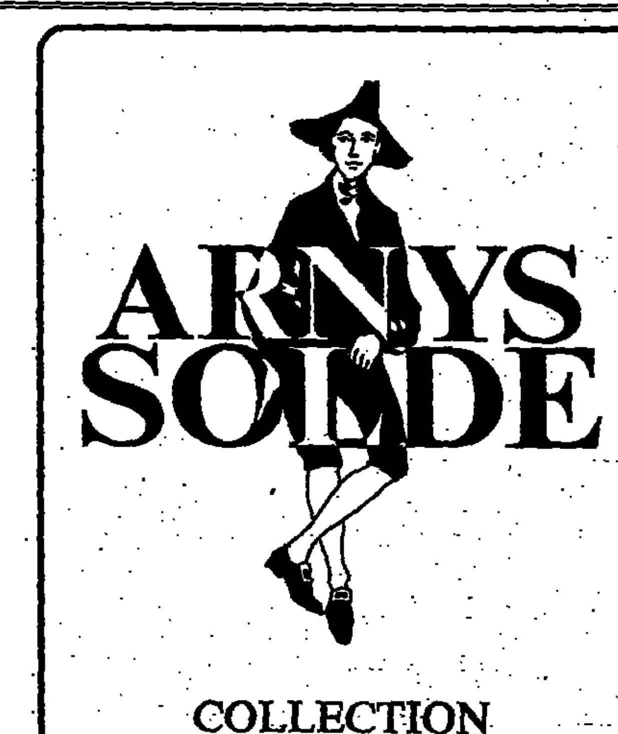
□ **CUBA : « Reporters sans frontières » proteste contre la condamnation d'un ancien journaliste.** – L'organisation « Reporters sans frontières » proteste contre la condamnation le 20 mai dernier à dix ans de prison de M. Indamiro Restano, président du mouvement Armonia et ancien journaliste, qui avait déjà été emprisonné en 1985 pour avoir accordé une interview au *New York Times*. « Reporters sans frontières » dénonce également l'agression dont a été victime le 23 mai notre collaborateur Bertrand de la Grange alors qu'il se trouvait devant le domicile d'un dissident (*le Monde* du 26 mai).

□ **ESPAGNE : arrestation de six membres ou collaborateurs présumés de l'ETA.** – Deux membres présumés du commando « Nafarroa » (qui opère surtout dans la région de Navarre, dans le nord de l'Espagne), de l'organisation indépendantiste basque l'ETA, ont été arrêtés, vendredi soir, 19 juin à Pampelune, en Navarre, a indiqué un porte-parole de la préfecture de cette province. Ces deux personnes avaient échappé à une opération policière menée mardi et au cours de laquelle huit personnes avaient été arrêtées (*le Monde* du 18 juin). Jeudi, la police avait arrêté quatre autres personnes soupçonnées de collaborer avec l'ETA. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ITALIE : le ministre de l'intérieur croit à une piste étrangère dans l'attentat contre le juge Falcone.** – Le ministre de l'intérieur italien, M. Vincenzo Scotti, a confié à des journalistes du Club de la presse étrangère à Rome, vendredi 19 juin, que *« la décision et l'organisation de l'attentat contre* [le juge anti-Mafia Giovanni] *Falcone n'ont pas eu lieu uniquement à Palerme, mais qu'il s'agit d'une opération de la Mafia sicilienne et d'autres organisations criminelles étrangères »*. M. Scotti n'a pas précisé à quels pays pouvaient appartenir ces organisations, mais il a indiqué qu'il n'y en avait *« pas beaucoup dans le monde qui soient capables d'organiser ce type d'attentat »* et a souligné la rapidité avec laquelle le FBI américain a proposé de collaborer à l'enquête. – *(AFP.)*

□ **PARAGUAY : manœuvres militaires et rumeurs de coup d'Etat.** – L'armée a annoncé vendredi 19 juin dans un communiqué que des unités de blindés et d'armes lourdes seront déplacées entre dimanche et mercredi jusqu'à des villes distantes de 80 kilomètres de la capitale Asuncion pour des manœuvres où seront opérés des « tirs réels ». Cette information est intervenue alors que des rumeurs sur l'interruption du processus démocratique circulent dans le pays. Elles se fondent sur la décision du Parlement d'empêcher le chef de l'Etat, le général Andres Rodriguez, de se représenter à la présidence. – *(AFP.)*

□ **VIETNAM : arrestation d'un « boat people » déporté de Hongkong.** – Trente-huit « boat people » vietnamiens ont été déportés de force, vendredi 19 juin, de Hongkong vers Hanoï. L'un d'entre eux, qui était accompagné d'un enfant, a été arrêté dès son arrivée à l'aéroport de la capitale vietnamienne. *(Reuter.)*



SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 20 juin 1992 a été tiré à 440 844 exemplaires.